Ind	Date	Statut	Évolutions
A	24/07/2026	BpA	Version initiale
B	31/08/2026	BpA	Intégration des réponses aux remarques formulées par la DREAL
C	15/09/2026	BpA	Intégration des réponses aux remarques formulées par la DREAL

PIECE N°2 : DESCRIPTION DU PROJET

KNDS Ammo France

Site de LA CHAPELLE-SAINT-URSIN (18)

Projet « KNDS Ammo France 2035 »

KAFPRE0001NT0015-0026C
Référence primaire

C
Ind.

Résumé d'auteur **:** Ce document présente la description du projet de la demande d'autorisation environnementale relative au Projet « KNDS Ammo France 2035 ».

Original : **Inf.** [X] **Papier** [ ]

Classification : Sans classification

	Rédacteur	**Responsable prévention des risques**	**Chef d'établissement**
Nom	F. RODENBURG	C. FABRI	C. SCAGLIOLA
Sigle	KAF / DIRCh / SP	KAF / DIRCh / SP	KAF / DIRCh / DIRCh
Date			
Visa			

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

ÉTAT DES MISES A JOUR

Les modifications successives apportées à ce document sont les suivantes :

Date	Indice	Modifications	Auteur
24/07/2026	A	Version initiale	F. RODENBURG
31/08/2026	B	Version complétée suite au retour DREAL	F. RODENBURG
15/09/2026	C	Version complétée suite au retour DREAL	F. RODENBURG

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

SOMMAIRE

1 OBJET DE LA DEMANDE 8

1.1 Un projet d'intérêt national majeur, vital pour la défense européenne et française 8

1.2 Cadre règlementaire du projet 10

1.2.1 Le Projet nécessite la délivrance de plusieurs autorisations successives (L. 122-1-1, III du code de l'environnement) 10

1.2.2 La présente demande d'autorisation environnementale est centrée sur les composantes de la première phase du Projet (article L. 181-14 du code de l'environnement) 12

1.2.3 Le Projet nécessite la réalisation d'une évaluation environnementale avec étude d'impact (article R. 122-2 du code de l'environnement) 12

1.3 Les différentes composantes du Projet 13

2 IDENTITÉ DU DEMANDEUR 17

2.1 Références administratives 17

2.2 Présentation de KNDS 18

2.3 Capacités techniques et financières 19

2.4 Politique environnementale et certifications 19

3 PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT 20

3.1 Situation géographique 20

3.2 Implantation cadastrale et maitrise foncière 23

3.3 Historique du site 24

3.4 Organisation fonctionnelle du site 27

3.5 Présentation des activités 28

4 DESCRIPTIF DU SITE 29

4.1 Description des installations existantes 29

4.1.1 Activités sur le site 29

4.1.2 Historique des mises en service des installations 30

4.1.3 Situation administrative 33

4.1.4 Procédés de fabrication et matières utilisées 38

4.1.4.1 Activités pyrotechniques 38

4.1.4.2 Produits pyrotechniques mis en œuvre ou stockés 40

4.1.5 Voies et réseaux 43

4.1.5.1 Air comprimé 43

4.1.5.2 Eau 43

4.1.5.3 Électricité 43

4.1.5.4 Gaz 44

4.1.5.5 Pertes d'utilités 44

4.1.5.6 Chauffage du site 45

4.1.5.7 Déplacements sur le site 45

4.1.6 Rejets 46

4.1.6.1 Rejets aqueux 46

4.1.6.2 Rejets atmosphériques 47

4.1.7 Rejets particuliers (traitement de surface) soumis a la directive IED 50

4.2 Description des composantes du Projet 51

4.2.1 Composantes réalisées dans le cadre de la première phase du Projet 51

4.2.1.1 Installation temporaire d'une centrale à béton 52

4.2.1.1.1 Descriptif général 52

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.1.2 Situation de l'installation 52
4.2.1.1.3 Descriptif de l'installation 52
4.2.1.1.4 Descriptif des opérations et activités 54
4.2.1.1.5 Descriptif des produits 55
4.2.1.1.6 Situation règlementaire de la composante du Projet 56
4.2.1.2 Augmentation de la masse pyrotechnique au sein de l'installation de radiographie d'objets explosifs (bâtiment 93F) 58
4.2.1.2.1 Descriptif général 58
4.2.1.2.2 Situation de l'installation 58
4.2.1.2.3 Descriptif de l'installation 59
4.2.1.2.4 Descriptif des opérations et activités 63
4.2.1.2.5 Descriptif des produits 64
4.2.1.2.6 Situation règlementaire de la composante du Projet 65
4.2.1.3 Modernisation d'une ligne d'encartouchage moyen calibre au sein du bâtiment 142F 66
4.2.1.3.1 Descriptif général 66
4.2.1.3.2 Situation de l'installation 66
4.2.1.3.3 Descriptif de l'installation 67
4.2.1.3.4 Descriptif des opérations et activités 71
4.2.1.3.5 Descriptif des produits 72
4.2.1.3.6 Situation règlementaire de la composante du Projet 76
4.2.1.4 Installation d'une mise en température d'explosifs au sein des magasins d'atelier 4I et 10I 78
4.2.1.4.1 Descriptif général 78
4.2.1.4.2 Situation de l'installation 78
4.2.1.4.3 Descriptif de l'installation 79
4.2.1.4.4 Descriptif des opérations et activités 86
4.2.1.4.5 Descriptif des produits 86
4.2.1.4.6 Situation règlementaire de la composante du Projet 86
4.2.1.5 Modernisation de l'atelier de préparation des douilles amorcées au sein des bâtiments 1C-21C 88
4.2.1.5.1 Descriptif général 88
4.2.1.5.2 Situation de l'installation 88
4.2.1.5.3 Descriptif de l'installation 89
4.2.1.5.4 Descriptif des opérations et activités 93
4.2.1.5.5 Descriptif des produits 94
4.2.1.5.6 Situation règlementaire de la composante du Projet 99
4.2.1.6 Remise en service de l'activité de contrôle de munitions moyen calibre au sein du bâtiment 143F 101
4.2.1.6.1 Descriptif général 101
4.2.1.6.2 Situation de l'installation 101
4.2.1.6.3 Descriptif de l'installation 102
4.2.1.6.4 Descriptif des opérations et activités 106
4.2.1.6.5 Descriptif des produits 107
4.2.1.6.6 Situation règlementaire de la composante du Projet 108
4.2.1.7 Création d'un parking secondaire 109
4.2.1.7.1 Descriptif général 109
4.2.1.7.2 Situation de l'installation 109
4.2.1.7.3 Descriptif de l'installation 110
4.2.1.7.4 Descriptif des opérations et activités 111
4.2.1.7.5 Descriptif des produits 111
4.2.1.7.6 Situation règlementaire de la composante du Projet 112
4.2.1.8 Modernisation d'une ligne d'encartouchage gros calibre au sein du bâtiment 7C 113
4.2.1.8.1 Descriptif général 113
4.2.1.8.2 Situation de l'installation 113
4.2.1.8.3 Descriptif de l'installation 114
4.2.1.8.4 Descriptif des opérations et activités 118
4.2.1.8.5 Descriptif des produits 119
4.2.1.8.6 Situation règlementaire de la composante du Projet 120
4.2.1.9 Augmentation de la capacité de stockage au sein du magasin d'atelier 145F 121

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.9.1 Descriptif général 121
4.2.1.9.2 Situation de l'installation 121
4.2.1.9.3 Descriptif de l'installation 122
4.2.1.9.4 Descriptif des opérations et activités 126
4.2.1.9.5 Descriptif des produits 126
4.2.1.9.6 Situation règlementaire de la composante du Projet 126
4.2.1.10 Augmentation de la capacité de stockage au sein du magasin d'atelier 6C 127
4.2.1.10.1 Descriptif général 127
4.2.1.10.2 Situation de l'installation 127
4.2.1.10.3 Descriptif de l'installation 128
4.2.1.10.4 Descriptif des opérations et activités 132
4.2.1.10.5 Descriptif des produits 132
4.2.1.10.6 Situation règlementaire de la composante du Projet 132
4.2.1.11 Construction de 5 installations d'essais d'environnement autour du 82P 133
4.2.1.11.1 Descriptif général 133
4.2.1.11.2 Situation de l'installation 133
4.2.1.11.3 Descriptif de l'installation 134
4.2.1.11.4 Descriptif des opérations et activités 136
4.2.1.11.5 Descriptif des produits 136
4.2.1.11.6 Situation règlementaire de la composante du Projet 137
4.2.1.12 Construction d'un nouvel atelier de fabrication d'explosif XP 139
4.2.1.12.1 Descriptif général 139
4.2.1.12.2 Situation de l'installation 140
4.2.1.12.3 Descriptif de l'installation 140
4.2.1.12.4 Descriptif des opérations et activités 142
4.2.1.12.5 Descriptif des produits 144
4.2.1.12.6 Situation règlementaire de la composante du Projet 144
4.2.1.13 Création d'un quartier de production de munitions d'artillerie 148
4.2.1.13.1 Descriptif général 148
4.2.1.13.2 Situation de l'installation 149
4.2.1.13.3 Descriptif de l'installation 150
4.2.1.13.4 Descriptif des opérations et activités 170
4.2.1.13.5 Descriptif des produits 174
4.2.1.13.6 Situation règlementaire de la composante du Projet 179
4.2.1.14 Augmentation des capacités d'usinage au sein du bâtiment 10S 186
4.2.1.14.1 Descriptif général 186
4.2.1.14.2 Situation de l'installation 186
4.2.1.14.3 Descriptif de l'installation 187
4.2.1.14.4 Descriptif des opérations et activités 191
4.2.1.14.5 Descriptif des produits 192
4.2.1.14.6 Situation règlementaire de la composante du Projet 193
4.2.1.15 Augmentation des capacités de stockages pyrotechniques au sein de la zone de stockage « TONKIN » 194
4.2.1.15.1 Descriptif général 194
4.2.1.15.2 Situation de l'installation 194
4.2.1.15.3 Descriptif de l'installation 195
4.2.1.15.4 Descriptif des opérations et activités 197
4.2.1.15.5 Descriptif des produits 197
4.2.1.15.6 Situation règlementaire de la composante du Projet 198
4.2.1.16 Augmentation des capacités de production de douille au sein du bâtiment 28S 200
4.2.1.16.1 Descriptif général 200
4.2.1.16.2 Situation de l'installation 200
4.2.1.16.3 Descriptif de l'installation 201
4.2.1.16.4 Descriptif des opérations et activités 205
4.2.1.16.5 Descriptif des produits 209
4.2.1.16.6 Situation règlementaire de la composante du Projet 210
4.2.2 Composantes réalisées dans le cadre de la seconde phase du Projet 211

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.2.1 Construction d'un quartier dédié à la production de composants et à l'intégration de munitions 155 mm, « Quartier BONUS » 211
4.2.2.2 Construction d'une installation d'encartouchage de munitions de gros calibre pour le tir tendu (Char) 211
4.2.2.3 Construction d'une unité de destruction de produits pyrotechniques 211
4.2.2.4 Construction d'une installation de montage de dispositifs de sécurité d'armement (DSA) et de sécurité de mise de feu (DSMF) pour missiles et torpilles 212
4.2.2.5 Construction d'une installation de montage de munitions intelligentes 212

5 SITUATION RÈGLEMENTAIRE 213

5.1 Classement au titre de la nomenclature ICPE 213

5.2 Classement au titre de la nomenclature IOTA 221

5.3 Classement au titre de l'évaluation environnementale 224

5.4 Examen mise en œuvre MTD 227

5.5 Information et participation du public 227

6 REMISE EN ÉTAT DU SITE POST-EXPLOITATION 228

7 GARANTIES FINANCIÈRES 229

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

TERMINOLOGIE ET SIGLES UTILISÉS

ADR par route.	: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses.
AP	: Arrêté Préfectoral.
APC	: Arrêté Préfectoral Complémentaire.
CLC	: Centre de La Chapelle-Saint-Ursin.
DREETS	: Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.
DPAC	: Dossier de Porter A Connaissance.
DR	: Division de Risques.
ETNT	: Equivalent TNT.
FDS	: Fiche de Données de Sécurité.
FDSP	: Fiche de Données de Sécurité Pyrotechnique.
ICPE	: Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.
Inerte	: Ce terme définit tout produit ne présentant pas de risque particulier. Par exemple, les produits inflammables ou corrosifs ne sont pas des produits inertes. Pyrotechniquement Inerte : Ce terme sera utilisé selon la définition donnée par le "Dictionnaire de la pyrotechnie" : *a) Qualifie tout composant, élément ou substance non pyrotechnique* *b) Qualifie tout ensemble, sous-ensemble ou substance ne comprenant aucun composant ou élément pyrotechnique* *c) Terme parfois employé, à tort, pour désigner une bombe larguée en sécurité* Ce dernier point de définition ne sera pas utilisé dans cette étude.
IPE	: Inspection de l'armement pour les Poudres et Explosifs.
IPS	: Importants Pour la Sécurité.
ONU	: Organisation des Nations Unies.
PAC	: Pompe à chaleur.
PCS	: Poste Central Sureté.
POS	: Plan d'Occupation des Sols.
RD	: Route Départementale.
SGS	: Système de Gestion de la Sécurité.
TNT	: Tolite ou Trinitrotoluène.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

1 OBJET DE LA DEMANDE

1.1 UN PROJET D'INTERET NATIONAL MAJEUR, VITAL POUR LA DEFENSE EUROPEENNE ET FRANÇAISE

Le présent dossier de demande d'autorisation environnementale vise à permettre la réalisation du Projet « KNDS Ammo France 2035 » sur le site de KNDS Ammo France de La Chapelle-Saint-Ursin (18570), sur la période 2025-2035.

Dans le contexte d'économie de guerre annoncé par le Président de la République et décliné par le Premier Ministre dans le cadre de ses précédentes attributions de Ministre des Armées, la société KNDS Ammo France s'est mobilisée depuis 2022 afin d'accroitre sa production de munitions et notamment d'obus de 155 mm, en appui aux besoins des forces armées françaises, des alliés européens et de l'Ukraine.

Cette montée en puissance de notre outil de production industriel, essentiel à la souveraineté nationale et au maintien de l'autonomie stratégique de la France, est réalisée dans le cadre du Projet « KNDS Ammo France 2035 » constitué de 21 composantes ci-après détaillées.

À travers le projet « KNDS Ammo France 2035 », l'ambition de KNDS est de porter la production annuelle d'obus de 155 mm de 30 000 unités, avant à la guerre en Ukraine, à 120 000 unités.

Il répond directement aux objectifs exprimés par le Président de la République, le Premier ministre, la ministre des Armées et le ministre des Affaires Étrangères, en visant à accroître les capacités de production et la souveraineté de la France en matière de munitions.

Ces priorités ont été clairement réitérées par le Premier ministre, qui a déclaré le 10 décembre 2025 dernier devant l'Assemblée Nationale : « le premier défi pour l'année 2026 sera incontestablement celui des munitions »[1].

Il s'agit désormais d'une demande expresse du ministère des Armées, qui s'inscrit dans la loi de programmation militaire 2024-2030.

Pour y parvenir, plusieurs composantes du projet « KNDS Ammo France 2035 », qui s'étalera sur les dix prochaines années, doivent impérativement être lancées sans délai.

À titre d'exemples :

- l'édification d'un « quartier artillerie », qui permettra d'accompagner la montée en puissance industrielle et de structurer les capacités du site ;
- la construction de cinq installations d'essais d'environnement, afin d'augmenter le nombre de tirs et de réduire les délais de qualification.

Ces composantes du Projet sont complémentaires et interdépendantes : sans essais, sans stockage, sans encartouchage et sans le « quartier artillerie », KNDS Ammo France ne pourra pas assurer la montée en cadence souhaitée par l'État.

[1] *https://www.info.gouv.fr/actualite/sebastien-lecornu-detaille-la-strategie-de-defense-nationale*

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

En outre, la construction de cinq installations destinées à conduire les essais d'environnement nécessaires à la qualification de nouveaux explosifs revêt – tout particulièrement – un aspect d'urgence et permettra à KNDS Ammo France d'accélérer ces qualifications afin d'être en capacité d'atteindre la production annuelle de 120 000 obus.

L'enjeu stratégique est celui du renforcement de l'outil industriel de la défense française et européenne. Produire en quantité des obus de 155 mm et sécuriser l'approvisionnement des explosifs, c'est renforcer l'autonomie stratégique et la souveraineté de la France. Chaque mois gagné sur la mise en service de ces installations représente un atout opérationnel indéniable, et l'accroissement de la sécurité européenne et française.

Il s'agit également d'un enjeu de politique industrielle et territoriale majeur. La montée en cadence de KNDS Ammo France contribue à la réindustrialisation du territoire de la communauté d'agglomération Bourges Plus, à la sécurisation d'emplois directs (environ une centaine d'emplois créés) et indirects (près de 300), ainsi qu'à l'attractivité d'un bassin d'emploi déjà marqué par une forte spécialisation défense. Le projet « KNDS Ammo France 2035 » représente un investissement extrêmement important, tant d'un point de vue financier (plus de cent millions d'euros), que d'un point de vue humain, ce qui confirme ainsi la volonté de l'entreprise d'ancrer autour de la communauté d'agglomération Bourges Plus une production industrielle motrice pour la souveraineté nationale.

Dès lors, et au vu de ces enjeux touchant aux intérêts fondamentaux de la nation, le Projet « KNDS Ammo France 2035 » a été qualifié de projet d'intérêt national majeur (« PINM ») par décret N°2026-573 du Premier ministre en date du 29 juin 2026.

Le décret de qualification de PINM du projet est annexé au présent dossier (Annexe 1 en pièce n°7).

Par ailleurs, conformément à l'article L. 123-19-9 du code de l'environnement, et au vu des enjeux rappelés ci-dessus, ne figureront pas dans le dossier mis à la disposition du public les informations intéressant la protection du secret de la défense nationale ou susceptible de compromettre cet enjeu en cas de divulgation.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

1.2 CADRE REGLEMENTAIRE DU PROJET

1.2.1 Le Projet nécessite la délivrance de plusieurs autorisations successives (L. 122-1-1, III du code de l'environnement)

L'ampleur de ce Projet nécessite la mise en œuvre de plusieurs composantes sur les prochaines années (2027 à 2035), et la délivrance de plusieurs autorisations successives.

En effet, les différentes composantes de ce projet ont des degrés de maturité différents et des impératifs de calendrier de réalisation très hétérogènes, certaines nécessitant une réalisation quasi immédiate pour répondre aux commandes du ministère des Armées (le Quartier Artillerie par exemple), tandis que d'autres s'inscrivent dans un horizon plus lointain et moins urgent. Dans ces conditions, afin de ne pas entraver la réalisation agile et rapide des premières composantes absolument urgentes et nécessaires, et de ne pas alourdir l'évaluation environnementale du projet par l'analyse et la description de certaines composantes dont les études demeurent à finaliser, la société KNDS Ammo France a décidé de réaliser le projet en 2 phases distinctes :

- Une **première phase**, constituée des composantes les plus urgentes, c'est-à-dire du Quartier Artillerie et des composantes nécessaires à la montée capacitaire des outils de production et stockage du site :
    - Installation temporaire d'une centrale à béton ;
    - Augmentation de la masse pyrotechnique au sein de l'installation de radiographie d'objets explosifs (bâtiment 93F) ;
    - Modernisation d'une ligne d'encartouchage moyen calibre au sein du bâtiment 142F ;
    - Installation d'une mise en température d'explosifs au sein des magasins d'atelier 4I et 10I ;
    - Modernisation de l'atelier de préparation des douilles amorcées au sein des bâtiments 1C-21C ;
    - Remise en service de l'activité de contrôle de munitions moyen calibre au sein du bâtiment 143F ;
    - Création d'un parking secondaire ;
    - Modernisation d'une ligne d'encartouchage gros calibre au sein du bâtiment 7C ;
    - Augmentation de la capacité de stockage au sein du magasin d'atelier 145F ;
    - Augmentation de la capacité de stockage au sein du magasin d'atelier 6C ;
    - Construction de installations d'essais d'environnement autour du 82P ;
    - Construction d'un nouvel atelier de fabrication d'explosif XP ;
    - Création d'un quartier de production de munitions d'artillerie ;
    - Augmentation des capacités d'usinage au sein du bâtiment 10S ;
    - Augmentation des capacités de stockages pyrotechniques au sein de la zone de stockage « TONKIN » ;
    - Augmentation des capacités de production de douille au sein du bâtiment 28S.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

- Une **seconde phase**, constituée des composantes dont l'horizon de réalisation est plus éloigné, nécessaire à la production de munitions de moyen et de gros calibres :
    - Construction d'un quartier dédié à la production de composants et à l'intégration de munitions 155 mm, « Quartier BONUS » ;
    - Construction d'une installation d'encartouchage de munitions de gros calibre pour le tir tendu (Char) ;
    - Construction d'une unité de destruction de produits pyrotechniques ;
    - Construction d'une installation de montage de dispositifs de sécurité d'armement et de sécurité de mise de feu pour missiles et torpilles ;
    - Construction d'une installation de montage de munitions intelligentes.

Ce faisant, KNDS Ammo France entend se placer dans le cadre des dispositions de l'article L 122-1-1-III du code de l'environnement, qui permet précisément d'étaler dans le temps l'évaluation environnementale d'un projet complexe devant faire l'objet d'actes successifs pour sa réalisation :

« Les incidences sur l'environnement d'un projet dont la réalisation est subordonnée à la délivrance de plusieurs autorisations sont appréciées lors de la délivrance de la première autorisation.

Lorsque les incidences du projet sur l'environnement n'ont pu être complètement identifiées ni appréciées avant l'octroi de cette autorisation, le maître d'ouvrage actualise l'étude d'impact en procédant à une évaluation de ces incidences, dans le périmètre de l'opération pour laquelle l'autorisation a été sollicitée et en appréciant leurs conséquences à l'échelle globale du projet. En cas de doute quant à l'appréciation du caractère notable de celles-ci et à la nécessité d'actualiser l'étude d'impact, il peut consulter pour avis l'autorité environnementale. Sans préjudice des autres procédures applicables, les autorités mentionnées au V de l'article L. 122-1 donnent un nouvel avis sur l'étude d'impact ainsi actualisée, dans le cadre de l'autorisation sollicitée.

L'étude d'impact, accompagnée de ces avis, est soumise à la participation du public par voie électronique prévue à l'article L. 123-19 lorsque le projet a déjà fait l'objet d'une enquête publique, sauf si des dispositions particulières en disposent autrement.

L'autorité compétente pour délivrer l'autorisation sollicitée fixe s'il y a lieu, par une nouvelle décision, les mesures à la charge du ou des maîtres d'ouvrage de l'opération concernée par la demande, destinées à éviter les incidences négatives notables, réduire celles qui ne peuvent être évitées et compenser celles qui ne peuvent être évitées ni réduites, ainsi que les mesures de suivi afférentes. »

Conformément aux dispositions de cet article, la réalisation du Projet débutera par le dépôt de la présente demande d'autorisation environnementale centrée sur les composantes de la première phase avec une évaluation environnementale comportant une étude d'impact « mère » (voir ci-après, sur la question de l'étude d'impact) qui sera soumise à l'avis des autorités compétentes (et notamment de la MRAe) et à consultation du public. L'obtention de cette autorisation environnementale permettra de lancer au plus tôt la réalisation des composantes de la première phase, en conformité avec le calendrier très urgent du Gouvernement. Lorsque les études des composantes de la seconde phase du projet auront été finalisées, et conformément aux dispositions de l'article L. 122-1-1, III, une nouvelle demande d'autorisation environnementale sera déposée, accompagnée d'une actualisation de l'étude d'impact « mère » soumise à participation du public par voie électronique (« PPVE ») et consultation, au besoin, de la MRAe.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

1.2.2 La présente demande d'autorisation environnementale est centrée sur les composantes de la première phase du Projet (article L. 181-14 du code de l'environnement)

Ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus, la réalisation du Projet nécessite l'octroi d'une première autorisation environnementale, centrée sur les composantes de la première phase du projet.

En effet, le site de La Chapelle-Saint-Ursin est actuellement exploité au bénéfice de l'autorisation en date du 12 mai 1995. Cet arrêté a fait l'objet des arrêtés complémentaires suivants :

- APC du 26 août 2006 ;
- APC n° 2015-DDCSPP-015 en date du 29 janvier 2015 ;
- APC du 2 novembre 2015 ;
- APC du 1er décembre 2016 ;
- APC du 19 mars 2018 ;
- APC n°2025-1741 en date du 28 novembre 2025.

Il s'agit d'une installation Seveso seuil haut.

L'article L. 181-14 du code de l'environnement dispose que les modifications substantielles d'une installation existante nécessitent l'octroi d'une nouvelle autorisation environnementale. L'article R181-46, III du code de l'environnement qualifie notamment de substantielle la modification d'une installation Seveso pouvant avoir des conséquences importantes sur le plan des dangers liés aux accidents majeurs. Or, les composantes de la première phase du Projet ayant pour objet d'augmenter de manière significative la production d'obus sur le site, cette modification est susceptible d'avoir des conséquences sur le plan des dangers en cas d'accident majeur. Ces dangers font l'objet d'une analyse complète dans le cadre de l'étude de dangers du Projet (cf. pièce n°4 du dossier).

En conséquence, la mise en œuvre du Projet « KNDS Ammo France 2035 » implique des modifications substantielles de l'installation existante, et le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale.

1.2.3 Le Projet nécessite la réalisation d'une évaluation environnementale avec étude d'impact (article R. 122-2 du code de l'environnement)

Par ailleurs, et ainsi qu'il est démontré au chapitre 5.3 du présent document, le Projet est soumis à évaluation environnementale avec étude d'impact au titre de la rubrique 39 de la nomenclature annexée à l'article R. 122-2 du code de l'environnement. L'étude d'impact annexée au présent dossier de demande d'autorisation environnementale constitue l'étude d'impact « mère » du Projet (cf. pièce n°3).

Conformément aux dispositions de l'article L. 122-1-1, III précité, cette étude d'impact sera actualisée au besoin lorsque les autorisations subséquentes du Projet seront sollicitées, notamment les autorisations nécessaires à la réalisation des composantes de la phase 2. Les actualisations de l'étude d'impact feront l'objet des consultations des autorités et du public appropriées.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

1.3 LES DIFFERENTES COMPOSANTES DU PROJET

Ainsi qu'il a été rappelé ci-dessus, les différentes composantes de ce projet ont des degrés de maturité différents et des impératifs de calendrier de réalisation très hétérogènes, certaines nécessitant une réalisation quasi immédiate pour répondre aux commandes du ministère des Armées (le Quartier Artillerie par exemple), tandis que d'autres s'inscrivent dans un horizon plus lointain et moins urgent. Dans ces conditions, afin de ne pas entraver la réalisation agile et rapide des premières composantes absolument urgentes et nécessaires, et de ne pas alourdir l'évaluation environnementale du projet par l'analyse et la description de certaines composantes dont les études demeurent à finaliser, la société KNDS Ammo France a décidé de réaliser le projet en deux phases distinctes :

- Une **première phase**, constituée des composantes les plus urgentes, c'est-à-dire du Quartier Artillerie et des composantes nécessaires à la montée capacitaire des outils de production et stockage du site :
    - Installation temporaire d'une centrale à béton ;
    - Augmentation de la masse pyrotechnique au sein de l'installation de radiographie d'objets explosifs (bâtiment 93F) ;
    - Modernisation d'une ligne d'encartouchage moyen calibre au sein du bâtiment 142F ;
    - Installation d'une mise en température d'explosifs au sein des magasins d'atelier 4I et 10I ;
    - Modernisation de l'atelier de préparation des douilles amorcées au sein des bâtiments 1C-21C ;
    - Remise en service de l'activité de contrôle de munitions moyen calibre au sein du bâtiment 143F ;
    - Création d'un parking secondaire ;
    - Modernisation d'une ligne d'encartouchage gros calibre au sein du bâtiment 7C ;
    - Augmentation de la capacité de stockage au sein du magasin d'atelier 145F ;
    - Augmentation de la capacité de stockage au sein du magasin d'atelier 6C ;
    - Construction de installations d'essais d'environnement autour du 82P ;
    - Construction d'un nouvel atelier de fabrication d'explosif XP ;
    - Création d'un quartier de production de munitions d'artillerie ;
    - Augmentation des capacités d'usinage au sein du bâtiment 10S ;
    - Augmentation des capacités de stockages pyrotechniques au sein de la zone de stockage « TONKIN » ;
    - Augmentation des capacités de production de douille au sein du bâtiment 28S.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

- Une **seconde phase**, constituée des composantes dont l'horizon de réalisation est plus éloigné, nécessaire à la production de munitions de moyen et de gros calibres :
    - Construction d'un quartier dédié à la production de composants et à l'intégration de munitions 155 mm, « Quartier BONUS » ;
    - Construction d'une installation d'encartouchage de munitions de gros calibre pour le tir tendu (Char) ;
    - Construction d'une unité de destruction de produits pyrotechniques ;
    - Construction d'une installation de montage de dispositifs de sécurité d'armement et de sécurité de mise de feu pour missiles et torpilles ;
    - Construction d'une installation de montage de munitions intelligentes.

La présente demande d'autorisation environnementale ne porte que sur les composantes de la première phase.

L'étude d'impact annexée au présent dossier (cf. pièce n°3) décrit chacune des composantes de la manière la plus complète, en fonction des éléments de chacune de ses composantes connus à date. Conformément aux dispositions de l'article L. 122-1-1, III du code de l'environnement, pour les composantes de la seconde phase du projet qui seront réalisées plus tardivement, l'évaluation environnementale du Projet pourra, en tant que de besoin, faire l'objet de précisions complémentaires. Il sera alors possible de porter ces détails complémentaires à la connaissance du public à travers la procédure dématérialisée de la PPVE prévue à l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Le tableau de synthèse, ci-dessous, présente les différentes composantes de la première phase du Projet avec leurs dates prévisionnelles de mise en service.

2027

- Installation temporaire d'une centrale à béton
- Augmentation de la masse pyrotechnique au sein de l'installation de radiographie d'objets explosifs (bâtiment 93F)
- Modernisation d'une ligne d'encartouchage moyen calibre au sein du bâtiment 142F
- Installation d'une mise en température d'explosifs au sein du magasin d'atelier 4I et 10I
- Modernisation de l'atelier de préparation des douilles amorcées au sein des bâtiments 1C-21C
- Remise en service de l'activité de contrôle de munitions moyen calibre au sein du bâtiment 143F
- Création d'une parking secondaire
- Modernisation d'une ligne d'encartouchage gros calibre au sein du bâtiment 7C
- Augmentation de la capacité de stockage au sein du magasin d'atelier 145F
- Augmentation de la capacité de stockage au sein du magasin d'atelier 6C

2028

- Construction de 5 installations d'essais d'environnement autour du 82P

2029

- Construction d'un nouvel atelier de fabrication d'explosif XP
- Création d'un quartier de production de munitions d'artillerie

2030

- Augmentation des capacités d'usinage au sein du bâtiment 10S

2031

- Augmentation des capacités de stockages pyrotechniques au sein de la zone de stockage « TONKIN »

2032

- Augmentation des capacités de production de douille au sein du bâtiment 28S

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Le tableau de synthèse, ci-dessous, présente les différentes composantes de la deuxième phase du Projet avec leurs dates prévisionnelles de mise en service.

2032	2033	2034	2035
Construction d'un quartier dédié à la production de composants et à l'intégration de munitions 155 mm, « Quartier BONUS » Construction d'une installation de montage de dispositifs de sécurité d'armement et de sécurité de mise de feu pour missiles et torpilles	Construction d'une unité de destruction de produits pyrotechniques	Construction d'une installation de montage de munitions intelligentes	Construction d'une installation d'encartouchage de munitions de gros calibre pour le tir tendu (Char)

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

2 IDENTITÉ DU DEMANDEUR

2.1 REFERENCES ADMINISTRATIVES

Les éléments administratifs de présentation du demandeur de l'autorisation environnementale, en l'occurrence KNDS Ammo France, sont détaillés dans le tableau suivant.

Le Kbis de KNDS Ammo France est annexé au présent dossier (Annexe 2 en pièce n°7).

Dénomination sociale	KNDS Ammo France
Forme juridique	Société Anonyme à conseil d'administration
Siège social	13, route de la Minière 78 007 Versailles Cedex
Installation concernée par le présent dossier	KNDS Ammo France – Établissement de La Chapelle-Saint-Ursin Route de Villeneuve 18570 LA CHAPELLE-SAINT-URSIN Tel : 02 48 68 71 71
Adresse courriel d'échange avec l'Administration	fabrice.rodenburg@knds.fr
Signataire de la demande d'autorisation environnementale	M. Charles SCAGLIOLA Chef d'établissement Tel : 02 48 68 72 69 Courriel : charles.scagliola@knds.fr
Numéro d'identification	339 946 469 RCS Versailles
Numéro SIRET	339 946 469 001 21
Activité de l'établissement	29.6A Fabrication d'armement

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

2.2 PRESENTATION DE KNDS

KNDS Ammo France fait partie du département Munitions de KNDS France, aux côtés des sociétés KNDS Belgium et KNDS Ammo Italy S.p.A. KNDS Ammo France est principalement le fabricant de munitions pour les systèmes développés par KNDS France.

KNDS est organisé comme suit :

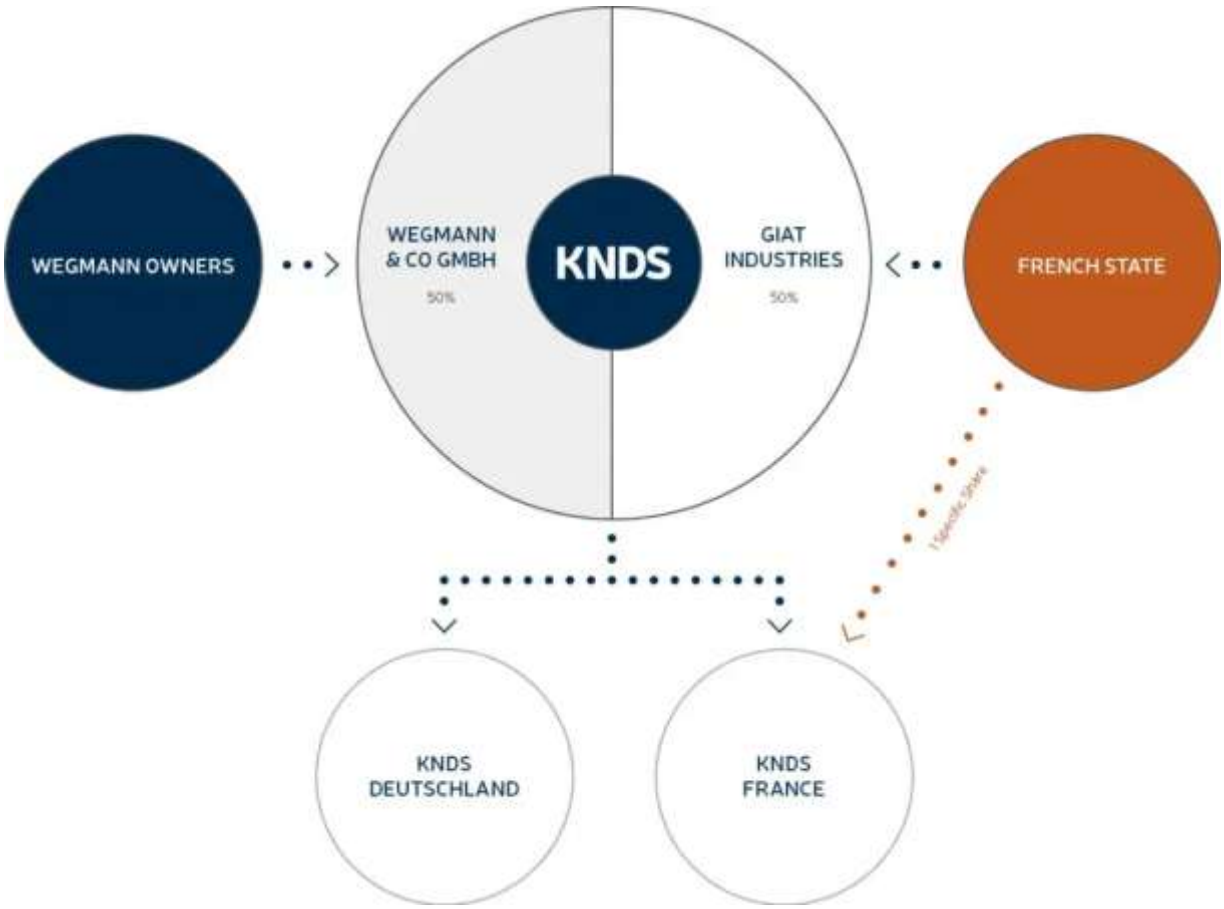


Figure 1 : Organisation de KNDS

KNDS Ammo France a comme missions principales :

- offrir une gamme complète et complémentaire de munitions aux soldats ;
- avoir des capacités renforcées en R&D et en industrialisation ;
- exploiter le savoir-faire avec une présence commerciale internationale ;
- développer la synergie Armes / Munitions.

KNDS Ammo France dispose de trois sites en France :

- Site de La Chapelle-Saint-Ursin
  - Site SEVESO III seuil haut
  - 222 hectares – 61 000 m² couverts
  - Direction Générale
  - Production des munitions
  - Prototypes

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

- Site de Bourges
  - Site SEVESO III
  - 38 hectares – 16 500 m² couverts
  - Bureau d'études
  - Gaines de tirs
  - Prototypes et formulation
- Site de Tarbes
  - Site SEVESO III seuil haut
  - 46 hectares – 20 000 m² couverts
  - Fabrication d'explosifs primaires
  - Étude et fabrication d'initiateurs pyrotechniques
  - Prototypes et formulation

2.3 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Le détail des capacités techniques et financières de la société KNDS Ammo France sont annexées au présent dossier (Annexe 3 en pièce n°7).

2.4 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET CERTIFICATIONS

Le site de KNDS Ammo France de La Chapelle-Saint-Ursin dispose de la certification ISO 14001 ainsi que d'une politique Qualité, Santé, Sécurité et Environnement. Ces deux éléments sont annexés au présent dossier (Annexe 4 en pièce n°7).

Les enjeux ESG (Environnement, Social, Gouvernance) de KNDS sont les suivants :

- Schéma Directeur Energie (SDE) propre au site :
  - suivi réglementaire énergie, application dans les nouveaux projets et rétroactivité (BACS, BEGES, LOM...) ;
  - utilisation systématique des préconisations du SDE dans le cadre de tous les nouveaux projets ;
  - mise en place d'un livre blanc imposants le type d'installations techniques standardisées ;
  - pilotage d'un plan pluriannuel sur l'énergie (désamiantage, isolation, GTB…) ;
- Migration énergétique :
  - suppression du gaz ;
  - suppression du fioul pour les chariots élévateur à date : remplacement par chariots électriques ;
  - systématisation des pompes à chaleur moins consommatrices dans les nouveaux projets ;
  - mise en place d'ombrières ;
- Décarbonation :
  - remplacement de la génération de vapeur au gaz pour la coulée par une pompe à chaleur haute température ou chaudière électrique ;
  - isolation des bâtiments ;
  - achat d'énergie vert pour le four du brûlage ;
  - pilotage et suivi des énergies par la Gestion Technique des Bâtiments (GTB).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

3 PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

3.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le site de La Chapelle-Saint-Ursin est situé à 9 km au Sud-Ouest de Bourges sur les communes de La Chapelle-Saint-Ursin et de Morthomiers. Le site jouxte :

- Au Nord : la RD16 (voie de communication Bourges – Châtost) ;
- Au Nord-Ouest : la RD135 (voie de communication entre RD 16 et Morthomiers) ;
- A l'Est et au Sud : la voie ferrée Paris – Montluçon ;
- Au Sud-Ouest : des champs de culture et la commune de Morthomiers.

L'accès au site se fait par voie routière via deux accès se trouvant sur la RD 16.La commune de La Chapelle-Saint-Ursin se trouve au Nord-Est du site, à environ 1,6 km de l'entrée du centre.

Le site de la société KNDS Ammo France est situé sur la carte IGN 2324 OUEST dont un extrait figure ci-dessous.

Le plan de situation à l'échelle 1/25000ème est annexé au présent dossier (Annexe 5 en pièce n°7).

Le site recouvre une surface de 170 hectares clôturés et de 50 hectares non clôturées. Ces deux espaces sont séparés par la RD16.

Un service assure en permanence la mission de surveillance/gardiennage de la surface clôturée.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Site de La Chapelle-Saint-Ursin

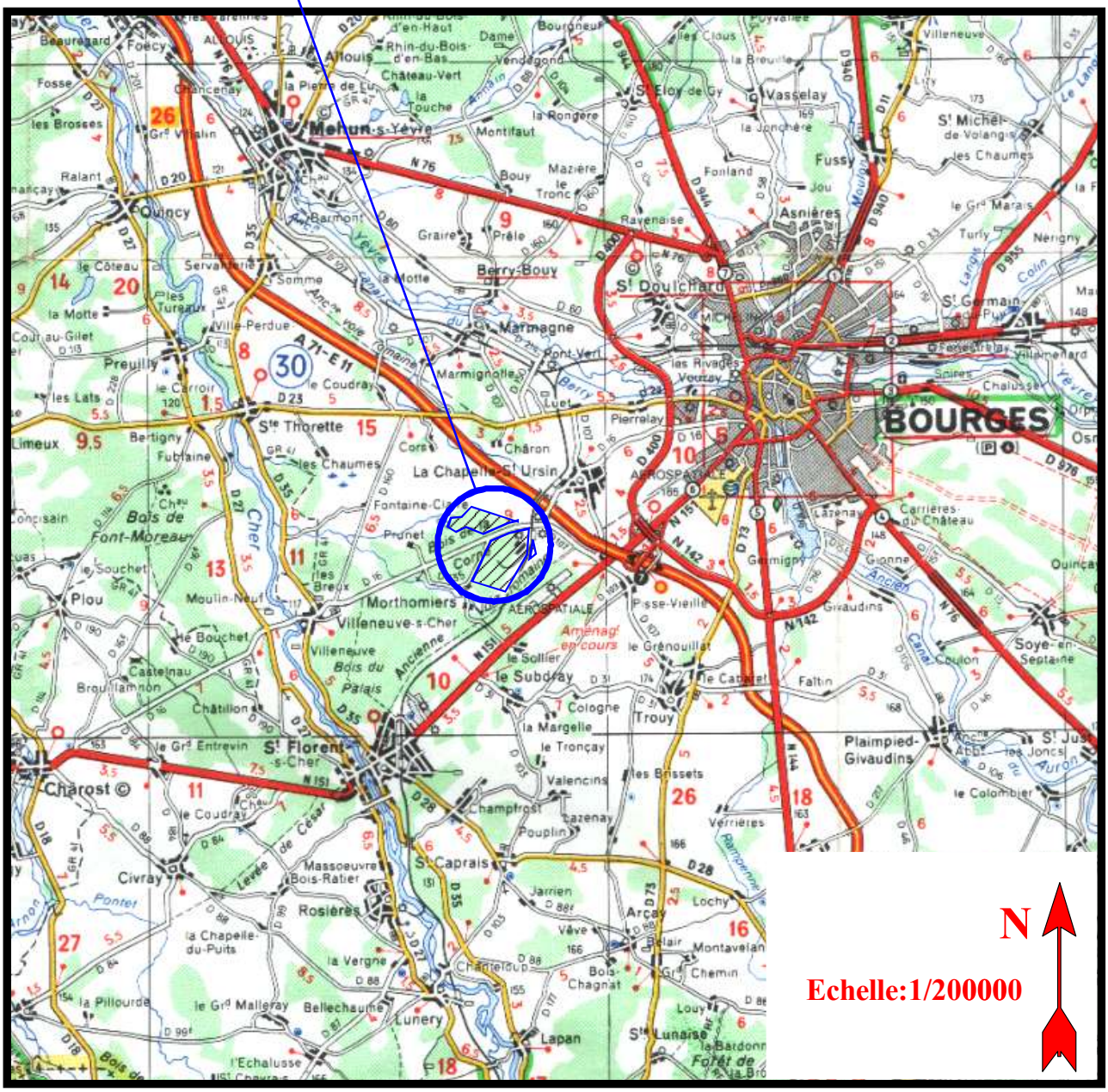


Figure 2 : Situation de l'établissement

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

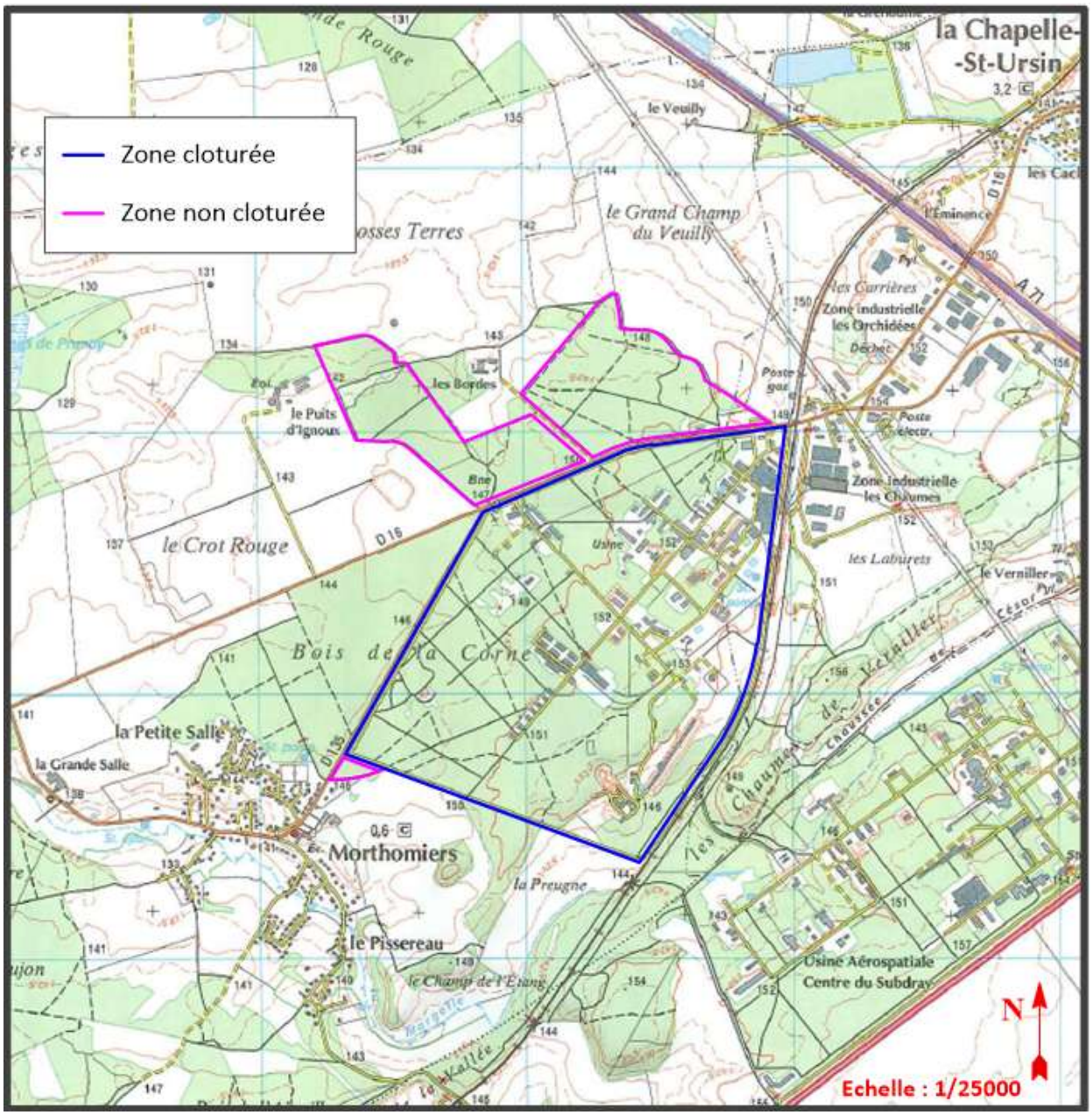


Figure 3 : Extrait carte IGN 2324 OUEST

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

3.2 IMPLANTATION CADASTRALE ET MAITRISE FONCIERE

Le site est composé des parcelles suivantes pour la zone clôturée :

- Cadastre de la Chapelle-Saint-Ursin : section AI : parcelles 1 à 9 ;
- Cadastre de Morthomiers : section OA : parcelles 0189, 0190, 0393, 0396, 0398, 0399, 0403, 0406, 0407, 0428, 0430, 0433, 0437, 0438, 0439, 0445, 0446, 0447, 0450, 0460, 0461, 0462, 0463, 0474.

Un plan du site avec les parcelles cadastrales est annexé au présent dossier (Annexe 6 en pièce n°7).

KNDS Ammo France Etablissement La Chapelle-Saint-Ursin possède, en dehors de l'enceinte du site, les parcelles :

- Cadastre de Morthomiers : section OA : parcelles 0395, 0427, 0432, 0435.

Les composantes du Projet, détaillées dans ce dossier, seront implantées sur les parcelles cadastrales existantes et limitées à la zone clôturée.

KNDS Ammo France est propriétaire de ces parcelles. Le justificatif de la maitrise foncière est annexé au présent dossier (Annexe 8 en pièce n°7).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

3.3 HISTORIQUE DU SITE

Le site de KNDS Ammo France de La Chapelle-Saint-Ursin est un site de l'industrie de la défense historique, implanté à cheval sur les communes de La Chapelle-Saint-Ursin et de Morthomiers (18).

L'historique du site est le suivant :

- Jusqu'à 1908 : site d'extraction du minerai de fer ;
- En 1915 : la société BILLANT s'installe à Bourges ;
- En 1933 : la société BILLANT installe son usine d'armement à la Chapelle-Saint-Ursin en gardant ses activités de Bourges ;
- En 1960 : la société LUCHAIRE DEFENSE reprend les activités de la société BILLANT ;
- En 1990 : la société LUCHAIRE DEFENSE devient filiale du groupe GIAT Industries ;
- En 2006 : GIAT Industries devient NEXTER Systèmes et la société LUCHAIRE DEFENSE devient NEXTER Munitions filiale de NEXTER Systèmes ;
- En 2024 : NEXTER Munitions devient KNDS Ammo France, filiale de KNDS France (anciennement NEXTER Systèmes).



Le site de KNDS Ammo France de La Chapelle-Saint-Ursin a subi un certain nombre d'évolutions de ses activités depuis l'obtention de sa dernière autorisation d'exploiter en date du 15 juin 2008 et des arrêtés complémentaires intervenus depuis cette date. Chacune de ces évolutions a fait l'objet d'un porter à connaissance adressé à l'administration :

Année de l'évolution	Bâtiments concernés	Modifications
2007-2008	TRIPLEX	Destruction du bâtiment
2009	109-110F	Construction stockage d'atelier
2011	37F	Destruction du bâtiment
2012	62F	Implantation d'une cabine de peinture
2012	48F	Destruction du bâtiment
2013	39F-40F-79F	Implantation de l'activité de compositions pyrotechniques
2013	101F	Modification de l'infrastructure et des voiries aux abords du bâtiment
2013	37I - 38I	Destruction des bâtiments
2013	28S	Regroupement de l'ensemble des activités de production des douilles en un seul bâtiment 28S

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Année de l'évolution	Bâtiments concernés	Modifications
2014	86P	Implantation d'un tunnel optronique et d'une aire de tir
2015	149F	Implantation d'un magasin temporaire de stockage pyrotechnique
2015	26S	Implantation d'un magasin de stockage de pièces inerte de production et d'emballages.
2015	10S	Implantation d'une cabine de peinture
2015	1I	Destruction du bâtiment
2016	34S	Implantation d'un bâtiment d'accueil
2017	89F-90F	Destruction des bâtiments
2017	15I-23C-16F-51F	Implantation des activités de fabrication des munitions de 40mm
2017	142F	Implantation d'un bio-filtre de traitement des COV
2017	142F	Implantation d'une cabine de peinture
2017	41F	Remplacement d'une des trois chaudières
2018	30I	Destruction d'un bâtiment de stockage inerte non classé au titre des ICPE
2019	6F	Implantation de l'activité de fabrication des traceurs
2019	56F	EST pour l'utilisation du bâtiment 56F pour réaliser le détaillage, reconditionnement et contrôle de produits finis ou semi-finis
2020	35I	Destruction d'un bâtiment de stockage inerte non classé au titre des ICPE
2021	47S	Construction d'un bâtiment de formation non classé au titre des ICPE
2021	28S	Incendie du bâtiment (destruction partielle du bâtiment et arrêt installation)
2021	15I	EST Assemblage obus fumigène 155 OFUM, en plus d'assemblage de munition de 40 mm et d'obus éclairant 155 OECL dans le bâtiment 15I
2021	30P	Construction de 3 soutes (97P, 98P, 99P) et ajout de 2 alvéoles à l'aire de brûlage 30P
2021	23C	EST Contrôle, reprise et conditionnement de munitions de moyen calibre (20 à 40 mm), de munitions emmaillonnées et de sous-ensembles de munitions, en plus de l'encartouchage dans le bâtiment 23C
2021	98F	EST Montage et démontage de munitions type éclairantes et fumigènes (obus 155 mm) en mode prototypes, en plus de l'usinage de prototypes dans le bâtiment 98F
2021	44F	Destruction
2022	140F	Implantation d'une installation de vissage de fusées MC
2022	SINEX	Installation temporaire d'inertage et de destruction de produits pyrotechniques
2023	10S	Remplacement dégraisseuse
2024	28S	Reconstruction (après destruction suite incendie 2021)

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Année de l'évolution	Bâtiments concernés	Modifications
2024	10S	Augmentation de la capacité d'usinage
2026	49S	Construction d'un bâtiment de stockage de solides inflammables
2026	100P	Construction d'une installation de revalorisation des excédents pyrotechniques
2026	110P	Construction d'un nouvel atelier finition obus gros calibre
2026	102P/103P	Construction d'une nouvelle soute de stockage gros calibre
2026	26S	Agrandissement
2026	27I/28I	Remplacement dégraisseuses
2026	104P	Construction auvent stockage cendres du brulage
2026	35S	Création d'une zone de stockage temporaire
2026	28S	Remplacement du four de recuit
2026	19F	Remplacement machine de lestage
2026	142F	Remplacement filtration COV non classé au titre des ICPE
2026	Quartier C	Remplacement chauffage vapeur par PAC

À cela s'ajoutent des modifications portées à connaissance de l'administration en cours de réalisation :

Année de l'évolution	Bâtiments concernés	Modifications
2026	Site	Passage au chariot élévateur électrique
2026	Site	Modification de l'entrée secondaire
2026	202S/206S/302S	Construction d'un bâtiment administratif 206S
2026	205S	Construction d'un poste central de sécurité
2026	10S	Production d'éléments inertes SHARD
2026	71F/208S/300F	Construction d'un vestiaire central 208S et rénovation du vestiaire du bâtiment 71F
2026	27F	EST : TOMOGRAPHIE D'OBJETS EXPLOSIFS
2026	16F	EST : KAFSSE0001ES0009-2026
2026	Plateforme	Construction d'une plateforme de stockage de produits chimiques
2027	91F	Doublement des capacité du réseau incendie par le remplacement des groupes motopompes
2026	Quartier C	Remplacement chauffage vapeur par PAC

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

3.4 ORGANISATION FONCTIONNELLE DU SITE

Le site est ouvert de 7h30 à 19h00 du lundi au vendredi avec la présence d'une personne au poste de garde.

Les activités de production sont principalement en 2X8 du lundi au vendredi. En fonction de l'activité, certains secteurs peuvent travailler en 3x8 voir 2x12 le week-end. Le site a 2 périodes de fermeture (été et noël). Ces 2 périodes sont principalement réservées aux activités de maintenance des infrastructures et process.

Le gardiennage est assuré par une société extérieure qui est présente en continu 24h/24h - 7j/7j. Les activités de gardiennage, maintenance des infrastructures, maintenance des process et logistique inerte sont assurées par des sociétés extérieures dites « permanentes ».

L'effectif KNDS Ammo France était de 540 personnes au 31 mai 2026 soit 508 personnes en CDI, 2 personnes en CDD et 30 intérimaires.

Les sous-traitant à demeure sur site (« permanents ») sont de 50 personnes au 30 juin 2025, auxquels il convient d'ajouter en moyenne 10 sous-traitant supplémentaire par jour non « permanents ».

Le personnel administratif est en horaire de journée.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

3.5 PRESENTATION DES ACTIVITES

Les activités principales de la société KNDS Ammo France – site de La Chapelle-Saint-Ursin sont :

- Intégration de munitions de gros calibre (76 à 155 mm) ;
- Intégration de munitions de moyen calibre (20 à 40 mm) ;
- Chargement d'explosif par compression et/ou par coulée ;
- Intégration de têtes militaires et de dispositifs de sécurité pour missiles ;
- Fabrication de systèmes de protection de véhicules (Gamme GALIX) ;
- Fabrication de douilles de moyen calibre ;
- Fabrication de pièces mécaniques munitionnaires avec les traitements de surface associés ;
- Destruction d'objets pyrotechniques.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4 DESCRIPTIF DU SITE

4.1 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le plan masse général du site dans sa configuration actuelle est protégé et soumis à une diffusion restreinte. Il est présenté en annexe confidentielle (« Annexe1_Diff_Protegee_Plan-site-actuel »).

4.1.1 Activités sur le site

Le site s'étend sur une surface de 220 ha dont 170 ha clôturés constituant la zone dans laquelle sont regroupées toutes les infrastructures de l'établissement. La surface restante est située du côté Nord de la RD 16 et comprend les parkings (personnels, visiteurs, voitures de location, arrêt bus) et des terrains naturés non cultivés.

Le site est équipé d'un réseau de routes pour la circulation des véhicules.

Les différentes activités du centre de La Chapelle-Saint-Ursin sont réparties sur 5 quartiers :

- Le quartier S situé près de l'entrée ;
- Le quartier F situé au centre du site ;
- Le quartier C situé au Nord du quartier F ;
- Le quartier I situé au Nord du quartier P et à l'Ouest du quartier F ;
- Le quartier P situé au Sud-Ouest du site.

De plus, une zone clôturée dans l'enceinte pyrotechnique nommée « Le TONKIN » est constituée de l'ensemble des bâtiments de stockage. Les dépôts de produits pyrotechniques 57P à 62P, 69P à 75P sont des igloos avec portes blindées fermées à clé. Ces igloos sont situés dans une enceinte clôturée avec accès réglementé.

Le quai de chargement / déchargement du bâtiment 12P est le seul lieu de livraison des matières pyrotechniques autorisé sur le site de La Chapelle-Saint-Ursin. Ce bâtiment est régi par une Étude de Sécurité du Travail « EST » qui détermine sa masse maximale admissible.

En effet, les livraisons pyrotechniques entrent sur le site par la porte du quartier I (enceinte pyrotechnique) et sont dirigées vers le bâtiment 12P au sein du Tonkin afin de charger ou décharger la matière pyrotechnique.

Ce transport est toujours escorté par les agents de surveillance.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.1.2 Historique des mises en service des installations

Bâtiment	Année de construction	Activité / Modification
86F / 87F	1978	Coulée d'explosifs
88F	1978	Sanitaires
91F	1979	Transformateur Source protection incendie
92F	1979	Réserves d'eau incendie
93F	1979	Radiographie
94F	1979	Sanitaires
43S	1980	Bureaux
95F	1980	Stockage inerte
96F	1980	Assemblage TM
97F	1980	Assemblage TM
98F	1980	Usinage explosif
99F	1980	Études
100F	1980	Stockage inerte
101F	1984	Coulée d'explosifs
102F	1984	Stockage pyro
103F	1984	Stockage pyro
104F	1984	Stockage pyro
105F	1984	Stockage pyro
106F	1984	Stockage pyro
20F	1986	Compression uniaxiale
83P	1986	Stockage inerte essais
107F	1988	Stockage inerte
108F	1988	Stockage inerte
111F	1988	Stockage inerte
112F	1988	Assemblage TM
113F	1988	Usinage explosif
114F	1988	Chargement robotisé traceurs
115F	1988	Compression compositions pyrotechniques
116F	1988	Stockage et détaillage compositions pyrotechniques
117F	1988	Baie informatique
118F	1988	Transformateur

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Bâtiment	Année de construction	Activité / Modification
84P	1990	Bureaux
21C	1991	Atelier stockage des douilles combustibles (désolvatation) en cours de fabrication
24C	1992	Transformateur
23C	1992	Assemblage et d'emballage de munitions
5C	1992	Assemblage et d'emballage de munitions
6C	1992	Assemblage et d'emballage de munitions
7C	1992	Assemblage et d'emballage de munitions
120F	1992	Stockage inerte
121F	1992	Transformateur
123F	1992	Vestiaires
124F	1992	Sanitaires
132F	1994	Transformateur
10S	1995	Extension atelier d'usinage
11S	1995	Stockage produits chimiques
125F	1996	Stockage pyro
126F	1996	Stockage pyro
127F	1996	Stockage inerte
2I	2003	Poste commande 3I
3I	2003	Compression isostatique
4I	2003	Magasin d'atelier
6I	2003	Poste commande 7I
5I	2003	Compression uniaxiale
7I	2003	Usinage de blocs d'explosifs
10I	2003	Magasin d'atelier
11I	2003	Sanitaires
12I	2003	Transformateur
41P	2005	Dégorgement
141F	2005	Chargement obus
142F	2005	Encartouchage MC
143F	2005	Contrôle et préparation de cartouches Moyens Calibres Radiographie
145F	2005	Stockage pyro
146F	2005	Stockage pyro

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Bâtiment	Année de construction	Activité / Modification
147F	2005	Sanitaires
148F	2005	Transformateur
109F	2009	Stockage pyro
110F	2009	Stockage pyro
17F	2012	Bureaux
149F	2013	Stockage pyro
37I - 38I	2013	Destruction des bâtiments
86P	2014	Implantation d'un tunnel optronique et d'une aire de tir
26S	2015	Implantation d'un magasin de stockage de pièces inerte de production et d'emballages
10S	2015	Implantation d'une cabine de peinture
1I	2015	Destruction du bâtiment
23C	2016	Atelier d'encartouchage
34S	2016	Implantation d'un bâtiment d'accueil
89F-90F	2017	Destruction des bâtiments
46S	2022	Bureaux
140F	2022	Vissage des fusées sur corps chargés
28S	2024	Reconstruction
104P	2025	Stockage futs cendre
49S	2026	Stockage solides inflammables
100P	2026	VALEX
102P	2026	Stockage pyro
103P	2026	Stockage pyro
110P	2026	Finition GC

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.1.3 Situation administrative

Le site de La Chapelle-Saint-Ursin est exploité au bénéfice des arrêtés préfectoraux suivants :

- Arrêté du 10 octobre 1933 ;
- Arrêté du 3 mars 1956 ;
- Arrêté du 3 juillet 1957 ;
- Arrêté du 27 mai 1983 ;
- Arrêté du 17 mars 1987 ;
- Arrêté 2667 du 23 juillet 1992 ;
- Arrêté 3001 du 12 mai 1995 ;
- Arrêté 2000.1.0516 du 26 mai 2000 ;
- Arrêté 2003.1.1335 du 17 octobre 2003 ;
- Arrêté 2005.1.411 du 25 avril 2005 ;
- Arrêté 2005.1.847 du 28 juillet 2025 ;
- Arrêté 2008.1.024 du 15 janvier 2008 ;
- Arrêté 2010.1-1523 du 26 aout 2010 ;
- Arrêté 2015-DDCSPP-015 du 29 janvier 2015 (regroupant des demandes de 2011 à 2014) ;
- Arrêté 2015-DDCSPP-184 du 02 novembre 2014 ;
- Lettre préfectorale du 19 mars 2018 ;
- Arrêté 2024-0395 du 15 mars 2024 ;
- Arrêté 2025-1741 du 28 novembre 2025.

Par ailleurs, une série de dossiers de porter à connaissance (« DPAC ») ont été adressés à l'administration entre 2022 et 2026. L'administration a estimé que ces PAC ne contenaient pas des modifications nécessitant l'édiction d'un arrêté préfectoral complémentaire. Ces PAC sont répertoriées ci-dessous et les mesures qu'ils comportaient ont été incluses dans la situation initiale du site, de telle sorte que l'état initial du site contenu dans le présent dossier de demande d'autorisation environnemental soit complet. La liste des DPAC concernés est la suivante :

Date transmission	Indice	Sujet	Intégration dans l'état existant
19/04/22 23/12/22 12/11/24 03/07/25	A B C D	Reconstruction de la douillerie dans le bâtiment 28S	OUI
03/11/2022 08/02/2023 12/07/2023	A B C	Inertage et destruction de produits pyrotechniques	OUI
03/02/23 18/02/25	A B	10S remplacement dégraisseuse	OUI

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Date transmission	Indice	Sujet	Intégration dans l'état existant
17/12/24 18/02/25	A B	10S augmentation capacité	OUI
08/01/26 05/03/26	A B	49S stockage solides inflammables	OUI
18/02/26	A	Note de mise à jour de la situation administrative	OUI
07/04/26	A	Augmentation capacitaire munitions de gros calibres	OUI
30/04/26	A	Construction et modification de bâtiments inertes Modification de process inertes	OUI
07/05/26	A	Construction d'une plateforme dédiée au stockage des produits chimiques	OUI
15/07/26	A	Modification de l'entrée secondaire	OUI
22/07/26	A	Modernisation des activités de compression uniaxiale du 16F et de tomographie au 27F	OUI

Le tableau de synthèse ci-après résume les activités et rubriques de la nomenclature ICPE exploitées sur le site de La Chapelle-Saint-Ursin au moment du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale :

Activités soumises à Autorisation				
1450.1	Solides inflammables	/	21.32 t	A
2793.3.B	Traitement de déchets d'explosifs	Autre installation de traitement de déchets de produits explosifs	66.67 kg	A
3260	Traitement de surface	/	62.698 m^3	A
4210.1.A	Produits explosibles	/	36 834.691 kg	A
4220.1.A	Produits explosifs (stockage de)	/	582 770.91 kg	A
Activités soumises à Enregistrement				
2560.1	Travail mécanique des métaux et Alliages	/	2 197.20 kW	E
2940.2.A	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.	Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le « trempé »	185.20 kg/j	E

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Activités soumises à Déclaration avec Contrôle Périodique				
1185.2.A	Gaz à effet de serre fluorés	Emploi dans des équipements clos en exploitation.	926.33 kg	DC
2561	Trempé recuit, revenu des métaux et alliages	/	0	DC
2563.2	Nettoyage-dégraissage de surface quelconque	/	1 500 l	DC
2564.1.C	Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques	Hors procédé sous vide	220 l	DC
2564.2		Pour les procédés sous vide	410 l	DC
2910-A-2	Combustion	/	1.658 MW	DC
4330	Liquides inflammables de catégorie 1	/	4.171 t	DC
Activités soumises à Déclaration				
2575	Emploi de matières abrasives	/	40.29 kW	D
2661.1.C	Transformation de polymères	Par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression	3.037 t/j	D
2663.1	Stockage de pneumatiques et produits composés d'au moins 50 % de polymères	A l'état alvéolaire et expansé	1 225 m^3	D
2915.2	Procédés de chauffage	Lorsque la température d'utilisation est inférieure au point éclair des fluides	2 730 l	D
4130.2	Toxicité aiguë catégorie 3 / inhalation.	Substances et mélanges liquides	3.350 t	D
Activités en dessous du seuil de déclaration				
1185.3.1	Gaz à effet de serre fluorés	Stockage	0 kg	NC
1185.3.2	Gaz à effet de serre fluorés	Cas de l'hexafluorure de soufre	0 kg	NC
1510.2.C	Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts	/	0 m3	NC
1530	Dépôts de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues	/	850 m^3	NC

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

1532.2	Stockage de Bois ou matériaux combustibles analogues,	Autres installations que celles définies au 1,	498 m^3	NC
1630	Emploi ou stockage de lessives de soude ou de potasse caustique	/	12.4 t	NC
2220.2	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale,	2. Autres installations	0.15 t/j	NC
2221	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale,		0.05 t/j	NC
2662	Stockage de polymères	/	11 m^3	NC
2663.2	Stockage de pneumatiques et produits composés d'au moins 50 % de polymères	Autres	70 m^3	D
2925.1	Atelier de charge d'accumulateurs électriques	Lorsque la charge produit de l'hydrogène	48.384 kW	NC
2925.2	Lorsque la charge ne produit pas d'hydrogène	Lorsque la charge ne produit pas d'hydrogène	551.877 kW	NC
4120.1	Toxicité aiguë catégorie 2	Substances et mélanges solides	0.01 t	NC
4130.1	Toxicité aiguë catégorie 3 / orale	Substances et mélanges solides	0.8 t	NC
4140.1	Toxicité aiguë catégorie 3 / orale	Substances et mélanges solides	0.8 t	NC
4140.2	Toxicité aiguë catégorie 3 / orale	Substances et mélanges liquides	0.1 t	NC
4150	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique catégorie 1	/	0.001 t	NC
4310	Gaz inflammables catégorie 1 et 2	/	0.02 t	NC
4320	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables	/	0.729 t	NC
4321	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables	/	0.17 t	NC
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3	/	17.656 t	NC
4422	Peroxydes organiques type E ou type F	/	5 t	NC
4430	Solides pyrophoriques catégorie 1.	/	0.2 t	NC
4440	Solides comburants catégorie 1, 2 ou 3	/	0.15 t	NC

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4441	Liquides comburants catégorie 1, 2 ou 3	/	0.500 t	NC
4442	Gaz comburants catégorie 1		0.030 t	NC
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique 1	/	8.944 t	NC
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique 2	/	9.428 t	NC
4610	Substances ou mélanges auxquels est attribuée la mention de danger EUH014	/	0.01 t	NC
4722	Méthanol	/	0.003 t	NC
4725	Oxygène	/	0.003 t	NC
4734.1.c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Cavités souterraines et les stockages enterrés	1.7 t	NC
4734.2.c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Pour les autres stockages	2.361 t	NC
4735	Ammoniac	/	8 kg	NC

A : Autorisation ; E : Enregistrement ; D : Déclaration ; NC : Non Concernée

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.1.4 Procédés de fabrication et matières utilisées

4.1.4.1 Activités pyrotechniques

Les activités sur le site s'organisent de la façon suivante :

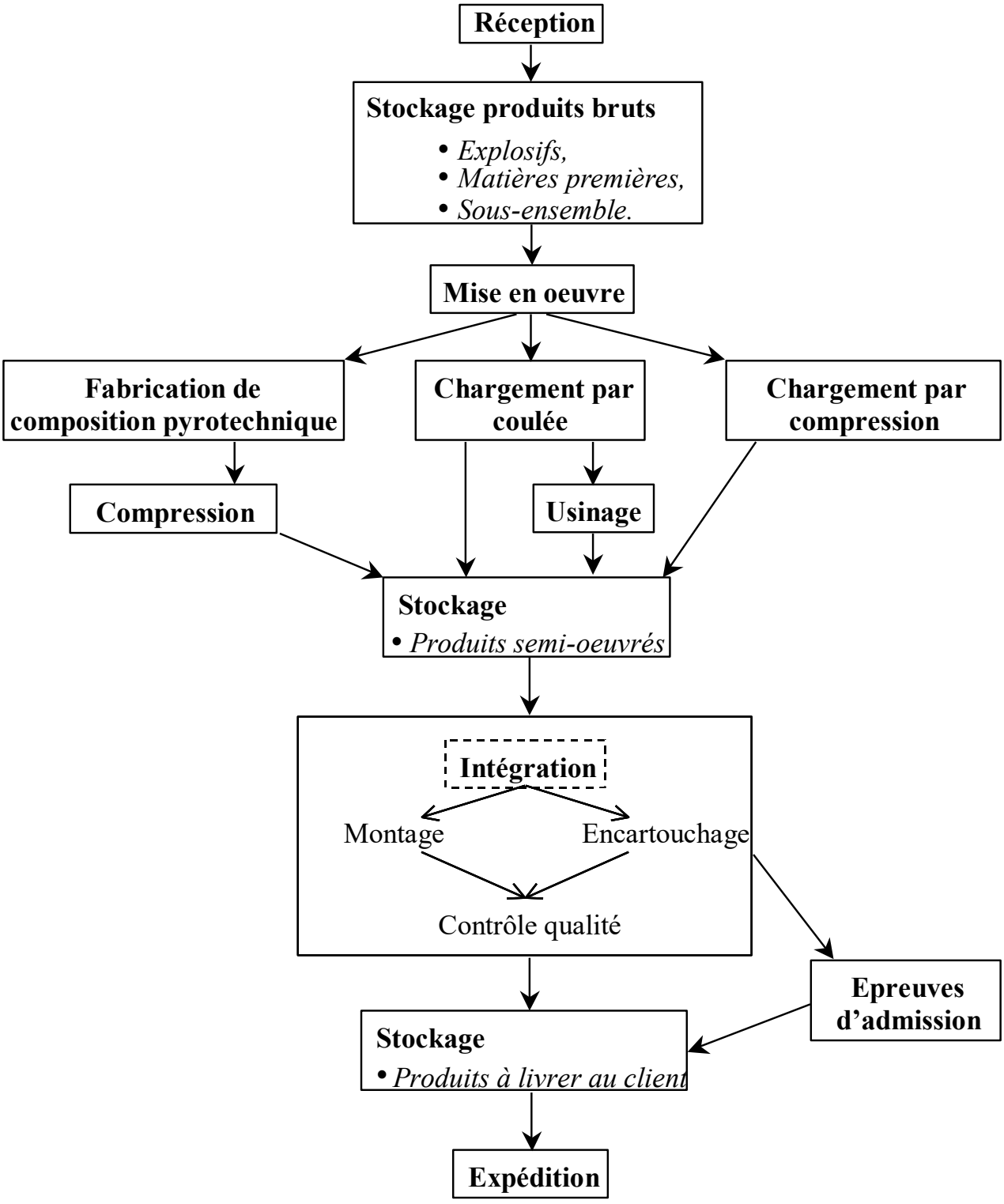


Figure 4 : Synoptique activités pyrotechniques

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

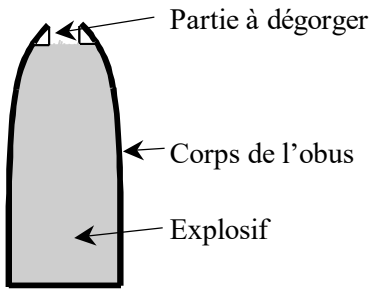
✓ Chargement en explosif par coulée : Bâtiments 101F et 87F

L'explosif (ou mélange explosif) est introduit sous forme liquide (ou mélange liquide-solide) dans un corps à charger en vue d'une solidification maîtrisée.

La forme liquide est atteinte par fusion. La montée en température est inférieure à la température de décomposition de produit.

La solidification est maîtrisée par contrôle de la température de refroidissement en tout point du bloc coulé.

Après refroidissement, le bloc peut être utilisé en tant que tel ou après usinage (dégorgement). L'usinage se fait en dehors de toute présence d'opérateur.



✓ Chargement en explosif par compression

- Compression uniaxiale : Bâtiments 16F, 20F, 114F, 141F et 5I

L'explosif et les compositions pyrotechniques sont comprimés sous presse dans un moule de chargement ou dans le corps à charger.

Dans le cas d'un moule de chargement, la compression et l'éjection du comprimé se font en dehors de toute présence d'opérateur.

La compression peut se faire à température ambiante ou à température contrôlée.

Le produit fini est un comprimé prêt à être intégré.

- Compression isostatique : Bâtiment 3I

L'explosif contenu dans un sac en plastique est comprimé dans une enceinte isostatique.

La compression se fait à température contrôlée.

Le produit est usiné avant intégration.

✓ Fabrication et compression de composition pyrotechnique : Bâtiments 40F et 114F

Il s'agit du mélange d'un ou plusieurs oxydants avec un ou plusieurs réducteurs, le tout accompagné d'un liant.

Le mélange est généralement suivi d'un séchage et d'un granulage avant compression.

NOTA : dans le bâtiment 114F, les compositions pyrotechniques sont approvisionnées de l'extérieur du centre avant d'être comprimées dans ce bâtiment.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

✓ Intégration : Plusieurs bâtiments des quartiers C, I et F

Il s'agit de l'assemblage des composants inertes et pyrotechniques qui permet de réaliser les ensembles ou sous-ensembles de munitions.

L'encartouchage est l'assemblage de la douille chargée, du projectile et du système propulsif.

✓ Contrôle d'admission : Partie sud-est du secteur P

Les contrôles de qualité sont effectués sur les lignes de production et intégrés au process.

Les épreuves opérationnelles peuvent être réalisées au centre d'essai :

- Épreuves d'environnement climatique (par exemple vieillissement) ;
- Épreuves d'environnement mécanique (par exemple choc ou vibration) ;
- Épreuves de tir statique.

✓ Magasins d'atelier : divers bâtiments des secteurs F, P, C et I

Il s'agit des bâtiments permettant le stockage et /ou la mise en température de matières ou objets pyrotechniques avant et après leur utilisation dans l'une des installations pyrotechniques du centre.

✓ Stockage « TONKIN » : Reste du secteur P et bâtiment 57F

La zone de stockage est composée d'igloos (57P à 62P et 69P à 75P) et de bâtiments légers (1P, 6P, 16P, 17P, 18P et 57F).

La zone de stockage du centre est utilisée pour le stockage de :

- Matières pyrotechniques dans les diverses fabrications du centre ;
- Produits semi-ouvrés en provenance des ateliers du centre ;
- Produits finis avant expédition chez le client.

4.1.4.2 Produits pyrotechniques mis en œuvre ou stockés

Les caractéristiques de sécurité intrinsèque des produits figurent sur les fiches de données de sécurité pyrotechniques. Les fiches de données de sécurité pyrotechniques des produits sont reprises dans les études de sécurité.

✓ Initiateurs

Les initiateurs sont fabriqués principalement par KNDS Ammo France (établissement de Tarbes). Ces explosifs sont livrés dans des emballages admis au transport et sont principalement utilisés dans la confection de munitions.

Les produits en emballage présentent un danger mineur et ne donnent pas lieu à des projections de fragments.

D'autres caractéristiques sont fournies par les fiches de données de sécurité :

- Les classements au transport : ADR ;
- Le classement au stockage, généralement 1.4S ;

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

- Les précautions de manipulation ;
- Les méthodes de destruction.

✓ Explosifs secondaires de chargement

Ils sont principalement utilisés dans les munitions pour rechercher des effets destructeurs par effet de souffle ou par génération d'éclats, ou comme relais d'amorçage dans les chaînes pyrotechniques.

Les produits en emballage présentent un danger d'explosion en masse c'est-à-dire affectant de façon pratiquement instantanée la quasi-totalité de la charge.

D'autres caractéristiques sont fournies par les fiches de données de sécurité :

- Les classements au transport : ADR ;
- Le classement au stockage, généralement 1.1D ;
- Les précautions de manipulation ;
- Les méthodes de destruction.

✓ Poudres propulsives

Elles sont principalement utilisées pour la propulsion d'objets, explosifs ou non, et peuvent être chargées dans des douilles combustibles et des gargousses.

Les produits en emballage présentent un danger minime d'effets de souffle et de projection, mais pas de danger d'explosion en masse.

D'autres caractéristiques sont fournies par les fiches de données de sécurité :

- Les classements au transport : ADR ;
- Le classement au stockage : généralement 1.3.C ;
- Les précautions de manipulation ;
- La toxicité en cas d'incendie avec risque de dégagement de vapeurs nitreuses ;
- Les méthodes de destruction.

✓ Poudres noires

On ne les retrouve qu'en faibles quantités dans la fabrication des objets explosibles. Les poudres noires sont généralement utilisées comme renforçateurs dans les chaînes pyrotechniques d'amorçage des poudres propulsives ou comme témoins d'impact sur les munitions d'exercice.

Les produits en emballage présentent un danger explosif en masse, c'est-à-dire affectant de façon pratiquement instantanée la quasi-totalité de la charge.

D'autres caractéristiques sont fournies par les fiches de données de sécurité :

- Les classements au transport : ADR ;
- Le classement au stockage : 1.1.D bien que la poudre noire ne détone jamais, mais compte tenu de la vitesse de combustion élevée, elle déflagre très violemment ;
- Les précautions de manipulation, il convient d'éviter la formation et l'accumulation de poussières ;
- Les méthodes de destruction par l'eau.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

✓ Compositions pyrotechniques

Elles sont utilisées en fonction de leurs effets (traçante, fumigène, éclairante, allumage…).

Ces produits présentent un danger minime d'effets de souffle et de projection, mais pas de danger d'explosion en masse.

D'autres caractéristiques sont fournies par les fiches de données de sécurité :

- Les classements au transport : ADR ;
- Le classement au stockage, généralement 1.3G ;
- Les précautions de manipulation ;
- La toxicité en cas d'incendie avec risque de dégagement de vapeurs toxiques d'oxydes de baryum, strontium et magnésium ;
- Les méthodes de destruction.

✓ Munitions et éléments de munitions

Les munitions fabriquées ont fait l'objet de tests de qualification très élaborés menés par KDNS Ammo France dans le cadre des procédures réglementaires d'acceptation. KNDS Ammo France est responsable de la qualité de ses produits.

Les zones de dangers des obus explosifs (de tous calibres) et des cartouches à obus explosifs sont déterminées à partir de leurs propriétés physiques et des effets qui en résultent sur l'environnement. L'étude de dangers présente au présent dossier de demande d'autorisation environnementale reprendra ces éléments, en vue du calcul des zones d'effets pyrotechniques et des distances d'éloignement que ces effets génèrent.

Tous les objets explosibles relèvent de la classe 1 des marchandises dangereuses.

Les caractéristiques de sécurité intrinsèque des produits figurent sur les fiches de données de sécurité établies à chaque livraison de produits nouveaux.

Le classement au stockage, c'est-à-dire la classe, la division de risque et le groupe de compatibilité sont définis après essais normalisés ou classement par similitude pour chaque objet explosible.

Pour les transports des objets explosibles, des essais sont également réalisés et les certificats délivrés par les organismes ou laboratoires officiels, qui précisent :

- Les méthodes d'emballage et les définitions de l'emballage ;
- L'emballage intérieur et l'emballage extérieur ;
- Le numéro du procès-verbal d'agrément de l'emballage ;
- Le numéro d'identification ONU ;
- L'applicabilité prévue dans les diverses réglementations.

Les dossiers relatifs à la délivrance de ces certificats sont constitués sur l'initiative de KNDS Ammo France et sous sa responsabilité.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.1.5 Voies et réseaux

4.1.5.1 Air comprimé

L'air comprimé est produit par 3 compresseurs présents dans le bâtiment 76F. Le réseau principal est alimenté par 2 compresseurs. Le 3ème compresseur est utilisé en secours.

L'air comprimé est distribué par un réseau sur l'ensemble du site.

Le bâtiment 28S possède son propre compresseur et 2 cuves tampons pour faire face à ses besoins spécifiques.

4.1.5.2 Eau

Le site possède 2 réseaux d'eau sur le site : 1 réseau d'eau potable et 1 réseau d'eau industrielle.

Le réseau d'eau potable est alimenté par le réseau d'adduction en eau potable.

L'eau potable est utilisée pour les sanitaires, les machines à café, le restaurant d'entreprise et l'infirmerie de la zone inerte.

Le réseau d'eau industrielle est alimenté par le puit 47P pompant dans la nappe phréatique. Le code masse d'eau associé au forage est le GG109.

L'eau industrielle est utilisée pour les sanitaires en zone pyrotechnique, le process, les chaufferies et la protection incendie.

La répartition de la consommation d'eau industrielle est d'environ un tiers pour la protection incendie et le reste pour les autres usages.

Le réseau d'eau industrielle est conçu de la façon suivante :

1) Pompage dans le puit 47P ;
2) Transfert vers la réserve 75F (déversement gravitaire sans possibilité de retour d'eau dans le réseau) et le 91F (local sprinklage associé à 2 réserves d'eau) ;
3) Traitement de l'eau par chloration dans le bâtiment 36F ;
4) Distribution sur le site.

L'étude d'impact contenue dans le présent dossier (pièce n°3) contient un volet eau, au sein duquel sont décrits les impacts du projet sur la ressource en eau, et les mesures prévues par l'exploitant pour limiter ces impacts.

4.1.5.3 Électricité

Le site est alimenté en 15 000 volts par le réseau ENEDIS. Le point de livraison est situé au niveau du bâtiment 91F et est composé de lignes d'alimentation aériennes. L'alimentation des différentes transformateurs présents sur le site est assurée depuis le bâtiment 91F.

Le plan général du réseau Haute Tension est annexé au présent dossier (« Annexe2_Diff_Protegee_ Reseau-HT »). Ce document est en Diffusion Protégée.

Chaque transformateur alimente un quartier ou partie de quartier.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Il est à noter que la présence et la mise en place d'ombrières à panneaux photovoltaïques au niveau du parking secondaire, utilisant l'énergie solaire, permettra une production couvrant partiellement, les besoins du site.

4.1.5.4 Gaz

Le site est alimenté en gaz depuis le réseau public.

Le gaz est utilisé pour les chaufferies du site et l'activité de restauration.

Le plan général du réseau gaz est annexé au présent dossier (« Annexe3_Diff_Protegee_Reseau-gaz »). Ce document est en Diffusion Protégée.

4.1.5.5 Pertes d'utilités

En cas de dysfonctionnement, il doit être assuré l'alimentation en énergie :

- des serveurs informatiques (réseau et sureté) ;
- du process de coulée du 101F afin de pouvoir mettre en sécurité l'installation. En effet, en cas de coupure prolongée d'électricité, il est indispensable de pouvoir vider la cuve d'explosifs.

Le process de coulée du 86F/87F qui est peu utilisé et représente un volume de produit limité, n'est pas considéré comme une installation devant être maintenue en fonctionnement dans l'hypothèse d'une perturbation d'alimentation des réseaux.

L'alimentation de ces installations en énergie est assurée par les groupes électrogènes.

Les groupes électrogènes présents sur le site sont les suivants (leur autonomie est présentée entre parenthèses) :

- 117F pour sécuriser le réseau informatique (autonomie 10h) ;
- 121F (pour le bâtiment 101F) pour sécuriser le process de coulée afin de vider la cuve (autonomie 13h) ;
- 13S pour sécuriser le data center et les bureaux (autonomie 13h) ;
- 41F pour sécuriser la chaufferie et le 36F qui alimente le réseau d'eau industrielle (autonomie 7h) ;
- 47P pour sécuriser l'alimentation des pompes du puit qui alimente le site en eau industrielle (autonomie 11h) ;
- 5S pour sécuriser les serveurs du 5S, le 34S, une partie du réseau de sureté et le portail d'accès (autonomie 10h).

Si nécessaire, le site est équipé d'une réserve mobile de 500 litres et d'une cuve enterrée de 2 000 litres. La réserve mobile permet de remplir à plein tous les groupes électrogènes et la cuve enterrée permet de remplir 4 fois les groupes électrogènes. Cela couvre une utilisation d'environ 50 heures de fonctionnement.

En complément, le site peut être approvisionné par le fournisseur de fuel.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Le bâtiment 91F abrite les installations de sprinklage principales qui alimentent le réseau incendie du site. Il s'agit d'une motopompe thermique avec une réserve de carburant. Comme pour les groupes électrogènes, ces réserves peuvent être alimentées avec la réserve mobile.

De plus, le bâtiment 26S abrite une installation de sprinklage pour la protection du stockage de ce même bâtiment.

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le plan de localisation des groupes électrogènes est protégé et soumis à une diffusion restreinte. Le plan est présenté dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2bis_Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

4.1.5.6 Chauffage du site

Le site comprend 6 chaufferies.

La chaufferie principale 41F permet de générer de l'eau surchauffée alimentant une partie du réseau de chauffage des bâtiments de la zone pyro et certains process (exemple : installation de coulée fondue au 101F). Elle est équipée de 2 chaudières STEINFASEL de 2 040 kW chacune et d'une chaudière BABCOK de 1 658 kW.

Les 5 autres chaufferies (bâtiments 10S, 13S, 18S, 26S et 29I) permettent de chauffer ces mêmes bâtiments (voire les bâtiments proches pour le 29I, sauf pour le 26S) et de générer de l'eau chaude sanitaire.

La chaufferie gaz du 10S est équipée de 2 chaudières de puissance unitaire 290 kW.

La chaufferie gaz du 13S est équipée d'une chaudière de puissance unitaire 370 kW.

La chaufferie gaz du 18S est équipée de 2 chaudières gaz de puissance totale de 390 kW.

La chaufferie gaz du 26S est équipée d'une chaudière murale de puissance unitaire 107 kW.

La chaufferie fioul du 29I est équipée d'une chaudière fioul d'une puissance unitaire 321 kW.

Les chaufferies sont alimentées en gaz naturel depuis le réseau public.

Les autres bâtiments chauffés le sont par des systèmes de Pompe À Chaleur.

4.1.5.7 Déplacements sur le site

Les déplacements internes concernent le flux de personnes et le flux de marchandises.

Le flux de personnes est réalisé par des véhicules électriques de service, des navettes électriques, des vélos et à pied.

Les véhicules et les navettes électriques sont rechargés à leur lieu de stationnement.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Le flux de marchandises est réalisé par des chariots élévateurs à moteur thermique et des camions à moteur thermique pour les livraisons et l'enlèvement des matières premières et produits finis.

Les camions de livraison et d'enlèvement sont gérés par des sociétés extérieures.

Les chariots élévateurs se ravitaillent en fioul dans la cuve enterrée située à côté du 41F.

4.1.6 Rejets

4.1.6.1 Rejets aqueux

Les rejets aqueux du site sont les eaux pluviales et les eaux usées.

Concernant les eaux pluviales, celles-ci ne sont canalisées qu'au niveau de chaque bâtiment vers des bassins d'infiltration à la parcelle.

Face aux enjeux de la raréfaction de l'eau, le principe de lagune d'infiltration pour la gestion des eaux pluviales à la parcelle présente de nombreux avantages :

- Préserver le cycle naturel de l'eau ;
- Restituer l'eau de pluie au sol et recharger les nappes phréatiques ;
- Développer la biodiversité avec l'apparition d'une flore spécifique aux zones humides ;
- Dépolluer les eaux de ruissellement par un processus naturel de phytoépuration (procédé de dépollution par les plantes).

Cette situation historique s'explique par l'étendue du site et la configuration des bâtiments. Afin de maitriser le risque pyrotechnique, les bâtiments du site (actuellement plus de 200) sont éloignés les uns des autres. Conformément aux dispositions de l'article 67 de l'arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, ces bâtiments, construits antérieurement à l'édiction de cet arrêté, ne sont pas concernés par les obligations de séparation des eaux pluviales qu'il introduit. Par ailleurs, la création d'un réseau unique de séparation des eaux pluviales nécessiterait des travaux extrêmement lourds et impactant autant financièrement qu'écologiquement. De plus, et en tout état de cause, les process industriels du site ne génèrent pas de substances susceptibles d'être charriées par les eaux pluviales.

Les réseaux collectant les eaux de voiries sont équipés de système type « séparateur d'hydrocarbures » avant rejets dans le réseau public.

À titre d'information, seuls les véhicules de livraison et d'expéditions sont à moteurs thermiques et seraient susceptibles de présenter un risque de pollution des eaux pluviales. Il s'agit de véhicules extérieurs au site.

Les livraisons de produits inertes se font dans la zone inerte du site dont le réseau de collecte des eaux pluviales est connecté au réseau public. Celui-ci canalise toutes les eaux de la zone inerte. Ces réseaux canalisés sont équipés de séparateur d'hydrocarbures.

Pour la zone pyrotechnique, les camions circulent uniquement entre l'entrée du quartier I et l'installation 12P au « Tonkin » ou le centre d'essai.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Cette voie, qui représente une longueur d'environ 900 m pour le 12P et 1 400 m pour le centre d'essai, n'est pas équipée de systèmes de collecte et de filtration.

Concernant les eaux usées, le site dispose d'une convention de rejets avec l'agglomération de Bourges Plus. Cette convention concerne les eaux usées et les eaux industrielles de la partie inerte.

Cette convention est annexée au présent dossier (Annexe 9 en pièce n°7).

Les eaux usées intègrent le rejet de la cantine du site. Dans la zone pyrotechnique, les sanitaires sont reliés à des microstations. L'ensemble de ces micro stations représente une capacité de 49 EH. Cette capacité étant inférieure à 200 EH, ces équipements ont été déclarés auprès des services du Service Public d'Assainissement Non Collectif de Bourges Plus.

Les eaux industrielles sont les eaux rejetées par l'osmoseur d'eau industrielle qui alimente l'activité de traitement de surface du 28S. Il s'agit uniquement d'eau osmosée issue du puit et celle-ci n'est pas en contact avec le process industriel de traitement de surface.

Le plan général des eaux pluviales est annexé au présent dossier (« Annexe4_Diff_Protegee_ Reseau-eaux-pluviales »). Ce document est en Diffusion Protégée.

Le plan général des eaux de lavage est annexé au présent dossier (« Annexe5_Diff_Protegee_ Reseau-eaux-lavage »). Ce document est en Diffusion Protégée.

Le plan général des eaux de ville et industrielle est annexé au présent dossier (« Annexe6_Diff_ Protegee_Reseau-eaux-ville-indus »). Ce document est en Diffusion Protégée.

Le plan général d'assainissement est annexé au présent dossier (« Annexe7_Diff_Protegee_Reseau-assainissement »). Ce document est en Diffusion Protégée.

4.1.6.2 Rejets atmosphériques

Les rejets atmosphériques, soumis à surveillance par la réglementation ICPE, sont liés aux chaufferies et à certains process industriels.

Les rejets atmosphériques sont les suivants :

Activité	Rubrique ICPE	Bâtiment
Chaufferie	2910-2	41F
Recuit	2561	28S
Dégraissage	2563	28S
Peinture	2940-2	10S / 1C / 142F
Laquage	2940-2	28S
Traitement de surface	3260	10S / 28S

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

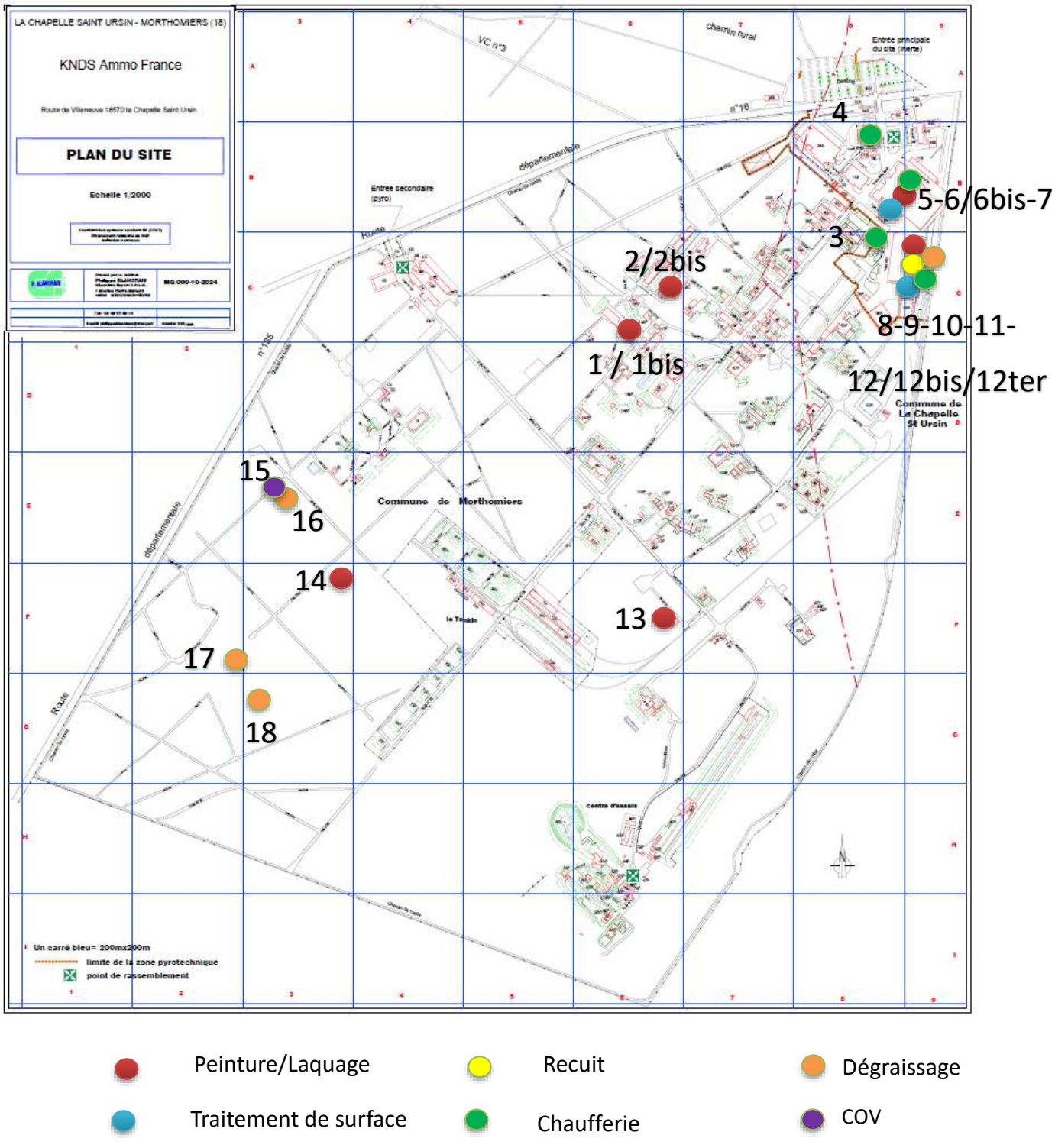


Figure 5 : Implantation des points de rejets atmosphériques

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Les points de rejets atmosphériques sont les suivants :

Point de rejets	**Installation**	**Activité**
1 + 1bis	142F Secteur 2	Peinture
2 + 2bis	1C	Peinture
3	41F	Chaufferie
4	18S	Chaufferie
5	10S	Chaufferie
6 + 6bis		Peinture
7		Traitement de surface
8	28S	Chaufferie
9		Laquage
10		Traitement de surface
11		Four recuit
12 + 12bis + 12ter		Dégraissage
13	110P	Marquage
14	294A	Marquage
15	276I	COV
16		Dégraissage
17	289A	Dégraissage
18	290A	Dégraissage

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.1.7 Rejets particuliers (traitement de surface) soumis a la directive IED

La directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (« directive IED ») a pour objectif de parvenir à un niveau élevé de protection de l'environnement grâce à une prévention et à une réduction intégrée de la pollution provenant d'un large éventail d'activités industrielles et agricoles.

Ses principes directeurs sont :

- le recours aux meilleurs techniques disponibles (« MTD ») dans l'exploitation des activités concernées. Les MTD doivent être le fondement de la définition des valeurs limites d'émission (« VLE ») et des autres conditions de l'autorisation ;
- le réexamen périodique des conditions d'autorisation ;
- la remise du site dans un état au moins équivalent à celui décrit dans un « rapport de base » qui décrit l'état du sol et des eaux souterraines avant la mise en service.

Les activités de traitement de surface, classées au titre de la rubrique 3260 de la nomenclature des ICPE, sont concernées par la mise en œuvre des MTD. L'examen de mise en œuvre des MTD a été réalisé pour les installations des bâtiments 10S et 28S et transmis à l'administration.

L'analyse pour l'installation du bâtiment 10S a été transmise, dans le cadre la fiche navette IED – Déclaration du statut IED de l'installation, en date du 31 octobre 2013.

L'analyse pour l'installation du bâtiment 28S a été transmise dans le cadre du dossier de porter à connaissance de reconstruction dans sa version D du 03 juillet 2025.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2 DESCRIPTION DES COMPOSANTES DU PROJET

Ainsi qu'il a été rappelé ci-avant, le projet « KNDS Ammo France 2035 » sera réalisé en deux phases : une première phase, constituée des composantes les plus urgentes, et une seconde phase, constituée des composantes dont l'horizon de réalisation est plus éloigné.

4.2.1 Composantes réalisées dans le cadre de la première phase du Projet

Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le plan masse général du site dans sa configuration Projet est protégé et soumis à une diffusion restreinte. Il est présenté en annexe confidentielle (« Annexe8_Diff_Protegee_Plan-site-projet »). À noter que des informations techniques complémentaires sont précisées dans l'étu de de dangers (pièce n°4).

La suite de ce chapitre détaille l'ensemble des composantes de la première phase du Projet, rappelées en suivant :

Composante du Projet	**Chapitre**
Installation temporaire d'une centrale à béton	4.2.1.1
Augmentation de la masse pyrotechnique au sein de l'installation de radiographie d'objets explosifs (bâtiment 93F)	4.2.1.2
Modernisation d'une ligne d'encartouchage moyen calibre au sein du bâtiment 142F	4.2.1.3
Installation d'une mise en température d'explosifs au sein des magasins d'atelier 4I et 10I	4.2.1.4
Modernisation de l'atelier de préparation des douilles amorcées au sein des bâtiments 1C-21C	4.2.1.5
Remise en service de l'activité de contrôle de munitions moyen calibre au sein du bâtiment 143F	4.2.1.6
Création d'un parking secondaire	4.2.1.7
Modernisation d'une ligne d'encartouchage gros calibre au sein du bâtiment 7C	4.2.1.8
Augmentation de la capacité de stockage au sein du magasin d'atelier 145F	4.2.1.9
Augmentation de la capacité de stockage au sein du magasin d'atelier 6C	4.2.1.10
Construction de 5 installations d'essais d'environnement autour du 82P	4.2.1.11
Construction d'un nouvel atelier de fabrication d'explosif XP	4.2.1.12
Création d'un quartier de production de munitions d'artillerie	4.2.1.13
Augmentation des capacités d'usinage au sein du bâtiment 10S	4.2.1.14
Augmentation des capacités de stockages pyrotechniques au sein de la zone de stockage « TONKIN »	4.2.1.15
Augmentation des capacités de production de douille au sein du bâtiment 28S	4.2.1.16

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.1 Installation temporaire d'une centrale à béton

4.2.1.1.1 Descriptif général

Dans le cadre de la réalisation du Projet, d'importantes quantités de béton seront nécessaires à la construction des bâtiments associés.

Lors des phases de coulage des fondations, murs et toits, il sera indispensable de maintenir une alimentation en continu des toupies de béton. Cette alimentation continue permettra de garantir les caractéristiques de résistances mécaniques des futures installations pyrotechniques.

Les centrales à béton les plus proches sont situées sur Bourges et Issoudun donc trop éloignées du site.

Afin de maitriser l'approvisionnement et éviter un flux continu de camion sur ces périodes, KNDS Ammo France a décidé d'installer temporairement une centrale à béton sur le site de La Chapelle-Saint-Ursin, durant toute la période des travaux de construction (soit de 2027 à 2031). En cas de nécessité, de façon ponctuelle, il pourra être fait appel à des livraisons de béton depuis les centrales extérieures au site afin de pas impacter les opérations du chantier.

Cette composante du Projet impliquera des activités relevant de la rubrique 2518 de la nomenclature des ICPE, dans des quantités relevant du régime de la déclaration.

L'étude d'impact jointe au présent dossier étudie les impacts liés à cette composante du Projet en prenant en compte les exigences techniques de l'arrêté ministériel du 26 novembre 2011 applicable aux installations soumises au régime de la déclaration au titre de la rubrique 2518 de la nomenclature des ICPE.

L'installation sera réalisée sur une surface anciennement industralisée, et nécessitera la création d'une surface bitumée.

4.2.1.1.2 Situation de l'installation

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le plan de situation de l'installation est protégé et soumis à une diffusion restreinte. Il est présenté dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

4.2.1.1.3 Descriptif de l'installation

	Installation future
Description du bâtiment	• <u>Voie d'accès</u> L'accès à l'installation se fera par la voie n°18.
	• <u>Accès à l'installation</u> L'accès est strictement réservé aux personnels de la société en charge des chantiers de construction.
	• <u>Rétention</u> Une cuve de rétention est présente au point bas de la plateforme. Les eaux sont canalisées en un point bas de la plate-forme pour traitement dans un bassin de

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation future
	décantation/déshuilage. Les eaux de ruissellement de la plate forme sont redirigées dans les bacs de décantation. Une pompe sera montée pour utiliser l'eau en circuit fermée.
	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Toutes les parties conductrices fixes ou mobiles seront interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre.
	• Protection contre la foudre L'installation fera l'objet d'une étude du risque foudre et les mesures de prévention identifiées seront mises en place.
	• Alarme Des sirènes sonores couvriront l'installation et permettent l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.
	• Merlons Non concerné.
	• Parking Un parking pour véhicules légers sera implanté à proximité de l'installation.
	• Dimensions du bâtiment La plateforme dédiée à cette activité fera environ 3 000 m².
	• Menuiseries et portes Sans objet.
	• Gros œuvre Sans objet.
	• Toiture Sans objet.
	• Sol La zone d'implantation de la centrale à béton et du stockage sera en béton. Les voiries seront bitumées.
	• Electricité L'alimentation électrique sera centralisée sur un tableau divisionnaire. Tout le matériel électrique employé est vérifié annuellement par une société agréée.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation future
	• Air comprimé Sans objet.
	• Chauffage Sans objet.
	• Eclairage Un éclairage permettant la sécurité des usagers sera installé.
	• Moyens d'appel Sans objet.
	• Incendie L'installation sera dotée d'extincteurs. Elle sera également protégée par 1 poteau incendie situé à 30 m au Nord-Ouest de l'installation.

4.2.1.1.4 **Descriptif des opérations et activités**

La centrale à béton servira à produire, sur place, le béton nécessaire aux différents chantiers du Projet. Elle sera montée et démontée par une société spécialisée.

La mise en service de la centrale (et son démontage une fois les opérations terminées) se fera conformément aux prescriptions du fabricant. Les conditions d'installation, de mise en service, d'utilisation et de maintenance de la centrale à béton sont celles définies par le fabricant.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

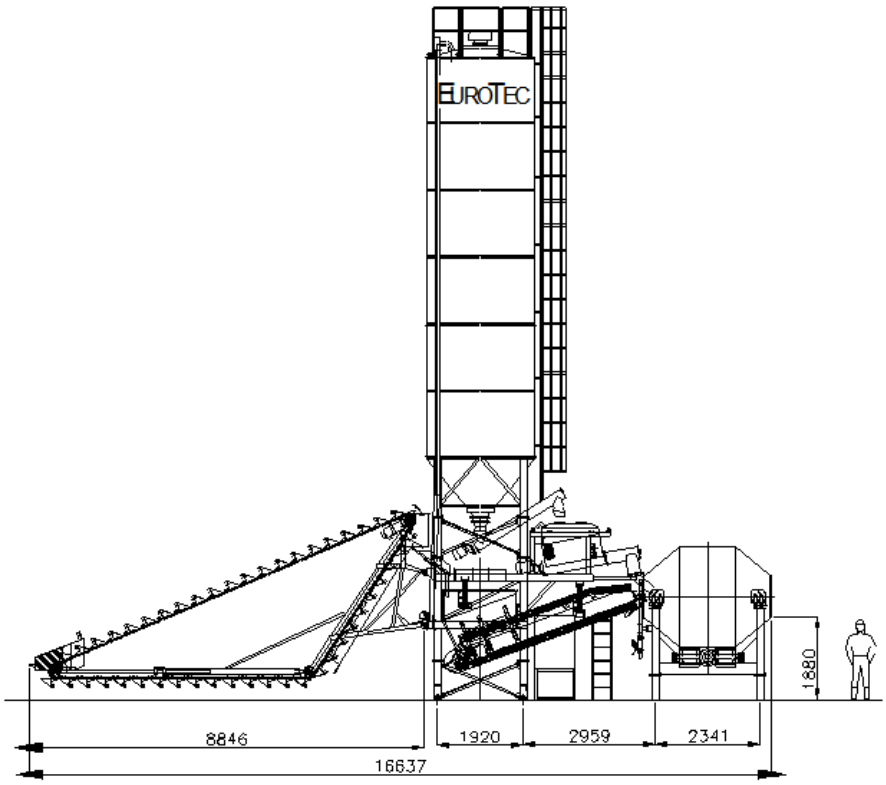


Figure 6 : Schéma de principe de la centrale à béton

Cette centrale à béton sera présente sur site pendant une durée d'environ 48 mois.

L'installation comportera différentes zones :

- Stockage des matières premières ;
- Centrale à béton ;
- Zone de circulation des toupies.

Ces zones seront réservées à l'entreprise en charge du chantier.

Les camions de livraison des matériaux viendront déverser ceux-ci dans la zone dédiée au stockage.

Un engin de chantier sera en charge d'alimenter la centrale avec les matériaux présents dans la zone de stockage.

Les toupies viendront remplir leur cuve avant d'aller déverser celle-ci sur le chantier en cours.

4.2.1.1.5 **Descriptif des produits**

Des adjuvants seront utilisés dans le process de réalisation du béton. Ceux-ci dépendent de l'usage du béton. Ils seront stockés dans un local dédié sur rétention.

Ils seront livrés directement sur la zone de la centrale à béton.

Le stockage et la manipulation des huiles et adjuvants se font dans un container étanche et incombustible. Ce container est fermé à clef. Le container est équipé d'un bac de rétention

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

empêchant toute fuite accidentelle des cuves d'adjuvants. Ce bac de rétention est dimensionné de façon à contenir au moins 50 % de la capacité totale du stock.



Figure 7 : Principe de stockage

L'installation accueillera les produits suivants :

	Installation future			
Produits chimiques	**Noms**	**Quantités**	**Risques**	**Rubrique ICPE**
	Retardateur : SikaTard®-400 GC	2 GRV de 1 m^3 soit 2.4 t	H317	/
	Accelerateur : Sikavit® AC 3	2 GRV de 1 m^3 soit 2.7 t	H319	/
	Superplastifiant : Sika® ViscoCrete®-4017	2 GRV de 1 m^3 soit 2.1 t	/	/
	Plastifiant : SikaPlast® TechnoFlow	2 GRV de 1 m^3 soit 2.1 t	/	/

La somme totale maximum des produits présents dans l'installation est de 9 300 kg.

Ces produits sont stockés sur rétention dans des emplacements prévus à cet effet.

NOTA : les fiches de données de sécurité sont annexées au dossier (Annexe 12 en pièce n°7).

4.2.1.1.6 Situation règlementaire de la composante du Projet

Cette composante du Projet impliquera :

- la création de l'activité exercée relevant de la rubrique 2518 de la nomenclature des ICPE. Les volumes mis en œuvre atteignent le seuil du régime de la déclaration.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

2518 : Installation de production de béton prêt à l'emploi			
Installation	**Situation actuelle Capacité de malaxage**	**Situation future Capacité de malaxage**	**Localisation**
CENTRALE À BÉTON	/	3 m^3	Zone au croisement des voies N°18 et 19

Tableau récapitulatif de la situation de l'installation, avant et après réalisation du Projet :

Rubrique ICPE		**Situation actuelle**	**Situation future**	**Différence**
2518	Installation de production de béton prêt à l'emploi	/	3 m^3	(+) 3 m^3

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.2 Augmentation de la masse pyrotechnique au sein de l'installation de radiographie d'objets explosifs (bâtiment 93F)

4.2.1.2.1 Descriptif général

L'installation de radiographie d'objets explosifs au sein du bâtiment 93F relève notamment de la rubrique 4210 de la nomenclature des ICPE, sous le régime de l'autorisation.

En effet, l'ensemble des munitions de gros calibre produites sur le site de La Chapelle-Saint-Ursin fait systématiquement l'objet d'une radiographie pour contrôler leur qualité, et garantir leur bonne utilisation future.

Le Projet impliquant une nette augmentation de la production des munitions de gros calibre, les opérations de radiographie de ces munitions vont augmenter en corrélation. La masse pyrotechnique présente au sein de cette installation est donc augmentée en raison du Projet. Cette masse pyrotechnique atteindra 5 000 kg lorsque l'installation sera en vitesse de croisière.

Par ailleurs, cette composante du Projet introduit l'utilisation d'hexafluorure de soufre, une substance relevant de la rubrique 1185 de la nomenclature des ICPE, et utilisée pour le refroidissement du process de radiographie. Ainsi qu'il sera explicité ci-après, le volume de cette substance utilisée dans l'installation est en dessous du seuil de la déclaration de cette rubrique ICPE.

L'étude de dangers et l'étude d'impact jointes au présent dossier étudient les impacts liés à cette augmentation. Il n'y a ni augmentation des zones d'effets, ni modification des probabilités pyrotechniques.

L'augmentation résultant de cette composante du Projet ne nécessitera pas la construction d'un nouveau bâtiment.

4.2.1.2.2 Situation de l'installation

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le plan de situation de l'installation est protégé et soumis à une diffusion restreinte. Il est présenté dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.2.3 **Descriptif de l'installation**

	Installation actuelle	**Installation future**
Activité(s)	RADIOGRAPHIE D'OBJETS EXPLOSIFS.	RADIOGRAPHIE D'OBJETS EXPLOSIFS.
Description du bâtiment	• Voie d'accès L'accès à l'installation se fait par la voie n°11.	• Voie d'accès Identique à la situation actuelle.
	• Accès dans l'installation L'accès à l'installation est réglementé par la présence de moyens physiques d'interdiction de passage en amont de l'installation. Un moyen d'appel est implanté à l'entrée de la zone, et sert à demander l'autorisation d'accès à l'installation.	• Accès dans l'installation Identique à la situation actuelle.
	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Toutes les parties conductrices fixes ou mobiles sont interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre. La prise de terre générale est assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles.	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Identique à la situation actuelle.
	• Protection contre la foudre La protection contre la foudre est assurée conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection des risques accidentels au sein des ICPE soumise à autorisation. L'installation est couverte par un paratonnerre, situé sur le pignon Ouest/Sud-Ouest du bâtiment 93F lui-même.	• Protection contre la foudre Identique à la situation actuelle.
	• Alarme Des sirènes sonores couvrent l'installation et permettent l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.	• Alarme Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• <u>Merlons</u> Les merlons entourant le bâtiment 93F ont une hauteur supérieure à 3 m. Une procédure interne permet d'assurer le suivi de l'altimétrie des merlons du site avec notamment un contrôle périodique et une remise à hauteur si nécessaire. Le bâtiment est également doté de 2 murs composés de blocs de béton installés à l'extérieur. Ces murs ont une hauteur d'environ 1,80 m et une largeur de 0,60 m et d'une longueur d'environ 9,1 m pour l'un et de 5,7 m pour le second.	• <u>Merlons</u> Identique à la situation actuelle.
	• <u>Parking</u> Un parking pour véhicules légers est implanté à proximité de l'installation. Ce parking est dédié exclusivement au bâtiment 93F.	• <u>Parking</u> Identique à la situation actuelle.
	• <u>Dimensions du bâtiment</u> Le bâtiment 93F a une surface d'environ 187 m² (17 m x 11 m) et d'une hauteur sous plafond comprise entre 2.5 m et de 3 m.	• <u>Dimensions du bâtiment</u> Identique à la situation actuelle.
	• <u>Gros œuvre</u> Le local radio est constitué de béton armé ayant des épaisseurs variant de 0,50 m (toit) à 1,30 m (mur dans l'axe du faisceau des rayons X). Les autres locaux sont construits en béton d'épaisseur 0,20 m (murs et toit). De plus, un mur en béton armé de 0,3 m d'épaisseur sépare le stockage pyrotechnique et le hall de manutention du bâtiment 93F.	• <u>Gros œuvre</u> Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• Toiture La charpente métallique de l'auvent supporte une toiture en plaques polyester.	• Toiture Identique à la situation actuelle.
	• Sol L'installation est équipée d'un revêtement de sol lisse et facilement nettoyable.	• Sol Identique à la situation actuelle
	• Menuiserie et portes Toutes les portes de l'installation ont une largeur minimum de 0,80 m munies d'une serrure à clé unique et sont équipées d'un système permettant l'ouverture vers l'extérieur par simple poussée. L'unique porte permettant d'accéder au local radio est constituée de 0,75 m de béton. Elle est commandée par un vérin hydraulique et est équipée d'un contact de porte qui interdit le fonctionnement de l'appareil à rayons X en cas de porte ouverte.	• Menuiserie et portes Identique à la situation actuelle.
	• Electricité L'alimentation électrique est centralisée sur un tableau divisionnaire situé à l'extérieur des bâtiments. Un panneau est installé à l'entrée de l'installation indiquant le positionnement du sectionneur électrique. Tout le matériel électrique employé sera vérifié annuellement par une société agréée.	• Electricité Identique à la situation actuelle.
	• Air comprimé La distribution est assurée par un piquage sur ceinture haute dans le bâtiment, puis par un raccordement type prise rapide aux différents postes de l'installation. La pression du réseau est d'environ 7 bars.	• Air comprimé Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• Chauffage - Climatisation Le chauffage du 93F est assuré par des radiateurs à circulation d'eau. Les surfaces accessibles sont surmontées d'un plan incliné interdisant la dépose d'objet au contact des surfaces chaudes.	• Chauffage - Climatisation Identique à la situation actuelle.
	• Eclairage L'éclairage intérieur du bâtiment est assuré par des blocs luminaires. L'éclairage naturel est assuré par des panneaux en polycarbonate alvéolé au niveau du hall de manutention. L'éclairage de secours est assuré par des blocs autonomes placés au-dessus des différentes portes du bâtiment.	• Eclairage Identique à la situation actuelle.
	• Moyen d'appel Un téléphone est placé dans un boîtier fermé dans le local.	• Moyen d'appel Identique à la situation actuelle.
	• Incendie Le bâtiment est doté d'extincteurs et de RIA. Il est également protégé par 4 poteaux incendie : 2 situés à 100 m et 2 situés à 140 m du bâtiment.	• Incendie Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.2.4 **Descriptif des opérations et activités**

Les opérations réalisées dans l'installation de radiographie sont identiques entre l'activité actuelle et l'activité future. Ces activités vont simplement augmenter en raison de l'augmentation capacitaire du site.

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le déroulement des opérations et leurs descriptions sont protégés et soumis à une diffusion restreinte. Ils sont présentés dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_ Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.2.5 **Descriptif des produits**

Type de produits chimiques présents dans les installations actuelles et futures :

	Installation actuelle				Installation future			
	Noms	**Quantités**	**Risques**	**Rubrique ICPE**	**Noms**	**Quantités**	**Risques**	**Rubrique ICPE**
Produits inertes	Solution de démarrage G 135	100 l	H315 H319	/	Glycol	140 l	/	/
	Révélateur régénérateur G 135 parties A, B et C	100 l	H290 H317 H318 H341 H351	/	Hexafluorure de soufre (SF_6)	12 kg	H280	1185.3.2
	Fixateur G 335 parties A et B	100 l	H315 H319	/				
	Détersif G 699 C.	40 l	H315 H319 H317	/				

Les produits SF_6 et glycol sont utilisés dans le circuit de refroidissement de l'équipement de radiographie. Le SF_6 sert comme gaz frigorigéne. Le glycol sert de fluide de transfert entre le groupe froid et la radiographie.

Les produits chimiques présents sont conditionnés soit en flacons soit en bidons.

La somme totale maximum des produits présents représente environ 152 L.

Ces produits sont conditionnés sur rétention dans des emplacements prévus à cet effet.

NOTA : les fiches de données de sécurité sont annexées au dossier (Annexe 12 en pièce n°7).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.2.6 **Situation règlementaire de la composante du Projet**

Cette composante du Projet impliquera :

- la modification de l'activité exercée relevant de la rubrique 4210 de la nomenclature des ICPE. Le site relève actuellement du régime de l'autorisation Seveso seuil Haut. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

4210.1.A – Produits explosibles			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
RADIOGRAPHIE D'OBJETS EXPLOSIFS	540 kg	5 000 kg	93F

- l'utilisation complémentaire dans le processus de refroidissement de l'activité de radiographie d'un produit utilisé relevant de la rubrique 1185.3.2 de la nomenclature des ICPE, sans pour autant que les volumes mis en œuvre n'atteignent le seuil de classement au sein de cette rubrique.

1185.3.2 – Stockage d'hexafluorure de soufre			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
RADIOGRAPHIE D'OBJETS EXPLOSIFS	/	12 kg	93F

Tableau récapitulatif de la situation de l'installation, avant et après réalisation du Projet :

Rubrique ICPE		**Situation actuelle**	**Situation future**	**Différence**
1185.3.2	Stockage d'hexafluorure de soufre	/	12 kg	(+) 12 kg
4210.1.A	Produits explosibles	540 kg	5 000 kg	(+) 4 460 kg

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.3 Modernisation d'une ligne d'encartouchage moyen calibre au sein du bâtiment 142F

4.2.1.3.1 Descriptif général

Le bâtiment 142F abrite une installation ancienne destinée au chargement, à l'encartouchage, à la peinture, au marquage, aux contrôles et au conditionnement de cartouches de moyen calibre. Cette activité relève actuellement des rubriques 2940 (régime de la déclaration contrôlée), 4210 (régime de l'autorisation Seveso seuil Haut), 4331 (en dessous du seuil de déclaration) et 4511 (en dessous du seuil de déclaration) de la nomenclature des ICPE. Le Projet implique la modernisation de cette ligne d'encartouchage, afin de lui permettre d'atteindre les objectifs de production recherchés par le Projet, et d'accueillir les nouvelles générations de munitions de moyen calibre.

La ligne d'encartouchage actuelle a été installée il y a plus de 20 ans ; l'ensemble de ses systèmes d'automatisme et de pilotage sont en voie d'obsolescence et ont donc besoin d'être modernisés pour garantir son exploitation. L'évolution technologique des process permet d'améliorer la productivité, les conditions de travail et la sécurité du personnel.

L'activité de cabine de peinture (intégrée à cette ligne postérieurement à sa mise en service il y a plus de 20 ans) ne nécessite pas de modernisation.

Par ailleurs, l'augmentation du volume d'activité générée par le Projet implique en conséquence une augmentation de la masse pyrotechnique présente au sein de l'installation et relevant de la rubrique 4210, entrainant l'augmentation de la masse pyrotechnique totale à 3 630 kg. Le volume des produits utilisés et relevant des rubriques 4331, 4511 et 2940 est également augmenté.

L'étude de dangers et l'étude d'impact jointes au présent dossier étudient les impacts liés à cette augmentation. Il n'y a ni augmentation des zones d'effets, ni modification des probabilités pyrotechniques.

Cette composante du Projet ne nécessitera pas la construction d'un nouveau bâtiment.

4.2.1.3.2 Situation de l'installation

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le plan de situation de l'installation est protégé et soumis à une diffusion restreinte. Il est présenté dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.3.3 **Descriptif de l'installation**

	Installation actuelle	**Installation future**
Activité(s)	ENCARTOUCHAGE DES MUNITIONS DE MOYENS CALIBRES	ENCARTOUCHAGE ET CONDITIONNEMENT DE MUNITIONS DE MOYENS CALIBRES
Description du bâtiment	• Voie d'accès L'accès se fait par les voies n°13, 15 et 16.	• Voie d'accès Identique à la situation actuelle.
	• Accès dans l'installation L'accès du personnel, quel qu'il soit, se fait uniquement par la double porte du bâtiment 142F située au sud-est du bâtiment. Un SAS commun permet d'accéder soit dans le secteur 1, soit dans le secteur 2 de l'installation. Chaque personne désirant se rendre dans l'installation dépose son badge sur le tableau situé à l'entrée de la zone du secteur 2, le nombre d'emplacement est limité à l'effectif autorisé.	• Accès dans l'installation Identique à la situation actuelle.
	• Rétention Le bâtiment est sur rétention périphérique pour les eaux d'incendie. Une vanne de fermeture du barrage est installée au niveau du réseau des eaux pluviales.	• Rétention Identique à la situation actuelle.
	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Toutes les parties conductrices fixes ou mobiles sont interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre. La prise de terre générale est assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles. La prise de terre générale est assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles.	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• Protection contre la foudre La protection contre la foudre est assurée conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection des risques accidentels au sein des ICPE soumise à autorisation. L'installation est couverte par un paratonnerre, qui est situé sur la façade ouest du bâtiment 142F (voir plan page 20).	• Protection contre la foudre Identique à la situation actuelle.
	• Alarme Des sirènes sonores couvrent l'installation et permettent l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.	• Alarme Identique à la situation actuelle.
	• Merlons Sans objet.	• Merlons Identique à la situation actuelle.
	• Parking Un parking pour véhicules légers est implanté à proximité de l'installation.	• Parking Identique à la situation actuelle.
	• Dimensions du bâtiment Le secteur 2 du bâtiment 142F est un atelier d'une surface d'environ 480 m². La hauteur sous plafond est d'environ 3 m.	• Dimensions du bâtiment Identique à la situation actuelle.
	• Gros œuvre Le bâtiment 142F secteur 2 est constitué de murs en parpaings creux de 0.20 m sur 3 cotés, les 2 murs extérieurs sont doublés en partie extérieure par une isolation coupe-feu 30 min type norme EI30 et par un bardage tôle. Le quatrième mur séparant le secteur 2 du secteur 3 est un mur fort en béton armé de 0.35 m d'épaisseur, ce mur est recouvert d'un bardage bois d'épaisseur minimale de 20 / 22 mm pour le piégeage des éclats.	• Gros œuvre Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	Les murs intérieurs sont en parpaings creux enduits ou jointoyés, de hauteur environ plus de 3 m. Les murs extérieurs ont une hauteur de plus de 4 m. Le local « poudre » est équipé d'une cheminée débouchant sur le toit pour canaliser le flux thermique en cas de prise de feu de la poudre propulsive.	
	• Toiture La couverture du bâtiment est réalisée dans un complexe de type bac acier double peau prélaqué. L'isolation est assurée par ce bac acier double peau et également par un sous-plafond suspendu (dalles Tonga - norme REI 30) sur ossature primaire. Le secteur utilisé en bac acier double peau, permet d'assurer une protection anti-retombée.	• Toiture Identique à la situation actuelle.
	• Sol L'installation est équipée d'un revêtement de sol lisse et facilement nettoyable.	• Sol Identique à la situation actuelle.
	• Menuiserie et portes Le bâtiment n'est pas équipé de fenêtres. Toutes les portes à battants de l'installation ont une largeur minimum de 0,80 m et sont munies d'une serrure à clé unique et sont équipées d'un système permettant l'ouverture vers l'extérieur par simple poussée.	• Menuiserie et portes Identique à la situation actuelle.
	• Electricité L'alimentation électrique est assurée par un transformateur spécifique au quartier "moyen calibre" (bâtiment 148F) et centralisée sur un tableau divisionnaire placé à l'extérieur du bâtiment 142F. Un panneau est installé à l'entrée de l'installation indiquant le positionnement du sectionneur électrique. Tout le matériel électrique employé est vérifié annuellement par une société agréée.	• Electricité Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• Air comprimé La distribution est assurée par un piquage sur ceinture haute dans le bâtiment, puis par un raccordement type prise rapide aux différents postes de l'installation. La pression du réseau est d'environ 7 bars.	• Air comprimé Identique à la situation actuelle.
	• Chauffage Le chauffage du bâtiment se fait par circulation d'eau chaude dans des radiateurs disposés principalement au plafond. Les radiateurs muraux sont lisses, et équipés d'un plan incliné en partie en partie haute pour éviter tout dépôt d'un objet au contact des parties chaudes et les panneaux radians sont facilement lavables. Une aspiration d'air, régulée en température (présence d'un groupe de climatisation) est implantée sur le mur de la façade SUD.	• Chauffage Identique à la situation actuelle.
	• Eclairage L'éclairage intérieur du bâtiment est assuré par des blocs luminaires. L'éclairage de secours est assuré par des blocs autonomes placés au-dessus des différentes portes du bâtiment et / ou cela sera nécessaire. La commande générale de cet éclairage se situe à l'extérieur du bâtiment.	• Eclairage Identique à la situation actuelle.
	• Interphones Un interphone est positionné à l'entrée du sas aménagé pour l'accès des secteurs 1 & 2 du 142F pour avertir de sa présence au secteur 2.	• Interphones Identique à la situation actuelle.
	• Incendie Le bâtiment est doté d'extincteurs et de RIA. Il est également protégé par 2 poteaux incendie situés à 62 m au Nord et à 110 m au Sud du bâtiment.	• Incendie Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.3.4 **Descriptif des opérations et activités**

Les opérations réalisées dans l'installation sont identiques entre l'installation actuelle et l'installation future. Le volume de ces opérations sera simplement augmenté dans le cadre du Projet.

L'installation abrite une activité d'encartouchage et de peinture de munitions de moyens calibres.

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le déroulement des opérations et leurs descriptions sont protégés et soumis à une diffusion restreinte. Ils sont présentés dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_ Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

La masse pyrotechnique totale de l'installation du bâtiment 142F Secteur 2 est actuellement de 1 972 kg et celle de la nouvelle installation sera de 3 630 kg.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.3.5 **Descriptif des produits**

L'installation accueille également des produits pyrotechniquement inertes :

	Implantation actuelle				Implantation future			
	Noms	**Quantités**	**Risques**	**Rubrique ICPE**	**Noms**	**Quantités**	**Risques**	**Rubrique ICPE**
Produits	5148 (encre)	10 kg	H225 H319 H336	4331	5148 (encre)	15 kg	H225 H319 H336	4331
	DILUANT CELLULOSIQUE	10 kg	H225 H304 H315 H319 H336 H361 H373	4331	DILUANT CELLULOSIQUE	15 kg	H225 H304 H315 H319 H336 H361 H373	4331
	Encre bicomposante jaune 5164A	60 kg	H225 H319 H336	4331	Encre bicomposante jaune 5164A	75 kg	H225 H319 H336	4331
	5460 (encre)	70 kg	H225 H319 H336	4331	5460 (encre)	75 kg	H225 H319 H336	4331
	5160 (encre)	30 kg	H225 H319 H336	4331	5160 (encre)	35 kg	H225 H319 H336	4331
	DILUANT REACTIF 646-1-510 PR B	30 kg	H225 H319 H336 H351	4331	DILUANT REACTIF 646-1-510 PR B	35 kg	H225 H319 H336 H351	4331

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Implantation actuelle				Implantation future			
	PEINTURE BECKRYWASH REACTIF 429 BRUN ROUGE 01AR14	30 kg	H225 H317 H318 H335 H336 H411	4511	PEINTURE BECKRYWASH REACTIF 429 BRUN ROUGE 01AR14	35 kg	H225 H317 H318 H335 H336 H411	4511
	Duoprim noir satin	30 kg	H225 H315 H317 H318 H335 H336 H411	4511	Duoprim noir satin	35 kg	H225 H315 H317 H318 H335 H336 H411	4511
	MONOPASSIREX CHAMOIS 90 AR 3	25 kg	H225 H304 H315 H317 H318 H336 H361 H373 H412	4331	MONOPASSIREX CHAMOIS 90 AR 3	30 kg	H225 H304 H315 H317 H318 H336 H361 H373 H412	4331
	PEINTURE BECKRYPRIM DUOPRIM BLEU 3350 DUOPRIM	25 kg	H225 H315 H317 H318 H336 H361 H373 H412	4331	PEINTURE BECKRYPRIM DUOPRIM BLEU 3350 DUOPRIM	30 kg	H225 H315 H317 H318 H336 H361 H373 H412	4331

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Implantation actuelle				Implantation future			
	PEINT BECKRYPRIM DUOPRIM JAUNE GAMC 3310 duoprim	10 kg	H225 H315 H318 H336 H373 H411	4511	PEINT BECKRYPRIM DUOPRIM JAUNE GAMC 3310 duoprim	15 kg	H225 H315 H318 H336 H373 H411	4511
	Additif 5199	7 kg	H225 H319 H336	4331	Additif 5199	10 kg	H225 H319 H336	4331
	DILUANT POUR VERNIS TIFLEX 4909	6 kg	H226 H304 H335 H336 H411	4511	DILUANT POUR VERNIS TIFLEX 4909	10 kg	H226 H304 H335 H336 H411	4511
	Peinture 429-5-302 Brun Rouge	6 kg	H225 H318 H335 H336 H411	4511	Peinture 429-5-302 Brun Rouge	10 kg	H225 H318 H335 H336 H411	4511
	ESSENCE DE TEREBENTHINE - 20 L	5 kg	H226 H302 H304 H315 H317 H319 H336 H411	4511	ESSENCE DE TEREBENTHINE - 20 L	10 kg	H226 H302 H304 H315 H317 H319 H336 H411	4511
	Additif 5146	4.5 kg	H225 H319 H336	4331	Additif 5146	7 kg	H225 H319 H336	4331

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Implantation actuelle				Implantation future			
	Additif 5152	3.5 kg	H225 H319 H336 H351	4331	Additif 5152	5 kg	H225 H319 H336 H351	4331
	5164 P	2 kg	H225 H319 H336	4331	5164 P	5 kg	H225 H319 H336	4331

La somme totale maximum des produits, présents actuellement, représente environ 364 kg. Cette somme totale maximum sera de 450 kg avec le Projet.

Ces produits sont stockés sur rétention dans des emplacements prévus à cet effet.

NOTA : les fiches de données de sécurité sont annexées au dossier (Annexe 12 en pièce n°7).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.3.6 **Situation règlementaire de la composante du Projet**

Cette composante du Projet impliquera :

- l'augmentation du volume de produits relevant de la rubrique 2940 de la nomenclature des ICPE. Le site relève actuellement du régime de l'enregistrement. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime. Cette augmentation de masse est liée à l'augmentation capacitaire de la production de cette installation et le passage en 3X8 de celle-ci.

2940.2.a– Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
MARQUAGE	27 kg/j	40 kg/j	142F S2

- l'augmentation de la masse pyrotechnique relevant de la rubrique 4210 de la nomenclature des ICPE. Le site relève actuellement du régime de l'autorisation Seveso seuil Haut. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

4210.1.A – Produits explosibles			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
ENCARTOUCHAGE ET EMBALLAGE DES MUNITIONS MOYEN CALIBRE	1 972 kg	3 630 kg	142F S2

- l'augmentation du volume de produits chimiques relevant des rubriques 4331 et 4511 de la nomenclature des ICPE, sans pour autant que ces volumes n'atteignent le seuil du régime de la déclaration.

4331 – Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
ENCARTOUCHAGE ET EMBALLAGE DES MUNITIONS MOYEN CALIBRE	0.277 t	0.4 t **	142F S2
Stockage	0 t	0.4 t *	Plateforme de stockage des produits chimiques

*Afin de garantir le bon fonctionnement de l'installation, il est nécessaire d'avoir en stock une quantité équivalente à la quantité présente dans l'installation.

**La valeur retenue, pour le classement au titre de la nomenclature ICPE, est arrondi au 1/10 supérieur de l'unité de la dite nomenclature.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4511 – Dangereux pour l'environnement aquatique 2			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
ENCARTOUCHAGE ET EMBALLAGE DES MUNITIONS MOYEN CALIBRE	0.087 t	0.2 t **	142F S2
Stockage	0 t	0.2 t *	Plateforme de stockage des produits chimiques

*Afin de garantir le bon fonctionnement de l'installation, il est nécessaire d'avoir en stock une quantité équivalente à la quantité présente dans l'installation.

**La valeur retenue, pour le classement au titre de la nomenclature ICPE, est arrondi au 1/10 supérieur de l'unité de la dite nomenclature.

Tableau récapitulatif de la situation de l'installation, avant et après réalisation du Projet :

Rubrique ICPE		**Situation actuelle**	**Situation future**	**Différence**
2940.2.a	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc	27 kg/j	40 kg/j	(+) 13 kg/j
4210.1.A	Produits explosibles	1 972 kg	3 630 kg	(+) 1 658 kg
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3	0.277 t	0.8 t	(+) 0.523t
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique 2	0.087 t	0.4 t	(+) 0.313 t

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.4 Installation d'une mise en température d'explosifs au sein des magasins d'atelier 4I et 10I

4.2.1.4.1 Descriptif général

Les bâtiments 3I, 4I, 5I, 7I et 10I sont situés au sein du quartier dit « ISO ». Les bâtiments 4I et 10I sont des magasins d'atelier dédiés aux activités des bâtiments 3I, 5I et 7I. Ces installations servent au stockage des explosifs nécessaires aux activités abritées dans ces bâtiments, ainsi qu'aux produits pyrotechniques issus de ces activités.

Afin d'augmenter les capacités et d'accélérer les cadences au sein des installations abritées dans les bâtiments 3I, 5I et 7I, il est nécessaire de pouvoir mettre en température et étuver certains produits pyrotechniques au sein des bâtiments 4I et 10I, avant que ces produits ne soient transférés dans les bâtiments 3I, 5I et 7I. Actuellement, cette opération de mise en température peut être effectuée au sein des bâtiment 3I, 5I et 7I, ce qui engendre une perte d'efficacité dans la production. Ainsi, cette composante du Projet consistera, tout d'abord, en l'implantation au sein des bâtiments 4I et 10I d'une installation de mise en température et d'étuvage des produits avec une enceinte climatique de mise en température. Cette activité de mise en température implique par ailleurs, par sa nature même, une augmentation de probabilité d'évènement pyrotechnique, ce qui justifie un changement de rubrique de la nomenclautre, pour passer de la rubrique 4220 (simple stockage) qui est en conséquence supprimée, à la rubrique 4210 (activité pyrotechnique). Enfin, l'augmentation du volume d'activité générée par le Projet implique en conséquence une augmentation de la masse pyrotechnique présente au sein du bâtiment 4I à une masse de 800 kg, et au sein du bâtiment 10I à 358 kg (soit un total de 1 158 kg).

Cette composante du Projet relèvera du régime de l'autorisation Seveso seuil haut au titre de la rubrique 4210 de la nomenclature des ICPE.

Aucune modification des bâtiments actuels n'est prévue pour permettre l'accueil de cette composante du Projet.

L'étude de dangers et l'étude d'impact jointes au présent dossier étudient les impacts liés à cette composante du Projet.

4.2.1.4.2 Situation de l'installation

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le plan de situation de l'installation est protégé et soumis à une diffusion restreinte. Il est présenté dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.4.3 **Descriptif de l'installation**

Bâtiment 4I

	Installation actuelle	Installation future
Activité(s)	STOCKAGE DE MATIÈRE PYROTECHNIQUE	INSTALLATION DE STOCKAGE ET DE MISE EN TEMPÉRATURE
Description du bâtiment	• Voie d'accès L'accès se fait par la voie d'accès n°21.	• Voie d'accès Identique à la situation actuelle.
	• Accès dans l'installation L'accès à l'installation est réglementé par un feu bicolore et un porte badge.	• Accès dans l'installation Identique à la situation actuelle.
	• Rétention Sans objet.	• Rétention Identique à la situation actuelle.
	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Toutes les parties conductrices fixes ou mobiles sont interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre. La prise de terre générale est assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles. La prise de terre générale est assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles.	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Identique à la situation actuelle.
	• Protection contre la foudre La protection contre la foudre est assurée conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection des risques accidentels au sein des ICPE soumise à autorisation. L'installation est couverte par un paratonnerre, qui est situé au Sud-Ouest du 4I	• Protection contre la foudre Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• Alarme Des sirènes sonores couvrent l'installation et permettent l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.	• Alarme Identique à la situation actuelle.
	• Merlons Le bâtiment est entouré de merlons. Ces merlons ont une hauteur de 4 mètres minimum. Une procédure interne permet d'assurer le suivi de l'altimétrie des merlons du site avec notamment un contrôle périodique et une remise à hauteur si nécessaire.	• Merlons Identique à la situation actuelle.
	• Parking Un parking pour véhicules légers est implanté à proximité de l'installation.	• Parking Identique à la situation actuelle.
	• Dimensions du bâtiment Le bâtiment a une surface d'environ 16.6 m² (4.6 m x 3.6 m) et d'une hauteur sous plafond d'environ 2.5 m.	• Dimensions du bâtiment Identique à la situation actuelle.
	• Gros œuvre Les murs du bâtiment sont en béton de 20 cm d'épaisseur.	• Gros œuvre Identique à la situation actuelle.
	• Toiture Le bâtiment possède une toiture en dalle béton.	• Toiture Identique à la situation actuelle.
	• Sol L'installation est équipée d'un revêtement de sol lisse et facilement nettoyable.	• Sol Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• Menuiserie et portes La porte de l'installation a une largeur de 2 m et est munie d'une serrure à clé unique et sont équipées d'un système permettant l'ouverture vers l'extérieur par simple poussée.	• Menuiserie et portes Identique à la situation actuelle.
	• Electricité L'alimentation électrique est centralisée sur un tableau divisionnaire situé à l'extérieur du bâtiment. Un panneau est installé à l'entrée de l'installation indiquant le positionnement du sectionneur électrique. Tout le matériel électrique employé est vérifié annuellement par une société agréée.	• Electricité Identique à la situation actuelle.
	• Air comprimé Sans objet.	• Air comprimé Identique à la situation actuelle.
	• Chauffage Le chauffage du bâtiment est assuré par une climatisation réversible standard et positionnée en hauteur.	• Chauffage Identique à la situation actuelle.
	• Eclairage L'éclairage intérieur du bâtiment est assuré par des blocs luminaires. L'éclairage de secours est assuré par des blocs autonomes placés au-dessus des différentes portes du bâtiment.	• Eclairage Identique à la situation actuelle.
	• Moyen d'appel Un téléphone est stocké dans un boitier étanche au 4I.	• Moyen d'appel Identique à la situation actuelle.
	• Incendie : Le bâtiment est doté d'un extincteur. Il est également protégé par 2 poteaux incendie situés à 50 m au Nord et à 70 m au Sud-Ouest du bâtiment.	• Incendie : Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Bâtiment 10I

	Installation actuelle	Installation future
Activité(s)	STOCKAGE DE MATIÈRE PYROTECHNIQUE	INSTALLATION DE STOCKAGE ET DE MISE EN TEMPÉRATURE
Description du bâtiment	• Voie d'accès L'accès se fait par la voie d'accès n°22.	• Voie d'accès Identique à la situation actuelle.
	• Accès dans l'installation L'accès à installations est réglementé par un feu bicolore et un support de badge.	• Accès dans l'installation Identique à la situation actuelle.
	• Rétention Sans objet.	• Rétention Identique à la situation actuelle.
	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Toutes les parties conductrices fixes ou mobiles sont interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre. La prise de terre générale est assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles. La prise de terre générale est assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles.	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Identique à la situation actuelle.
	• Protection contre la foudre La protection contre la foudre est assurée conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection des risques accidentels au sein des ICPE soumise à autorisation. L'installation est couverte par un paratonnerre, qui est situé au Nord-Est du 10I.	• Protection contre la foudre Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• Alarme Des sirènes sonores couvrent l'installation et permettent l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.	• Alarme Identique à la situation actuelle.
	• Merlons Le bâtiment est entouré de merlons. Ces merlons ont une hauteur de 4 mètres minimum. Une procédure interne permet d'assurer le suivi de l'altimétrie des merlons du site avec notamment un contrôle périodique et une remise à hauteur si nécessaire.	• Merlons Identique à la situation actuelle.
	• Parking Un parking pour véhicules légers est implanté à proximité de l'installation.	• Parking Identique à la situation actuelle.
	• Dimensions du bâtiment Le bâtiment a une surface d'environ 16.6 m² (4.6 m x 3.6 m).	• Dimensions du bâtiment Identique à la situation actuelle.
	• Gros œuvre Les murs du bâtiment sont en béton de 20 cm d'épaisseur.	• Gros œuvre Identique à la situation actuelle.
	• Toiture Le bâtiment possède une toiture en dalle béton.	• Toiture Identique à la situation actuelle.
	• Sol L'installation est équipée d'un revêtement de sol lisse et facilement nettoyable.	• Sol Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• Marquage au sol Les zones de stockage sont matérialisées au sol par des bandes peintes ou autocollantes.	• Marquage au sol Identique à la situation actuelle.
	• Menuiserie et portes La porte de l'installation a une largeur de 2 m et est munie d'une serrure à clé unique et sont équipées d'un système permettant l'ouverture vers l'extérieur par simple poussée.	• Menuiserie et portes Identique à la situation actuelle.
	• Electricité L'alimentation électrique est centralisée sur un tableau divisionnaire situé à l'extérieur du bâtiment. Un panneau est installé à l'entrée de l'installation indiquant le positionnement du sectionneur électrique. Tout le matériel électrique employé est vérifié annuellement par une société agréée.	• Electricité Identique à la situation actuelle.
	• Air comprimé Sans objet.	• Air comprimé Identique à la situation actuelle.
	• Chauffage Le chauffage du bâtiment est assuré par une climatisation réversible standard et positionnée en hauteur.	• Chauffage Identique à la situation actuelle.
	• Eclairage L'éclairage intérieur du bâtiment est assuré par des blocs luminaires. L'éclairage de secours est assuré par des blocs autonomes placés au-dessus des différentes portes du bâtiment.	• Eclairage Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• <u>Moyen d'appel</u> Un téléphone est stocké dans un boitier étanche au 10l.	• <u>Moyen d'appel</u> Identique à la situation actuelle.
	• <u>Incendie :</u> Le bâtiment est doté d'un extincteur. Il est également protégé par 2 poteaux incendie situés à 30 m au Nord-Ouest et à 57 m au Nord-Est du bâtiment.	• <u>Incendie :</u> Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.4.4 Descriptif des opérations et activités

Les opérations réalisées dans les bâtiments 4I et 10I sont les suivantes :

- Approvisionnement de l'installation en explosifs secondaires ;
- Stockage ou mise en température des explosifs secondaires ;
- Stockage temporaire des déchets pyrotechniques produits dans les ateliers du quartier « ISO » ;
- Conditionnement et (Dé)Palettisation ;
- Évacuation de palettes.

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le déroulement des opérations et leurs descriptions sont protégés et soumis à une diffusion restreinte. Ils sont présentés dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_ Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

4.2.1.4.5 Descriptif des produits

Il n'y aucun produit chimique mis en œuvre dans cette installation.

4.2.1.4.6 Situation règlementaire de la composante du Projet

Cette composante du Projet impliquera :

- la suppression du classement de ces installation au titre de la rubrique 4220 de la nomenclature des ICPE, en raison du basculement des activités de ces installations dans le champs d'application de la rubrique 4210. Ce basculement est lié à l'augmentation de probabilité d'évènement pyrotechnique au sein de ces installations. Lesdites installations relevaient du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 4220 ; Elles ne sont désormais plus soumises à cette rubrique.

4220.1.A – Produits explosifs (stockage de)			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
MAGASIN D'ATELIER 4I	255 kg	Classement supprimé	4I
MAGASIN D'ATELIER 10I	255 kg	Classement supprimé	10I

- l'augmentation de la masse pyrotechnique présente au sein des bâtiment 4I et 10I relevant de la rubrique 4210 de la nomenclature des ICPE (800 kg + 358 kg = 1 158 kg). Ces installations relèvent désormais du régime de l'autorisation Seveso seuil Haut.

4210.1.A – Produits explosibles			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
MAGASIN D'ATELIER 4I	/	800 kg	4I
MAGASIN D'ATELIER 10I	/	358 kg	10I

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Tableau récapitulatif de la situation, avant et après la mise en œuvre du Projet :

Rubrique ICPE		Situation actuelle	Situation future	Différentiel
4210.1.A	Produits explosibles	0 kg	1 158 kg (800 kg dans le bâtiment 4I et 358 kg dans le bâtiment 10I)	(+) 1 158 kg (800 kg dans le bâtiment 4I et 358 kg dans le bâtiment 10I)
4220.1.A	Produits explosifs (stockage de)	510 kg (255 kg dans le bâtiment 4I et 255 kg dans le bâtiment 10I)	0 kg	(-) 510 kg (255 kg dans le bâtiment 4I et 255 kg dans le bâtiment 10I)

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.5 Modernisation de l'atelier de préparation des douilles amorcées au sein des bâtiments 1C-21C

4.2.1.5.1 Descriptif général

Le bâtiment existant 1C abrite une installation ancienne destinée à la préparation des douilles combustibles.

Le bâtiment existant 21C abrite un stockage des produits en cours de production du bâtiment 1C.

Ces bâtiments sont reliés par un sas de liaison permettant d'assurer les mouvements de produits.

Cette activité relève actuellement des rubriques 2940 (régime de l'enregistrement), 4210 (régime de l'autorisation Seveso seuil Haut), 4320 (en dessous du seuil de déclaration), 4331 (en dessous du seuil de déclaration) et 4511 (en dessous du seuil de déclaration) de la nomenclature des ICPE.

L'activité actuelle a été installée il y a plus de 20 ans ; son implantation et ses flux ne permettent plus de répondre aux objectifs actuels de production.

Le Projet implique la modernisation de cette installation, afin de lui permettre d'atteindre les objectifs de production recherchés par le Projet, de diminuer les opérations liées aux flux internes d'objets pyrotechniques, et d'augmenter la capacité de stockage. L'activité de cabine de peinture, intégrée à cette installation postérieurement à sa mise en service, ne nécessite pas de modernisation.

L'augmentation du volume d'activité générée par le Projet implique en conséquence une augmentation de la masse pyrotechnique présente au sein de l'installation et relevant de la rubrique 4210, entrainant l'augmentation de la masse pyrotechnique totale à 2 970.40 kg. Le volume des produits utilisés et relevant de la rubrique 2940 sont augmenté, sans entrainer de dépassement du seuil du régime de l'enregistrement. Le volume des produits utilisés relevant des rubriques 4320, 4331 et 4511 est également augmenté, sans pour autant atteindre le seuil de classement de la nomenclature.

L'étude de dangers et l'étude d'impact jointes au présent dossier étudient les impacts liés à cette composante du Projet.

Aucune modification du bâtiment actuel n'est prévue pour permettre l'accueil de cette composante du Projet.

4.2.1.5.2 Situation de l'installation

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le plan de situation de l'installation est protégé et soumis à une diffusion restreinte. Il est présenté dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.5.3 **Descriptif de l'installation**

	Installation actuelle	**Installation future**
Activité(s)	PRÉPARATION, FABRICATION ET CONDITIONNEMENT DE CARTOUCHES À PROJECTILES INERTES ET DOUILLES COMBUSTIBLES	PRÉPARATION DE DOUILLES AMORCÉES
Description du bâtiment	• Voie d'accès L'accès se fait par la voie d'accès n° 7.	• Voie d'accès Identique à la situation actuelle.
	• Accès dans l'installation L'accès à l'installation est réglementé par la présence d'un panneau d'entrée du bâtiment. Chaque personne désirant se rendre dans l'installation dépose son badge sur le tableau situé à l'entrée du bâtiment, le nombre d'emplacement est limité à l'effectif autorisé.	• Accès dans l'installation Identique à la situation actuelle.
	• Rétention Sans objet.	• Rétention Identique à la situation actuelle.
	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Toutes les parties conductrices fixes ou mobiles sont interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre. La prise de terre générale est assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles. La prise de terre générale est assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles.	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Identique à la situation actuelle.
	• Protection contre la foudre La protection contre la foudre est assurée conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection des risques accidentels au sein des ICPE soumise à autorisation.	• Protection contre la foudre Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	L'installation est couverte par un paratonnerre, qui est situé à l'arrière du bâtiment 21C.	
	• <u>Alarme</u> Des sirènes sonores couvrent l'installation et permettent l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.	• <u>Alarme</u> Identique à la situation actuelle.
	• <u>Merlons</u> Sans objet.	• <u>Merlons</u> Identique à la situation actuelle.
	• <u>Parking</u> Un parking pour véhicules légers est implanté à proximité de l'installation.	• <u>Parking</u> Identique à la situation actuelle.
	• <u>Dimensions du bâtiment</u> Le bâtiment 1C est un atelier d'une surface d'environ 594 m² (49,5 m x 12 m). Le bâtiment 21C est un bâtiment d'une surface d'environ 176 m^2 (16 m x 11 m).	• <u>Dimensions du bâtiment</u> Identique à la situation actuelle.
	• <u>Gros œuvre</u> Les murs de l'atelier 1C sont construits en briques recouverts : - à l'intérieur du bâtiment de placo - à l'extérieur du bâtiment d'un bardage en double peau Le local recevant l'installation d'aspiration des poussières d'usinage est réalisé en bardage et armature métallique. Le mur séparant le secteur 7 et le secteur 9 est un mur en béton armée. Le bâtiment 21C est à ossature métallique avec un bardage en tôles métalliques doubles peaux.	• <u>Gros œuvre</u> Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• <u>Toiture</u> La couverture du bâtiment est en plaques de fibrociment reposant sur une charpente métallique. L'installation est couverte par un grillage sous toiture. La toiture du 21C est une couverture métallique reposant sur une charpente métallique.	• <u>Toiture</u> Identique à la situation actuelle.
	• <u>Sol</u> L'installation est équipée d'un revêtement de sol lisse et facilement nettoyable.	• <u>Sol</u> Identique à la situation actuelle.
	• <u>Menuiserie et portes</u> Les portes destinées à l'accès au bâtiment sont munies d'une fermeture à clé. Ces portes à simple ou double battant sont équipées de barres antipanique permettant l'ouverture vers l'extérieur par simple poussée. Les autres portes, ouvrables de l'extérieur, sont équipées elles aussi de barres anti-panique s'ouvrant de l'intérieur par simple poussée.	• <u>Menuiserie et portes</u> Portes extérieures : Toutes les portes de l'installation sont coupe-feu avec une largeur minimum de 0,80 m et sont munies d'une serrure à clé unique et sont équipées d'un système permettant l'ouverture vers l'extérieur par simple poussée. Portes intérieures : - Porte du tunnel et porte personnel du secteur 6 sont coupe-feu et ont une largeur minimum de 0,80 m et sont munies d'une serrure à clé unique - Porte de service des secteurs 6 et 8 sont des portes de type NERGEKO sans tenue de feu.
	• <u>Electricité</u> L'alimentation électrique est centralisée sur un tableau divisionnaire situé à l'extérieur des bâtiments. Un panneau est installé à l'entrée de l'installation indiquant le positionnement du sectionneur électrique. Tout le matériel électrique est vérifié annuellement par une société agréée.	• <u>Electricité</u> Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• Air comprimé La distribution est assurée par un piquage sur ceinture haute dans le bâtiment, puis par un raccordement type prise rapide aux différents postes de l'installation. La pression du réseau est d'environ 7 bars.	• Air comprimé Identique à la situation actuelle.
	• Chauffage Le chauffage du bâtiment 1C se fait par une climatisation réversible, dont les bouches de soufflage sont placées en partie haute des locaux. Le bâtiment 21C est quant à lui chauffé par des radiateurs à circulation d'eau chaude.	• Chauffage Identique à la situation actuelle.
	• Eclairage L'éclairage intérieur du bâtiment est assuré par des blocs luminaires. L'éclairage de secours est assuré par des blocs autonomes placés au-dessus des différentes portes du bâtiment et / ou cela sera nécessaire.	• Eclairage Identique à la situation actuelle.
	• Interphone Un interphone est positionné au secteur 3.	• Interphone Identique à la situation actuelle.
	• Incendie Le bâtiment 1C est doté d'extincteurs et de RIA. Il est également protégé par 1 poteau incendie situé à 23 m du bâtiment. Le bâtiment 21C comprend lui des extincteurs et une installation automatique d'extinction par sprinklers.	• Incendie Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.5.4 **Descriptif des opérations et activités**

Les opérations réalisées dans l'installation sont les suivantes :

- Approvisionnement et évacuer les produits ;
- Stockage des produits en amont et en aval ;
- Usinage et percage des jupes combustibles ;
- Peinture les jupes combustibles ;
- Séchage des jupes et des douilles combustibles ;
- Intégration de culot à la jupe combustible ;
- Marquage des douilles combustibles ;
- Amorce des douilles combustibles ;
- Contrôle des produits aux différents postes de préparation.

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le déroulement des opérations et leurs descriptions sont protégés et soumis à une diffusion restreinte. Ils sont présentés dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_ Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.5.5 **Descriptif des produits**

L'installation accueille également des produits inertes :

	Installation actuelle				Installation future			
	Noms	**Quantités**	**Risques**	**Rubrique ICPE**	**Noms**	**Quantités**	**Risques**	**Rubrique ICPE**
Produits	STOP-SEC, SOLVANT EN AEROSOL	1 L	H222 H229	4320	STOP-SEC, SOLVANT EN AEROSOL	5 L	H222 H229	4320
	Peinture Nitrolac 016/L	100 kg	H225 H319 H336	4331	Peinture Nitrolac 016/L	130 kg	H225 H319 H336	4331
	SOLVANT NETTOYAGE WL-200	300 kg			SOLVANT NETTOYAGE WL-200	360 kg		
	Nitrolac 016/C paint matt	100 kg			Nitrolac 016/C paint matt	130 kg		
	MC-2BK106-4 MAKE-UP	45 kg			MC-2BK106-4 MAKE-UP	60 kg		
	LINGETTE DE NETTOYAGE ALCOOL ISOPROPYLIQUE	50 kg			LINGETTE DE NETTOYAGE ALCOOL ISOPROPYLIQUE	80 kg		
	Acetone	20 kg			Acetone	40 kg		
	WL-211 WASH	20 L			WL-211 WASH	40 L		
	Thinner 062	10 L			Thinner 062	30 L		

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle				Installation future			
	ALCOOL ETHYLIQUE 95°	1 L	H225 H319	4331	ALCOOL ETHYLIQUE 95°	5 L	H225 H319	4331
	WL-210 WASH	3 L	H225 H319 H336 H351	4331	WL-210 WASH	5 L	H225 H319 H336 H351	4331
	VERNIS GOMME LAQUE TEINTE	20 L	H225 H302 H312 H315 H317 H320 H332 H351 H411	4511	VERNIS GOMME LAQUE TEINTE	30 L	H225 H302 H312 H315 H317 H320 H332 H351 H411	4511
	IC-2BK106 PRINTING INK	3.5 L	H225 H319 H336 H360	4331	IC-2BK106 PRINTING INK	5 L	H225 H319 H336 H360	4331
	DILUANT CELLULOSIQUE SC1	1 L	H225 H304 H319 H336 H361 H373	4331	DILUANT CELLULOSIQUE SC1	5 L	H225 H304 H319 H336 H361 H373	4331
	Mara® Poxy 500 G Y 980	1 L	H225 H315 H319 H412	4331	Mara® Poxy 500 G Y 980	5 L	H225 H315 H319 H412	4331

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle				Installation future			
	LAG 9/01 BLANC BRILLANT / 25 KG	50 kg	H226 H315 H317 H319 H335 H350 H373 H412	4331	LAG 9/01 BLANC BRILLANT / 25 KG	70 kg	H226 H315 H317 H319 H335 H350 H373 H412	4331
	DILUANT A POINT ELCAIR ELEVEE 5902	75 L	H226 H304 H336 H411	4511	DILUANT A POINT ELCAIR ELEVEE 5902	100 L	H226 H304 H336 H411	4511
	Mara® Poly 800 G P 980	60 L	H226 H412	4331	Mara® Poly 800 G P 980	80 L	H226 H412	4331
	SOLVANT 2881	1 L	H226 H304 H335 H336 H411	4511	SOLVANT 2881	5 L	H226 H304 H335 H336 H411	4511
	Verdünner VM	60 L			Verdünner VM	80 L		
	LAG 9/01/T NOIR MAT 0%	25 L	H226 H315 H319 H335 H350 H373 H412	4331	LAG 9/01/T NOIR MAT 0%	40 L	H226 H315 H319 H335 H350 H373 H412	4331

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle				Installation future			
	DILUANT DL 108 / 25 L	50 L	H226 H304 H312 H315 H319 H332 H335 H373 H412	4331	DILUANT DL 108 / 25 L	70 L	H226 H304 H312 H315 H319 H332 H335 H373 H412	4331
	DILUANT DE NETTOYAGE UR3	15 L	H226 H304 H319 H335 H336 H361 H411	4511	DILUANT DE NETTOYAGE UR3	20 L	H226 H304 H319 H335 H336 H361 H411	4511
	DURCISSEUR ETOKAT AKTIV AERO / 1 KG	15 kg	H226 H315 H318 H335 H373 H412	4331	DURCISSEUR ETOKAT AKTIV AERO / 1 KG	20 kg	H226 H315 H318 H335 H373 H412	4331
	REINIGER RE	10 L	H226 H304 H315 H318 H335 H336 H411	4511	REINIGER RE	15 L	H226 H304 H315 H318 H335 H336 H411	4511

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle				Installation future			
	ENCRE NOIRE PANTONE 2C2X TPC 528	5 kg	H226 H317 H319	4331	ENCRE NOIRE PANTONE 2C2X TPC 528	10 kg	H226 H317 H319	4331
	ENCRE JAUNE PANTONE 108 TPC 528	2 kg			ENCRE JAUNE PANTONE 108 TPC 528	5 kg		
	DURCISSEUR H1 POUR ENCRE MARAP	3 L	H226 H315 H317 H319 H332 H335 H373	4331	DURCISSEUR H1 POUR ENCRE MARAP	5 L	H226 H315 H317 H319 H332 H335 H373	4331
	Gel retard	40 kg	H226	4331	Gel retard	50 kg	H226	4331
	LOCTITE 638	20 L	H315 H317 H318 H335 H412	4511	LOCTITE 638	30 L	H315 H317 H318 H335 H412	4511

La somme totale maximum des produits, présents actuellement, représente environ 1 103 kg. Cette somme totale maximum sera de 1 530 kg avec le Projet.

Ces produits sont stockés sur rétention dans des emplacements prévus à cet effet.

NOTA : les fiches de données de sécurité sont annexées au dossier (Annexe 12 en pièce n°7).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.5.6 **Situation règlementaire de la composante du Projet**

Cette composante du Projet impliquera :

- l'augmentation de la quantité de produits relevant de la rubrique 2940 de la nomenclature des ICPE. Cette augmentation est liée à l'augmentation capacitaire de la production de cette installation et au passage du rythme de travail en 3X8. Le site relève actuellement du régime de l'enregistrement. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

2940.2.A– Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
PEINTURE	32 kg/j	48 kg/j	1C

- l'augmentation de la masse pyrotechnique relevant de la rubrique 4210 de la nomenclature des ICPE. L'installation relève actuellement du régime de l'autorisation Seveso seuil Haut. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

4210.1.A – Produits explosibles			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
PREPARARATION DE DOUILLES AMORCÉES	661.32 kg	820.00 kg	1C
	1 310.30 kg	2 150.40 kg	21C

- l'augmentation de la quantité de produits chimiques mis en œuvre relevant des rubriques 4320, 4331 et 4511 de la nomenclature des ICPE, sans pour autant que les volumes mis en œuvre n'atteignent le seuil de classement au sein de ces rubriques.

4320 – Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
PREPARARATION DE DOUILLES AMORCÉES	0.001 t	0.1 t **	1C
Stockage	0 t	0.1 t *	Plateforme de stockage des produits chimiques

*Afin de garantir le bon fonctionnement de l'installation, il est nécessaire d'avoir en stock une quantité équivalente à la quantité présente dans l'installation.

**La valeur retenue, pour le classement au titre de la nomenclature ICPE, est arrondi au 1/10 supérieur de l'unité de la dite nomenclature.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4331 – Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
PREPARARATION DE DOUILLES AMORCÉES	0.9045 t	1.3 t **	1C
Stockage	0 t	1.3 t *	Plateforme de stockage des produits chimiques

*Afin de garantir le bon fonctionnement de l'installation, il est nécessaire d'avoir en stock une quantité équivalente à la quantité présente dans l'installation.

**La valeur retenue, pour le classement au titre de la nomenclature ICPE, est arrondi au 1/10 supérieur de l'unité de la dite nomenclature.

4511 – Dangereux pour l'environnement aquatique 2			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
PREPARARATION DE DOUILLES AMORCÉES	0.201 t	0.3 t **	1C
Stockage	0 t	0.3 t *	Plateforme de stockage des produits chimiques

*Afin de garantir le bon fonctionnement de l'installation, il est nécessaire d'avoir en stock une quantité équivalente à la quantité présente dans l'installation.

**La valeur retenue, pour le classement au titre de la nomenclature ICPE, est arrondi au 1/10 supérieur de l'unité de la dite nomenclature.

Tableau récapitulatif de la situation, avant et après l'implantation du Projet :

Rubrique ICPE		**Situation actuelle**	**Situation future**	**Différence**
2940.2.A	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.	32 kg/j	48 kg/j	(+) 16 kg/j
4210.1.A	Produits explosibles	1 971.62 kg	2 970.40 kg	(+) 998.78 kg
4320	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables	0.001 t	0.2 t	(+) 0.199 t
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3	0.9045 t	2.6 t	(+) 1.6955 t
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique 2	0.201 t	0.6 t	(+) 0.399 t

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.6 Remise en service de l'activité de contrôle de munitions moyen calibre au sein du bâtiment 143F

4.2.1.6.1 Descriptif général

Le bâtiment 143F, existant, est composé de 5 secteurs. La partie « Sud-Ouest » du bâtiment correspond au secteur 5. Les autres secteurs sont situés dans la partie « Nord-Est » du bâtiment. Chaque secteur possède des accès indépendants des autres.

Le secteur 5 était sous cocon depuis plusieurs années. Il s'agit d'une installation de contrôle de munitions de moyen calibre (20 à 40 mm) et d'emmaillonnage / désemmaillonnage de munitions du même type.

Cette composante du Projet consistera à optimiser les flux internes de matières/objets pyrotechniques (rapprochement de certains postes, optimisation des flux de transfert de matière pyrotechnique…) et, en conséquence de l'augmentation capacitaire générale du site, d'augmenter la masse pyrotechnique présente au sein du secteur 5.

En effet, l'augmentation du volume d'activité générée par le Projet implique en conséquence une augmentation de la masse pyrotechnique présente au sein de l'installation et relevant de la rubrique 4210, entrainant l'augmentation de la masse pyrotechnique totale à 480 kg. Le volume des produits utilisés et relevant de la rubrique 4331 est également augmenté.

Aucune modification du bâtiment actuel n'est prévue pour permettre l'accueil de cette composante du Projet.

L'étude de dangers et l'étude d'impact jointes au présent dossier étudient les impacts liés à cette composante du Projet.

4.2.1.6.2 Situation de l'installation

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le plan de situation de l'installation est protégé et soumis à une diffusion restreinte. Il est présenté dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.6.3 **Descriptif de l'installation**

	Installation actuelle	**Installation future**
Activité(s)	CONTRÔLE DE CARTOUCHES DE MOYENS CALIBRES	CONTRÔLE DE CARTOUCHES DE MOYENS CALIBRES
Description du bâtiment	• Voie d'accès : L'accès se fait par la voie n°13.	• Voie d'accès : Identique à la situation actuelle.
	• Accès dans l'installation : L'accès à l'installation est réglementé par la présence d'un panneau d'entrée du secteur. Chaque personne désirant se rendre dans l'installation dépose son badge sur le tableau situé à l'entrée du secteur, le nombre d'emplacement est limité à l'effectif autorisé. En amont de l'installation, un panneau signale l'interdiction d'accès. Un moyen d'appel est implanté en amont, il sert à demander l'autorisation d'accès à l'installation.	• Accès dans l'installation : Identique à la situation actuelle.
	• Rétention : Sans objet.	• Rétention : Identique à la situation actuelle.
	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Toutes les parties conductrices fixes sont interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre. La prise de terre générale est assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles.	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• Protection contre la foudre La protection contre la foudre est assurée conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection des risques accidentels au sein des ICPE soumise à autorisation. L'installation est couverte par un paratonnerre situé sur le pignon Nord du bâtiment 143F lui-même.	• Protection contre la foudre Identique à la situation actuelle.
	• Alarme Des sirènes sonores couvrent l'installation et permettent l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.	• Alarme Identique à la situation actuelle.
	• Merlons Un merlon fait face à la paroi soufflable. Celui-ci, est à double pente et a une hauteur de 5 mètres. Un mur de soutènement de hauteur 1 m, en assure la tenue de la partie inférieure.	• Merlons Identique à la situation actuelle.
	• Parking Un parking pour véhicules légers est implanté à proximité de l'installation.	• Parking Identique à la situation actuelle.
	• Dimensions des bâtiments Le bâtiment 143F Secteur 5 est un atelier d'une surface d'environ 125 m² (15m x 8.36m) et d'une hauteur sous plafond d'environ 3 m.	• Dimensions des bâtiments Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• Gros œuvre / cloisons Les murs de l'atelier sont en béton armé d'une épaisseur d'environ 30cm avec pour contours intérieurs, un bardage en lames de bois pare-éclat d'environ 2.5 cm d'épaisseur. Une partie du mur de la face Sud-Ouest du bâtiment est construit en parpaings d'une épaisseur de 20 cm.	• Gros œuvre / cloisons Identique à la situation actuelle.
	• Toiture La couverture du bâtiment est une couverture forte en béton armée. L'avancée de toit dite « casquette » en béton permet en cas de départ de piéger les éclats.	• Toiture Identique à la situation actuelle.
	• Sol L'installation est équipée d'un revêtement de sol lisse et facilement nettoyable.	• Sol Identique à la situation actuelle.
	• Menuiserie et portes Le bâtiment 143F Secteur 5 comporte 2 portes d'accès. Toutes les portes de l'installation ont une largeur minimum de 0,90 m et sont munies d'une serrure à clé unique ainsi que d'un système permettant l'ouverture vers l'extérieur par simple poussée.	• Menuiserie et portes Identique à la situation actuelle.
	• Electricité L'alimentation électrique (230/400 volts) est centralisée sur un tableau divisionnaire placé à l'extérieur du bâtiment L'installation électrique du bâtiment est vérifiée annuellement par une société agréée.	• Electricité Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• Air comprimé L'air comprimé est distribué par piquage sur ceinture haute dans toutes les cellules. La pression du réseau est d'environ 7 bars.	• Air comprimé Identique à la situation actuelle.
	• Chauffage Le chauffage du 143F secteur 5 est assuré par des radiateurs à circulation d'eau chaude de hauteur suffisante pour éviter toute dépose d'objet au contact des surfaces chaudes. Les radiateurs sont alimentés par une chaudière présente au bâtiment 148F.	• Chauffage Identique à la situation actuelle.
	• Eclairage L'éclairage du bâtiment est assuré par blocs luminaires. L'éclairage de secours est assuré par blocs autonomes placés au-dessus des portes du bâtiment.	• Eclairage Identique à la situation actuelle.
	• Incendie Le secteur 5 du bâtiment 143F dispose d'un extincteur. Deux poteaux incendies sont situés à moins de 130 mètres de l'installation et situés à 2 points cardinaux différents. Le bâtiment 143F secteur 5 dispose de 3 moyens de détection incendie.	• Incendie Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.6.4 **Descriptif des opérations et activités**

Le bâtiment 143F est composé de plusieurs secteurs de travail. Le secteur 5 concerne uniquement les opérations de contrôles de recettes et emmaillonnage / desemmaillonnage de munitions de moyens calibres.

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le déroulement des opérations et leurs descriptions sont protégés et soumis à une diffusion restreinte. Ils sont présentés dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_ Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.6.5 **Descriptif des produits**

L'installation accueille également des produits inertes :

	Installation actuelle				Installation future			
Produits	**Noms**	**Quantités**	**Risques**	**Rubrique ICPE**	**Noms**	**Quantités**	**Risques**	**Rubrique ICPE**
	/	/	/	/	ACÉTONE	20 L	H225 H319 H336	4331

La somme totale maximum des produits présents est inférieure à 100 kg.

Ces produits sont stockés sur rétention dans des emplacements prévus à cet effet.

NOTA : les fiches de données de sécurité sont annexées au dossier (Annexe 12 en pièce n°7).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.6.6 **Situation règlementaire de la composante du Projet**

Cette composante du Projet impliquera :

- l'augmentation de la quantité de masse pyrotechnique relevant de la rubrique 4210 de la nomenclature des ICPE. Ce bâtiment relève actuellement du régime de l'autorisation Seveso seuil Haut. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

4210.1.A – Produits explosibles			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
CONTROLE DE CARTOUCHES DE MOYENS CALIBRES	/	480 kg	143F S5

- l'augmentation des quantités de produits chimiques mis en œuvre relevant de la rubrique 4331 de la nomenclature des ICPE, sans pour autant que les volumes présents n'atteignent le seuil de classement au sein de cette rubrique.

4331 – Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
CONTROLE DE CARTOUCHES DE MOYENS CALIBRES	0.00 t	0.1 t **	143F S5
Stockage	0 t	0.1 t *	Plateforme

*Afin de garantir le bon fonctionnement de l'installation, il est nécessaire d'avoir en stock une quantité équivalente à la quantité présente dans l'installation.

**La valeur retenue, pour le classement au titre de la nomenclature ICPE, est arrondi au 1/10 supérieur de l'unité de la dite nomenclature.

Tableau récapitulatif de la situation du bâtiment avant et après réalisation du Projet :

Rubrique ICPE		**Situation actuelle**	**Situation future**	**Différence**
4210.1.A	Produits explosibles	0 kg	480 kg	(+) 480 kg
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3	0.000 t	0.2 t	(+) 0.2 t

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.7 Création d'un parking secondaire

4.2.1.7.1 Descriptif général

Le site dispose actuellement d'une entrée principale, avec un parking et des vestiaires associés. Cette entrée est empruntée quotidiennement par l'ensemble des personnes intervenant sur le site (salariés et tiers). Une deuxième entrée, située au Nord-Ouest du site , est actuellement réservée à l'entrée des poids-lourds de livraison pyrotechnique sur le site.

Dans le cadre du Projet, il est apparu nécessaire de repenser les flux de personnel sur le site.

En effet, l'augmentation capacitaire impliquera le recrutement de nouvelles équipes. Afin de répartir au mieux les flux de personnel, la seconde entrée du site sera désormais dédiée à l'accueil des poids lourds et chauffeurs avant orientation sur le site, mais aussi des salariés et de leur véhicule, et d'éventuels personnes extérieures à l'entreprise pour des besoins ponctuels. Des vestiaires seront également créés pour le personnel du site entrant par ce nouvel accès.

Cette nouvelle configuration nécessitera la création d'une dizaine de place de parking pour poids-lourds, ainsi que d'environ 150 places pour véhicules légers.

Par ailleurs, les principes de prévention du risque pyrotechnique impliquent d'exposer le moins de personnes possible et le moins longtemps possible. Dans la configuration actuelle du site, une personne devant intervenir sur le secteur Sud doit traverser tout le site, et se retrouve en conséquence exposé au risque pyrotechnique. La création de ce nouveau parking et des vestiaires associés permettra aux personnes souhaitant se rendre dans cette partie du site d'être moins exposés au risque pyrotechnique.

À ce jour, cette seconde entrée comprend une voie d'accès dédiée aux poids-lourds, d'un local chauffeur 262I et d'un poste de garde 261I.

Cette composante du Projet nécessitera donc la réalisation des bâtiments suivants :

- 263I : Vestiaires et réfectoire ;
- 304I : Aire de lavage.

De plus, le parking véhicules légers sera couvert par des ombrières photovoltaïques d'une puissance de 500 kW crête.

Les vestiaires associés à cette nouvelle entrée seront climatisés / chauffés par des pompes à chaleur, qui relèvent de la rubrique 1185-2a de la nomenclature ICPE (régime de la déclaration contrôlée).

L'étude d'impact jointe au présent dossier étudie les impacts liés à cette composante du Projet.

4.2.1.7.2 Situation de l'installation

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le plan de situation de l'installation est protégé et soumis à une diffusion restreinte. Il est présenté dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.7.3 **Descriptif de l'installation**

	Installation future
Description du bâtiment	• Voie d'accès L'accès à l'installation se fait par la voie n°18.
	• Accès à l'installation Le bâtiment 263I sera accessible à pied depuis le parking et la voie n°18. L'aire de lavage 304I sera accessible depuis la voie n°18.
	• Rétention Les eaux de ruissellement de voirie seront canalisées vers un séparateur d'hydrocarbures avant un bassin d'infiltration.
	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Toutes les parties conductrices fixes ou mobiles sont interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre.
	• Protection contre la foudre L'installation fera l'objet d'une étude du risque foudre et les mesures de prévention identifiées seront mises en place.
	• Alarme Des sirènes sonores, couvrent l'installation et permettent l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.
	• Merlons Sans objet.
	• Parking Cette composante implique la création d'un parking.
	• Dimensions du bâtiment Le vestiaire 263I fera environ 550 m² (12 m x 45 m). L'aire de lavage 304I fera environ 25m² (5 m x 5 m).
	• Gros œuvre Le bâtiment sera en béton.
	• Toiture Le vestiaire 263I aura un toit terrasse en béton.
	• Sol Le vestiaire et l'aire de lavage auront une dalle béton pour sol.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation future
	• Menuiseries et portes Les portes du vestiaires 263I seront standards.
	• Electricité L'alimentation électrique est centralisée sur un tableau divisionnaire par bâtiment. Tout le matériel électrique employé est vérifié annuellement par une société agréée.
	• Air comprimé Sans objet.
	• Chauffage Le chauffage sera réalisé par système de climatisation réversible ou pompe à chaleur.
	• Eclairage L'éclairage sera réalisé par des plafonniers LED. Un éclairage permettant la sécurité des usagers à toute heure du jour et de la nuit sera installé.
	• Moyens d'appel Sans objet.
	• Incendie Ces bâtiments seront dotés d'extincteurs. Ils seront protégés par 1 poteau incendie situé à 27m à l'Ouest du poste de garde et 100 m du vestiaire.

4.2.1.7.4 **Descriptif des opérations et activités**

Les activités de cette composante du Projet sont le stationnement des véhicules légers, la gestion de l'entrée /-sortie des véhicules et les vestiaires / réfectoires pour le personnel travaillant dans ce secteur.

4.2.1.7.5 **Descriptif des produits**

Il n'y aucun produit chimique mis en œuvre dans cette installation.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.7.6 **Situation règlementaire de la composante du Projet**

Cette composante du Projet impliquera :

- l'installation de pompes à chaleur ou climatisation réversible utilisant des fluides frigorigènes relevant de la rubrique 1185-2a de la nomenclature des ICPE, au régime de la Déclaration avec Contrôle Périodique.

1185-2a : Gaz à effet de serre fluorés			
Installation	**Situation actuelle Volume des équipements en kg**	**Situation future Volume des équipements en kg**	**Localisation**
PAC vestiaire – R32	/	10	263I

Tableau récapitulatif de la situation, avant et après mis en œuvre du Projet :

Rubrique ICPE		**Situation actuelle**	**Situation future**	**Différence**
1185-2a	Gaz à effet de serre fluorés	/	10 kg	(+) 10 kg

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.8 Modernisation d'une ligne d'encartouchage gros calibre au sein du bâtiment 7C

4.2.1.8.1 Descriptif général

Le bâtiment 7C abrite une installation ancienne destinée à l'encartouchage de munitions Char à projectiles inertes et douilles combustibles.

La ligne d'encartouchage actuelle a été installée il y a plus de 20 ans ; l'ensemble de ses systèmes d'automatisme et de pilotage sont en voie d'obsolescence et ont donc besoin d'être modernisés pour garantir son exploitation. L'évolution technologique des process permet d'améliorer la productivité, les conditions de travail et la sécurité du personnel.

Cette activité relève actuellement des rubriques 4210 (régime de l'autorisation Seveso seuil Haut) et 4331 (en dessous du seuil de déclaration) de la nomenclature des ICPE. Le Projet implique la modernisation de cette ligne d'encartouchage, afin de lui permettre d'atteindre les objectifs de production recherchés par le Projet, et d'accueillir les nouvelles générations de munitions de moyen calibre.

Par ailleurs, l'augmentation du volume d'activité générée par le Projet implique en conséquence une augmentation de la masse pyrotechnique présente au sein de l'installation et relevant de la rubrique 4210, entrainant l'augmentation de la masse pyrotechnique totale à 4 300 kg. Le volume des produits utilisés et relevant de la rubrique 4331 est également augmenté.

L'étude de dangers et l'étude d'impact jointes au présent dossier étudient les impacts liés à cette augmentation. Il n'y a ni augmentation des zones d'effets, ni modification des probabilités pyrotechniques.

Cette composante du Projet ne nécessitera pas la construction d'un nouveau bâtiment.

4.2.1.8.2 Situation de l'installation

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le plan de situation de l'installation est protégé et soumis à une diffusion restreinte. Il est présenté dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.8.3 **Descriptif de l'installation**

	Installation actuelle	**Installation future**
Activité(s)	PRÉPARATION, FABRICATION ET CONDITIONNEMENT DE CARTOUCHES À PROJECTILES INERTES ET DOUILLES COMBUSTIBLES	ENCARTOUCHAGE ET CONDITIONNEMENT DE MUNITIONS DE CHAR À PROJECTILE INERTE ET DOUILLES COMBUSTIBLE
Description du bâtiment	• Voie d'accès L'accès se fait par la voie d'accès n°7.	• Voie d'accès Identique à la situation actuelle.
	• Accès dans l'installation L'accès à l'installation est réglementé par la présence d'un panneau d'entrée du bâtiment. Chaque personne désirant se rendre dans l'installation dépose son badge sur le tableau situé à l'entrée du bâtiment, le nombre d'emplacement est limité à l'effectif autorisé.	• Accès dans l'installation Identique à la situation actuelle.
	• Rétention Sans objet.	• Rétention Identique à la situation actuelle.
	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Toutes les parties conductrices fixes ou mobiles sont interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre. La prise de terre générale est assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles. La prise de terre générale est assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles.	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• Protection contre la foudre La protection contre la foudre est assurée conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection des risques accidentels au sein des ICPE soumise à autorisation. L'installation est couverte par un paratonnerre, qui est situé à l'arrière du bâtiment 21C.	• Protection contre la foudre Identique à la situation actuelle.
	• Alarme Des sirènes sonores couvrent l'installation et permettent l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.	• Alarme Identique à la situation actuelle.
	• Merlons Sans objet.	• Merlons Identique à la situation actuelle.
	• Parking Un parking pour véhicules légers est implanté à proximité de l'installation.	• Parking Identique à la situation actuelle.
	• Dimensions du bâtiment Le bâtiment 7C a une surface d'environ 540 m^2 (10 x 54m).	• Dimensions du bâtiment Identique à la situation actuelle.
	• Gros œuvre Les murs de l'atelier sont construits en briques recouvert : - à l'intérieur du bâtiment de placo - à l'extérieur du bâtiment d'un bardage en double peau Une portion du mur Ouest doublé par de l'acier de 2 mm d'épaisseur.	• Gros œuvre Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	Le mur de séparation entre le local trémie et le secteur de chargement est constitué de béton armé de hauteur 7 m. et d'épaisseur 0,2 m ; ses autres cloisons (donnant sur l'extérieur) sont quant à elles en parpaings d'épaisseur 0,2 m.	
	• Toiture Le bâtiment est équipé sous toiture d'une grille anti-retombée.	• Toiture La couverture du bâtiment est une couverture en bac acier reposant sur une charpente métallique.
	• Sol L'installation est équipée d'un revêtement de sol lisse et facilement nettoyable.	• Sol Identique à la situation actuelle.
	• Menuiserie et portes Toutes les portes de l'installation sont coupe-feu avec une largeur minimum de 0,80m et sont munies d'une serrure à clé unique et sont équipées d'un système permettant l'ouverture vers l'extérieur par simple poussée.	• Menuiserie et portes Identique à la situation actuelle.
	• Electricité L'alimentation électrique sera centralisée sur un tableau divisionnaire situé à l'extérieur des bâtiments. Un panneau sera installé à l'entrée de l'installation indiquant le positionnement du sectionneur électrique. Tout le matériel électrique employé sera vérifié annuellement par une société agréée.	• Electricité Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• Air comprimé La distribution est assurée par un piquage sur ceinture haute dans le bâtiment, puis par un raccordement type prise rapide aux différents postes de l'installation. La pression du réseau est d'environ 7 bars.	• Air comprimé Identique à la situation actuelle.
	• Chauffage Le chauffage du bâtiment se fait par des radiateurs à circulation d'eau chaude.	• Chauffage Le chauffage du bâtiment se fait par une climatisation réversible, dont les bouches de soufflage sont placées en partie haute des locaux.
	• Eclairage L'éclairage intérieur du bâtiment est assuré par des blocs luminaires. L'éclairage de secours est assuré par des blocs autonomes placés au-dessus des différentes portes du bâtiment et / ou cela sera nécessaire.	• Eclairage Identique à la situation actuelle.
	• Interphone Un interphone est positionné au secteur 5.	• Interphone Identique à la situation actuelle.
	• Incendie Le bâtiment est doté d'extincteurs et de RIA. Il est également protégé par 2 poteaux incendie situés à 62 m à l'Est et à 87 m à l'Ouest du bâtiment.	• Incendie Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.8.4 **Descriptif des opérations et activités**

L'activité principale de cette installation est l'encartouchage de munition de gros calibre.

Globalement, en rythme de croisière, le déroulement des opérations dans l'installation concernée pour l'activité d'encartouchage est le suivant :

- Approvisionnement et évacuation des produits ;
- Alimentation des trémies ;
- Pesée de la poudre propulsive ;
- Chargement en poudre propulsive ;
- Préparation projectiles ;
- Préparation palettes ;
- Assemblage des cartouches ;
- Rivetage ;
- Contrôles des cartouches ;
- Mise en conteneur et palettisation.

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le déroulement des opérations et leurs descriptions sont protégés et soumis à une diffusion restreinte. Ils sont présentés dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_ Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.8.5 **Descriptif des produits**

L'installation accueille également des produits inertes :

	Installation actuelle				Installation future			
Produits	**Noms**	**Quantités**	**Risques**	**Rubrique ICPE**	**Noms**	**Quantités**	**Risques**	**Rubrique ICPE**
	ACETONE	25 L	H225 H319 H336	4331	ACETONE	30 L	H225 H319 H336	4331
	LINGETTE DE NETTOYAGE ALCOOL ISOPROPYLIQUE	10 kg	H225 H319 H336	4331	LINGETTE DE NETTOYAGE ALCOOL ISOPROPYLIQUE	15 kg	H225 H319 H336	4331
	BLUESIL HUILES DE VISCOSITE 35	25 L	/	NC	BLUESIL HUILES DE VISCOSITE 35	30 L	/	NC

La somme totale maximum des produits présents est inférieure à 100 kg.

Ces produits sont stockés sur rétention dans des emplacements prévus à cet effet.

NOTA : les fiches de données de sécurité sont annexées au dossier (Annexe 12 en pièce n°7).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.8.6 **Situation règlementaire de la composante du Projet**

Cette composante du Projet impliquera :

- l'augmentation de la quantité de masse pyrotechnique relevant de la rubrique 4210 de la nomenclature des ICPE. Ce bâtiment relève actuellement du régime de l'autorisation Seveso seuil Haut. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

4210.1.A – Produits explosibles			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
ENCARTOUCHAGE ET CONDITIONNEMENT DE MUNITIONS DE DE CHAR	1 750.80 kg	4 300.00 kg	7C

- l'augmentation des quantités de produits chimiques mis en œuvre relevant de la rubrique 4331 de la nomenclature des ICPE, sans pour autant que les volumes présents n'atteignent le seuil de classement au sein de cette rubrique.

4331 – Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
ENCARTOUCHAGE ET CONDITIONNEMENT DE MUNITIONS DE DE CHAR	0.035 t	0.1 t **	7C
Stockage	0 t	0.1 t *	Plateforme

*Afin de garantir le bon fonctionnement de l'installation, il est nécessaire d'avoir en stock une quantité équivalente à la quantité présente dans l'installation.

**La valeur retenue, pour le classement au titre de la nomenclature ICPE, est arrondi au 1/10 supérieur de l'unité de la dite nomenclature.

Tableau récapitulatif de la situation, avant et après mis en œuvre du Projet :

Rubrique ICPE		**Situation actuelle**	**Situation future**	**Différence**
4210.1.A	Produits explosibles	1 750.80 kg	4 300.00 kg	(+) 2 549.20 kg
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3	0.035 t	0.2 t	(+) 0.165 t

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.9 Augmentation de la capacité de stockage au sein du magasin d'atelier 145F

4.2.1.9.1 Descriptif général

Le bâtiment 145F est un magasin existant de stockage de matière pyrotechnique permettant d'alimenter le bâtiment 141F qui effectue le chargement d'obus de moyen calibre.

Afin de répondre aux besoins croissants de stockage, cette installation doit être en capacité d'accueillir des productions de plusieurs bâtiments et ne plus être dédié au seul bâtiment 141F. Cela implique une augmentation de la masse pyrotechnique admissible en son sein.

Cette activité relève actuellement de la rubrique 4220 (régime de l'autorisation Seveso seuil Haut) de la nomenclature des ICPE.

Par ailleurs, l'augmentation du volume d'activité générée par le Projet implique en conséquence une augmentation de la masse pyrotechnique présente au sein de l'installation et relevant de la rubrique 4220, entrainant l'augmentation de la masse pyrotechnique totale à 2 880 kg.

Cette composante du Projet ne nécessitera pas la construction d'un nouveau bâtiment. Seul le toit fera l'objet d'une modernisation.

L'étude de dangers et l'étude d'impact jointes au présent dossier étudient les impacts liés à cette composante du Projet.

4.2.1.9.2 Situation de l'installation

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le plan de situation de l'installation est protégé et soumis à une diffusion restreinte. Il est présenté dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.9.3 **Descriptif de l'installation**

	Installation actuelle	**Installation future**
Activité(s)	STOCKAGE DE MATIÈRES PYROTECHNIQUES	STOCKAGE DE MATIÈRES PYROTECHNIQUES
Description du bâtiment	• Voie d'accès L'accès se fait par la voie n°15.	• Voie d'accès Identique à la situation actuelle.
	• Accès dans l'installation L'accès à l'installation est réglementé par la présence de moyens physiques d'interdiction de passage (feu) placées en amont de l'installation.	• Accès dans l'installation Identique à la situation actuelle.
	• Rétention Sans objet.	• Rétention Identique à la situation actuelle.
	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Toutes les parties conductrices fixes ou mobiles sont interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre. La prise de terre générale est assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles.	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Identique à la situation actuelle.
	• Protection contre la foudre La protection contre la foudre est assurée conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection des risques accidentels au sein des ICPE soumise à autorisation.	• Protection contre la foudre Identique à la situation actuelle.
	• Alarme Des sirènes sonores couvrent l'installation et permettent l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.	• Alarme Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• Merlons Le bâtiment est entouré sur ses quatre faces de merlon de hauteur de 3 mètres minimum. Un passage est aménagé pour accéder au bâtiment côté Nord. Une procédure interne permet d'assurer le suivi de l'altimétrie des merlons du site avec notamment un contrôle périodique et une remise à hauteur si nécessaire.	• Merlons Identique à la situation actuelle.
	• Parking Sans objet.	• Parking Identique à la situation actuelle.
	• Dimensions du bâtiment Le bâtiment 145F est un stockage d'une surface d'environ 49 m² (7.5 m x 6.5 m) et d'une hauteur sous plafond d'environ 3 m.	• Dimensions du bâtiment Identique à la situation actuelle.
	• Gros œuvre Les murs de l'atelier sont en parpaings creux de 0.20 m sur les 4 cotés.	• Gros œuvre Identique à la situation actuelle.
	• Toiture La toiture du bâtiment est en dalle de fibrociment posées sur une charpente métallique.	• Toiture La toiture est en bac acier double peau reposant sur une charpente métallique.
	• Sol L'installation est équipée d'un revêtement de sol lisse et facilement nettoyable.	• Sol Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• Menuiserie et portes La porte de l'installation a une largeur minimum de 0,80m et sont munies d'une serrure à clé unique et sont équipées d'un système permettant l'ouverture vers l'extérieur par simple poussée.	• Menuiserie et portes Identique à la situation actuelle.
	• Electricité L'alimentation électrique est centralisée sur un tableau divisionnaire situé à l'extérieur des bâtiments. Tout le matériel électrique employé est vérifié annuellement par une société agréée.	• Electricité Identique à la situation actuelle.
	• Air comprimé La distribution est assurée par un piquage sur ceinture haute dans le bâtiment, puis par un raccordement type prise rapide aux différents postes de l'installation. La pression du réseau est d'environ 7 bars.	• Air comprimé Identique à la situation actuelle.
	• Chauffage Le chauffage du est assuré par des radiateurs à circulation d'eau chaude avec des grilles anti-dépose.	• Chauffage Identique à la situation actuelle.
	• Eclairage L'éclairage intérieur du bâtiment est assuré par des blocs luminaires.	• Eclairage Identique à la situation actuelle.
	• Interphone Sans objet.	• Interphone Identique à la situation actuelle.
	• Incendie	• Incendie Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	Le bâtiment est doté d'extincteurs. Il est également protégé par 1 poteau incendie situé à 37 m au Nord du bâtiment.	

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.9.4 **Descriptif des opérations et activités**

Cette installation permet le stockage de matières pyrotechnique. En ce sens, les seules activités pouvant être réalisées sont les suivantes :

- Chargement / déchargement de matières pyrotechniques ;
- Stockage de matières pyrotechniques.

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le déroulement des opérations et leurs descriptions sont protégés et soumis à une diffusion restreinte. Ils sont présentés dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_ Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

4.2.1.9.5 **Descriptif des produits**

Il n'y aucun produit chimique mis en œuvre dans cette installation.

4.2.1.9.6 **Situation règlementaire de la composante du Projet**

Cette composante du Projet impliquera :

- l'augmentation de la masse pyrotechnique à stocker conformément à la rubrique 4220 de la nomenclature des ICPE. Le site relève actuellement du régime de l'autorisation Seveso seuil Haut. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

4220.1.A – Produits explosifs (stockage de)			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
MAGASIN D'ATELIER	800 kg	2 880 kg	145F

Tableau récapitulatif de la situation, avant et après mis en œuvre du Projet :

Rubrique ICPE		**Situation actuelle**	**Situation future**	**Différentiel**
4220.1.A	Produits explosifs (stockage de)	800 kg	2 880 kg	(+) 2 080 kg

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.10 Augmentation de la capacité de stockage au sein du magasin d'atelier 6C

4.2.1.10.1 Descriptif général

Le bâtiment existant 6C est une installation de stockage dédiée aux éléments pyrotechniques mis en œuvre dans les ateliers 1C, 21C et 7C pour la production de cartouches de 120 mm.

L'installation ne peut stocker que 3 types de matières pyrotechniques :

- Poudre propulsive (simple ou double base) ;
- Jupes combustibles ;
- Douilles combustibles.

Le bâtiment est découpé en 3 zones permettant le stockage distinct des matières.

Cette activité relève actuellement de la rubrique 4220 (régime de l'autorisation Seveso seuil Haut) de la nomenclature des ICPE.

Par ailleurs, l'augmentation du volume d'activité générée par le Projet implique en conséquence une augmentation de la masse pyrotechnique présente au sein de l'installation et relevant de la rubrique 4220, entrainant l'augmentation de la masse pyrotechnique totale à 6 667 kg.

L'étude de dangers et l'étude d'impact jointes au présent dossier étudient les impacts liés à cette composante du Projet.

Cette composante du Projet ne nécessitera pas la construction d'un nouveau bâtiment. Seul le toit fera l'objet d'une modernisation.

4.2.1.10.2 Situation de l'installation

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le plan de situation de l'installation est protégé et soumis à une diffusion restreinte. Il est présenté dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.10.3 Descriptif de l'installation

	Installation actuelle	Installation future
Activité(s)	STOCKAGE DE PRODUITS PYROTECHNIQUES	STOCKAGE DE PRODUITS PYROTECHNIQUES
Description du bâtiment	• Voie d'accès L'accès se fait par la voie d'accès n° 7.	• Voie d'accès Identique à la situation actuelle.
	• Accès dans l'installation L'accès à l'installation est réglementé par la présence d'un panneau d'entrée du bâtiment. Chaque personne désirant se rendre dans l'installation dépose son badge sur le tableau situé à l'entrée du bâtiment, le nombre d'emplacement est limité à l'effectif autorisé.	• Accès dans l'installation Identique à la situation actuelle.
	• Rétention Sans objet.	• Rétention Identique à la situation actuelle.
	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Toutes les parties conductrices fixes ou mobiles sont interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre. La prise de terre générale est assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles. La prise de terre générale est assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles.	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• Protection contre la foudre La protection contre la foudre est assurée conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection des risques accidentels au sein des ICPE soumise à autorisation. L'installation est couverte par un paratonnerre, qui est situé à l'arrière du bâtiment 21C.	• Protection contre la foudre Identique à la situation actuelle.
	• Alarme Des sirènes sonores couvrent l'installation et permettent l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.	• Alarme Identique à la situation actuelle.
	• Merlons Sans objet.	• Merlons Identique à la situation actuelle.
	• Parking Un parking pour véhicules légers est implanté à proximité de l'installation.	• Parking Identique à la situation actuelle.
	• Dimensions du bâtiment Le bâtiment 6C a une surface d'environ 500 m^2 (10 x 49.5 m).	• Dimensions du bâtiment Identique à la situation actuelle.
	• Gros œuvre Les murs extérieurs et intérieurs de l'atelier sont construits en briques, des cloisons coupe-feu viennent compléter l'installation intérieure.	• Gros œuvre Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• Toiture Le bâtiment est équipé sous toiture en plaque fibrociment reposant sur une charpente métallique avec une interposition d'un grillage anti-retombée.	• Toiture La couverture du bâtiment est une couverture en bac acier reposant sur une charpente métallique.
	• Sol L'installation est équipée d'un revêtement de sol lisse et facilement nettoyable.	• Sol Identique à la situation actuelle.
	• Menuiserie et portes Les portes de l'installation à double ou simple battant sont munies d'une serrure à clé unique et sont équipées d'un système permettant l'ouverture vers l'extérieur par simple poussée.	• Menuiserie et portes Identique à la situation actuelle.
	• Electricité L'alimentation électrique est centralisée sur un tableau divisionnaire situé à l'extérieur des bâtiments. Un panneau est installé à l'entrée de l'installation indiquant le positionnement du sectionneur électrique. Tout le matériel électrique employé est vérifié annuellement par une société agréée.	• Electricité Identique à la situation actuelle.
	• Air comprimé La distribution est assurée par un piquage sur ceinture haute dans le bâtiment, puis par un raccordement type prise rapide aux différents postes de l'installation. La pression du réseau est d'environ 7 bars.	• Air comprimé Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• Chauffage Le chauffage du bâtiment se fait par le biais d'une climatisation réversible.	• Chauffage Identique à la situation actuelle.
	• Eclairage L'éclairage intérieur du bâtiment est assuré par des blocs luminaires. L'éclairage de secours est assuré par des blocs autonomes placés au-dessus des différentes portes du bâtiment et / ou cela sera nécessaire.	• Eclairage Identique à la situation actuelle.
	• Interphone Sans objet.	• Interphone Identique à la situation actuelle.
	• Incendie Le bâtiment est doté d'extincteurs. Il est également protégé par 1 poteau incendie situé à 70 m au Sud du bâtiment.	• Incendie Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.10.4 Descriptif des opérations et activités

Cette installation permet le stockage de matières pyrotechnique. En ce sens, les seules activités pouvant être réalisées sont les suivantes :

- Chargement / déchargement de matières pyrotechniques ;
- Stockage de matières pyrotechniques.

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le déroulement des opérations et leurs descriptions sont protégés et soumis à une diffusion restreinte. Ils sont présentés dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_ Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

4.2.1.10.5 Descriptif des produits

Il n'y aucun produit chimique mis en œuvre dans cette installation.

4.2.1.10.6 Situation règlementaire de la composante du Projet

Cette composante du Projet impliquera :

- l'augmentation de la masse pyrotechnique à stocker conformément à la rubrique 4220 de la nomenclature des ICPE. Le site relève actuellement du régime de l'autorisation Seveso seuil Haut. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

4220.1.A – Produits explosifs (stockage de)			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
MAGASIN D'ATELIER	3 390 kg	6 667 kg	6C

Tableau récapitulatif de la situation, avant et après mis en œuvre du Projet :

Rubrique ICPE		**Situation actuelle**	**Situation future**	**Différence**
4220.1.A	Produits explosifs (stockage de)	3 390 kg	6 667 kg	(+) 3 277 kg

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.11 Construction de 5 installations d'essais d'environnement autour du 82P

4.2.1.11.1 Descriptif général

Les installations d'essai du site ne sont pas, à ce jour, suffisamment dimensionnées pour accueillir la montée en puissance induite par le Projet, de par leur limitation en masse pyrotechnique et les coactivités (essais détoniques / essais environnements).

Actuellement, les bâtiments existants du centre d'essai sont capables de gérer les projections d'éclats de moyen calibre, mais pas de gros calibre. L'élongation de la temporalité des essais et la limitation des masses pyrotechniques adminissables oblige aujourd'hui KNDS Ammo France à passer les obus de gros calibre successivement et non simultanément. Cette organisation présente un impact calendaire majeur de plusieurs semaines, voire de mois. De plus, les essais de chute de Moyen Calibre représentatifs « des chocs introduction » sont aujourd'hui réalisés au niveau du tunnel de tir 80P qui n'est pas correctement adapté à ces essais. Or, il n'est pas possible de modifier les bâtiments existants pour y réaliser les essais de munitions de gros calibres.

Cette composante du Projet, nommé L2E, a donc pour objectif de répondre à l'augmentation de l'activité R&D et à l'augmentation capacitaire du site par la création de nouvelles installations d'essai, mais également de moderniser les bâtiments existants.

Cette composante du Projet permettra de faire simultanément les essais d'environnement et de détonique pour répondre aux besoins de KNDS Ammo France, sans ajout de ressources humaines (évolution à iso effectif). Ceci dans un cadre conforme à la règlementation et de conditions de travail optimales.

Cette composante sera composée de 6 bâtiments d'essai et une aire d'essai :

- 211P : Stockage / détaillage ;
- 212P : Enceintes climatiques ;
- 213P : Aires de chute MC+GC ;
- 214P : Pot vibrant ;
- 215P : Poste de commande ;
- 216P : Choc thermique ;
- 217P : Aire essai Caesar.

Cette composante du Projet implique en conséquence une augmentation de la masse pyrotechnique présente au sein de l'installation et relevant de la rubrique 4210, à un total de 5 000 kg. Le volume des produits utilisés et relevant de la rubrique 1185 et les puissances installées relevant de la rubrique 2925 sont augmentés sans modifier le régime de déclaration.

L'étude de dangers et l'étude d'impact jointes au présent dossier étudient les impacts liés à cette augmentation.

4.2.1.11.2 Situation de l'installation

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le plan de situation de l'installation est protégé et soumis à une diffusion restreinte. Il est présenté dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.11.3 Descriptif de l'installation

	Installation future
Activité(s)	INSTALLATION D'ESSAIS ENVIRONNEMENT
Description du bâtiment	• Voie d'accès L'accès à l'installation se fera par la voie n°37.
	• Accès dans les installations L'accès dans chaque l'installation sera réglementé par la présence de moyens physiques d'interdiction de passage en amont. Un moyen d'appel sera implanté à l'entrée de la zone, il servira à demander l'autorisation d'accès à l'installation.
	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Toutes les parties conductrices fixes ou mobiles seront interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre. La prise de terre générale sera assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles. La prise de terre générale sera assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles.
	• Protection contre la foudre La protection contre la foudre sera assurée conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection des risques accidentels au sein des ICPE soumise à autorisation. L'installation fera l'objet d'une étude du risque foudre et les mesures de prévention identifiées seront mises en place.
	• Alarme Des sirènes sonores couvriront l'installation et permettront l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.
	• Merlons Chaque bâtiment possèdera un merlon de protection. Une procédure interne permet d'assurer le suivi de l'altimétrie des merlons du site avec notamment un contrôle périodique et une remise à hauteur si nécessaire.
	• Parking Un parking pour véhicules légers sera implanté à proximité des installations.
	• Dimensions du bâtiment Le bâtiment 211P a une surface d'environ 180 m^2 (10 x 18 m). Le bâtiment 212P a une surface d'environ 180 m^2 (10 x 18 m). Le bâtiment 213P a une surface d'environ 155 m^2 (11 x 14 m). Le bâtiment 214P a une surface d'environ 200 m^2 (14 x 14 m).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation future
	Le bâtiment 215P a une surface d'environ 20 m^2 (8 x 5 m). Le bâtiment 212P a une surface d'environ 180 m^2 (10 x 18 m).
	• Gros œuvre Les installations 211P, 212P, 213P, 214P et 216P seront constitués de bâtiments aux murs forts en béton armé. L'ensemble des bâtiments seront équipés d'une paroi soufflable de la hauteur du bâtiment. Seul le poste de pilotage 215P fera l'objet d'une construction légère en maçonnerie classique.
	• Toiture L'ensemble des bâtiments 211P, 212P, 213P, 214P et 216P seront équipés d'une dalle de toit en béton armé.
	• Sol L'installation sera équipée d'un revêtement de sol lisse et facilement nettoyable.
	• Menuiserie et portes Les bâtiments 211P, 212P, 213P, 214P et 216P ne possèderont pas de fenêtres. Chaque installation possèdera 1 porte double battants permettant l'accès au bâtiment et une porte d'évacuation indépendante.
	• Electricité L'alimentation électrique de chaque installation sera centralisée sur un tableau divisionnaire situé à l'extérieur du bâtiment. Un panneau sera installé à l'entrée de l'installation indiquant le positionnement du sectionneur électrique. Tout le matériel électrique employé sera vérifié annuellement par une société agréée.
	• Air comprimé Les bâtiments 211P, 212P, 213P, 214P et 216P seront alimentés en air comprimé. La distribution est assurée par un piquage sur ceinture haute dans le bâtiment, puis par un raccordement type prise rapide aux différents postes de l'installation. La pression du réseau est d'environ 7 bars.
	• Chauffage Les bâtiments 211P, 212P, 213P, 214P et 216P seront chauffés et climatisées par un système AIR – EAU type PAC. Le bâtiment 214P sera chauffé et climatisé par un système AIR – AIR type PAC.
	• Eclairage L'éclairage intérieur du bâtiment sera assuré par des blocs luminaires. L'éclairage de secours sera assuré par des blocs autonomes placés au-dessus des différentes portes du bâtiment.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation future
	• Moyen d'appel Un téléphone sera placé dans un boîtier fermé dans le local 215P.
	• Rétention Chaque bâtiment d'essai et ces voiries feront office de rétention. Un système de vanne, asservi au système de détection incendie, permettra d'isoler ces surfaces et de confiner le volume d'eau définie dans le calcul D9/D9A.
	• Incendie Les bâtiments seront dotés d'extincteurs et d'une détection incendie avec un report d'alarme vers le PCS. Un poteau incendie sera implanté à proximité du bâtiment 216P.

4.2.1.11.4 Descriptif des opérations et activités

Les opérations réalisées dans les installations seront les suivantes :

- 211P : Stockage et opération de détaillage ;
- 212P : Essais environnements climatiques : simulation de la vie d'une munition en conditions réelles par la réalisation de cycle de température chaude et/ou froide afin d'étudier le bon fonctionnement de celle-ci ;
- 213P : Essais environnements mécaniques (chute ou cahotage) : simulation de la vie d'une munition en conditions réelles afin d'étudier le bon fonctionnement de celle-ci ;
- 214P : Pot vibrant : simulation de la vie d'une munition en conditions réelles par la réalisation de cycle de vibrations et chocs afin d'étudier le bon fonctionnement de celle-ci ;
- 216P : Choc thermique : simulation de la vie d'une munition en conditions réelles par la réalisation de cycle de température chaude et/ou froide afin d'étudier le bon fonctionnement de celle-ci ;
- 217P : Aire essai Caesar : Essais de chargement système d'arme.

La manutention, à l'intérieur, sera réalisée à l'aide de gerbeurs électriques. Ceux-ci seront chargés en extérieur sous un abri.

4.2.1.11.5 Descriptif des produits

Il n'y aucun produit chimique mis en œuvre dans cette installation.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.11.6 Situation règlementaire de la composante du Projet

Cette composante du Projet impliquera :

- l'augmentation de la quantité de masse pyrotechnique relevant de la rubrique 4210 de la nomenclature des ICPE. Le site relève actuellement du régime de l'autorisation Seveso seuil Haut. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

4210.1.A – Produits explosibles			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
Stockage et détaillage	/	1 000 kg	211P
Essais environnements climatiques	/	1 000 kg	212P
Essais environnements mécaniques (chute ou cahotage)	/	1 000 kg	213P
Essais environnements mécaniques (pot vibrant ou machine à choc)	/	1 000 kg	214P
Essais environnement climatiques + essais durcis	/	1 000 kg	216P
Essais de chargement système d'arme	/	0 kg *	217P

* La masse admissible du 217P est de 23 kg. Néanmoins, le 216P et 217P ne peuvent fonctionner simultanement du fait de leur proximité. Ils sont chacun situés dans le Z2 (limite de la zone d'effet domino) de l'autre. Il ne sera retenu que la masse du 216P.

- l'installation de pompes à chaleur ou climatisation réversible, ainsi que des enceintes climatiques, utilisant des fluides frigorigènes relevant de la rubrique 1185-2a de la nomenclature des ICPE, au régime de la Déclaration avec Contrôle Périodique.

1185-2a : Gaz à effet de serre fluorés			
Installation	**Situation actuelle Volume des équipements**	**Situation future Volume des équipements**	**Localisation**
PAC – R32	/	7 kg	211P
PAC – R32	/	7 kg	212P
Enceinte climatique - R449a/R23	/	20 kg	
PAC – R32	/	6 kg	213P
PAC – R32	/	8 kg	214P
PAC – R32	/	0 kg *	215P
PAC – R32	/	6 kg	216P
Enceinte climatique - R449a/R23	/	20 kg	

* Les systèmes des bâtiments présentent des capacités unitaires inférieures à 2 kg. Elles ne sont donc pas comptabilisées.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

- l'installation de point de charge pour gerbeur, en extérieur des bâtiments sous un auvent non fermé, relevant de la rubrique 2925.1 de la nomenclature des ICPE, augmentant les puissances installées du site au dessus du seuil du régime de la Déclaration avec Contrôle Périodique.

2925.1 : Accumulateurs électriques (ateliers de charge d') lorsque la charge produit de l'hydrogène			
Installation	**Situation actuelle Puissance maximale de courant continu délivrable**	**Situation future Puissance maximale de courant continu délivrable**	**Localisation**
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	211P
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	212P
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	213P
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	214P
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	216P

Tableau récapitulatif de la situation, avant et après mis en œuvre du Projet :

Rubrique ICPE		**Situation actuelle**	**Situation future**	**Différence**
1185-2a	Gaz à effet de serre fluorés	/	74 kg	(+) 74 kg
2925.1	Accumulateurs électriques (ateliers de charge d') lorsque la charge produit de l'hydrogène	/	1.5 kW	(+) 1.5 kW
4210.1.A	Produits explosibles	/	5 000 kg	(+) 5 000 kg

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.12 Construction d'un nouvel atelier de fabrication d'explosif XP

4.2.1.12.1 Descriptif général

L'XP est un explosif actuellement produit dans les bâtiments 3I-5I. Lorsque cet explosif est produit, la compression isostatique, réalisée dans les mêmes installations, est indisponible.

Afin de libérer le 3I pour les activités de compression isostatique, d'alimenter en relais le nouveau quartier d'artillerie et d'accompagner la montée capacitaire de production de munitions de 40 mm, il est nécessaire de construire un nouveau complexe de 3 bâtiments dédiés à la fabrication et au stockage d'explosif XP (1 magasin de stockage (bâtiment 278I) et 2 bâtiments de production (bâtiments 276I et 277I)).

Cette nouvelle installation sera implantée à côté du quartier « ISO » dans lequel se trouve les installations utilisant principalement cet explosif. Cette nouvelle installation sera prioritairement dédiée à la production d'explosif. Celle-ci est conçu de telle façon à pouvoir aussi acceuillir des activités d'intégration d'obus ou de têtes militaires. Ces activités ne pourront pas être réalisées en même temps.

A l'instar des autres composants du Projet, l'implantation géographique de cet ensemble a été choisi de manière à éviter tout risque d'effets domino.

Les bâtiments de production 276I / 277I seront équipés d'une machine à laver à base aqueuse pour le nettoyage des outillages. Les opérations de nettoyage sont réalisées dans un bain composé d'une base aqueuse avec un additif. Il s'agit d'une activité de dégraissage – nettoyage par des procédés utilisant des liquides à base aqueuse ou hydrosolubles.

L'augmentation du volume d'activité générée par le Projet implique en conséquence une augmentation des masses pyrotechniques présentes au sein des installations et relevant de la rubrique 4210, entrainant l'augmentation de la masse pyrotechnique totale à 515 kg. De la même façon, l'augmentation de masse relevant de la rubrique 4220 entraine l'augmentation de la masse pyrotechnique totale à 500 kg.

L'augmentation du volume d'activité générée par le Projet implique en conséquence une augmentation de la masse de solides inflammables présente au sein des installations et relevant de la rubrique 1450, entrainant l'augmentation de la masse totale à 0.3 t.

Le volume des produits utilisés relevant de la rubrique 1185 et 2563 et les produits chimiques relevant de la rubrique 4330 sont augmentés sans modifier le régime de déclaration.

Les puissances installées relevant de la rubrique 2925 sont augmentés et modifient le régime de classement en passant sous le régime de de déclaration.

L'étude d'impact et l'étude de dangers annexées au présent dossier étudient les impacts et effets de cette composante du Projet.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.12.2 Situation de l'installation

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le plan de situation de l'installation est protégé et soumis à une diffusion restreinte. Il est présenté dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

4.2.1.12.3 Descriptif de l'installation

	Installation future
Activité(s)	FABRICATION D'EXPLOSIFS XP
Description du bâtiment	• Voie d'accès L'accès à l'installation se fera par la voie n°19.
	• Accès dans l'installation L'accès à l'installation sera réglementé par la présence de moyens physiques d'interdiction de passage en amont de l'installation. Un moyen d'appel sera implanté à l'entrée de la zone, et servira à demander l'autorisation d'accès à l'installation.
	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Toutes les parties conductrices fixes ou mobiles seront interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre. La prise de terre générale sera assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles.
	• Protection contre la foudre La protection contre la foudre sera assurée conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection des risques accidentels au sein des ICPE soumise à autorisation. L'installation fera l'objet d'une étude du risque foudre et les mesures de prévention identifiées seront mises en place.
	• Alarme Des sirènes sonores couvriront l'installation et permettront l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.
	• Merlons L'installation sera complétée de merlons permettant le piégeage partiel des éclats. Une procédure interne permet d'assurer le suivi de l'altimétrie des merlons du site avec notamment un contrôle périodique et une remise à hauteur si nécessaire.
	• Parking Un parking pour véhicules légers sera implanté à proximité de l'installation.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation future
	• <u>Dimensions du bâtiment</u> Le bâtiment 276I aura une surface d'environ 405 m². Le bâtiment 277I aura une surface d'environ 430 m². Les bâtiments seront reliés par un tunnel d'une surface de 30 m^2 (12 m x 2.5 m). Le bâtiment 278I aura une surface d'environ 48 m² (8 m x 6 m).
	• <u>Gros œuvre</u> Les bâtiments de production seront constitués de murs forts et résistants à des effets de surpression. Les bâtiments de production seront équipés d'une paroi soufflable d'une hauteur de 3 m et donnant sur un merlon. Le bâtiment de stockage sera une construction légère.
	• <u>Toiture</u> Les bâtiments de production seront équipés d'une dalle de toit en béton armé. Le bâtiment de stockage aura un toit en bac acier double peau.
	• <u>Sol</u> L'installation sera équipée d'un revêtement de sol lisse et facilement nettoyable.
	• <u>Menuiserie et portes</u> Le tunnel reliant les bâtiments 276I et 277I possédera une porte blindée de part et d'autre. Les bâtiments posséderont plusieurs portes simples et/ou doubles servant aux mouvements du personnel, des matériaux ou d'issues de secours.
	• <u>Electricité</u> L'alimentation électrique sera centralisée sur un tableau divisionnaire situé à l'extérieur des bâtiments. Un panneau sera installé à l'entrée de l'installation indiquant le positionnement du sectionneur électrique. Tout le matériel électrique employé sera vérifié annuellement par une société agréée.
	• <u>Air comprimé</u> La distribution est assurée par un piquage sur ceinture haute dans le bâtiment, puis par un raccordement type prise rapide aux différents postes de l'installation. La pression du réseau est d'environ 7 bars.
	• <u>Chauffage - Climatisation</u> Les bâtiments 276I et 277I seront chauffés et climatisés par un système air-eau type PAC.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation future
	• Eclairage L'éclairage intérieur du bâtiment est assuré par des blocs luminaires. L'éclairage de secours est assuré par des blocs autonomes placés au-dessus des différentes portes du bâtiment.
	• Moyen d'appel Un téléphone sera placé dans un boîtier fermé dans le local.
	• Rétention Le bâtiment et ces voiries feront office de rétention. Un système de vanne, asservi au système de détection incendie, permettra d'isoler ces surfaces et de confiner le volume d'eau définie dans le calcul D9/D9A. Une cuve de 5 m^3 permettra de récupérer les eaux de lavage. Elle sera équipée d'une chaussette textile pour filtrer les restes d'explosifs.
	• Incendie Le bâtiment sera doté d'extincteurs et d'une détection incendie avec un report d'alarme vers le PCS. Il sera également protégé par 1 poteau incendie situé à 120 m au Nord-Est des bâtiments.

4.2.1.12.4 Descriptif des opérations et activités

L'activité principale prévue sur cette installation est la production d'explosifs XP.

Les opérations dans l'installation concernée pour l'activité de production d'explosif XP sont les suivantes :

- Détaillage ;
- Etuvage explosifs ;
- Tamisage ;
- Séchage ;
- Conditionnement de compositions explosives ;
- Mélange et enrobage de compositions explosives.

Les opérations dans l'installation concernée pour l'activité de têtes militaires sont les suivantes :

- Intégration ;
- Contrôle ;
- Emballage.

L'installation du bâtiment 278I permet le stockage de matières pyrotechnique. En ce sens, les seules activités pouvant être réalisées sont les suivantes :

- Chargement / déchargement de matières pyrotechniques ;
- Stockage de matières pyrotechniques.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

La manutention, à l'intérieur, est réalisée à l'aide d'un gerbeur électrique. Celui-ci est chargé en extérieur sous un abri.

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le déroulement des opérations et leurs descriptions sont protégés et soumis à une diffusion restreinte. Ils sont présentés dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_ Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

La production d'explosifs nécessite l'utilisation de solvant. Afin de garantir la sécurité des opérateurs, un système d'aspiration et de filtration sera installé à l'extérieur de l'installation 276I.

Ce système de filtration sera probablement un système à base de charbons actifs.



Figure 8 : Principe de l'installation

Un système coupe-feu composé d'un clapet coupe-feu, avec automatisation d'arrêt de l'aspiration, est installé.

Les rejets respecteront les caractéristiques suivantes :

- Débit : 4 000 m^3/h
- Vitesse > 8 m/s
- COV < 100 mg/Nm^3
- Poussières < 100 mg/Nm^3

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.12.5 Descriptif des produits

Les produits inertes servant à cette installation sont :

	Installation future			
Produits	**Noms**	**Quantités**	**Risques**	**Rubrique ICPE**
	Poudre d'aluminium	250 kg	H228	1450
	Cire X102	1 522 kg	/	NC
	Graphite	30 kg	/	NC
	Essence F	250 kg	H225 H336 H304 H411	4330
	BONDERITE C-NE N3 *	Cuve : 170L dont environ 9L de produit Stock : 1 bidon de 25l	H302 H318	/

*Le produit est utilisé en tant qu'additifs à l'eau à hauteur de 5 %.

La poudre d'aluminium est stockée en petits futs métalliques.

L'essence F est stockée en bidon métalliques.

La somme totale maximum des produits présents représente environ 2 100 kg.

Ces produits sont conditionnés sur rétention dans des emplacements prévus à cet effet.

NOTA : les fiches de données de sécurité sont annexées au dossier (Annexe 12 en pièce n°7).

4.2.1.12.6 Situation règlementaire de la composante du Projet

Cette composante du Projet impliquera :

- l'installation de pompes à chaleur ou climatisation réversible, ainsi que des enceintes climatiques, utilisant des fluides frigorigènes relevant de la rubrique 1185-2a de la nomenclature des ICPE, au régime de la Déclaration avec Contrôle Périodique.

1185-2a : Gaz à effet de serre fluorés			
Installation	**Situation actuelle Volume des équipement**	**Situation future Volume des équipements**	**Localisation**
PAC – R32	/	15 kg	276l
PAC – R32	/	15 kg	277l

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

- l'augmentation de la quantité de masse de solides inflammables relevant de la rubrique 1450 de la nomenclature des ICPE. Ce bâtiment relève actuellement du régime de l'autorisation. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

1450.1 : Solides inflammables			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
Poudre d'aluminium	/	0.3 t *	276I 277I

*La valeur retenue, pour le classement au titre de la nomenclature ICPE, est arrondi au 1/10 supérieur de l'unité de la-dite nomenclature.

- l'augmentation du volume relevant de la rubrique 2563 de la nomenclature des ICPE. Le site relève actuellement du régime de la déclaration avec contrôle périodique. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

2563.2 : Nettoyage-dégraissage de surface quelconque,			
Installation	**Situation actuelle Quantité de produit mise en œuvre**	**Situation future Quantité de produit mise en œuvre**	**Localisation**
Machine nettoyage	/	170 L	276I 277I

- l'installation de point de charge pour gerbeur, en extérieur des bâtiments sous un auvent non fermé, relevant de la rubrique 2925.1 de la nomenclature des ICPE, augmentant les puissances installées du site au dessus du seuil du régime de la Déclaration avec Contrôle Périodique.

2925.1 : Accumulateurs électriques (ateliers de charge d') lorsque la charge produit de l'hydrogène			
Installation	**Situation actuelle Puissance maximale de courant continu délivrable**	**Situation future Puissance maximale de courant continu délivrable**	**Localisation**
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	276I
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	277I

- l'augmentation de la quantité de masse pyrotechnique relevant de la rubrique 4210 de la nomenclature des ICPE. Le site relève actuellement du régime de l'autorisation Seveso seuil Haut. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

4210.1.A – Produits explosibles			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
FABRICATION D'EXPLOSIFS XP	/	165 kg	276I

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	/	350 kg	277I

- l'augmentation de la quantité de masse pyrotechnique relevant de la rubrique 4220 de la nomenclature des ICPE. Le site relève actuellement du régime de l'autorisation Seveso seuil Haut. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

4220.1.A – Produits explosifs (stockage de)			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
MAGASIN D'ATELIER	/	500 kg	278I

- l'augmentation des quantités de produits chimiques mis en œuvre relevant de la rubrique 4330 de la nomenclature des ICPE. Le site relève actuellement du régime de la déclaration. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

4330 – Liquides inflammables de catégorie 1			
Produits	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
ESSENCE F	/	0.3 t **	276I 277I
Stockage	0 t	0.3 t *	Plateforme

*Afin de garantir le bon fonctionnement de l'installation, il est nécessaire d'avoir en stock une quantité équivalente à la quantité présente dans l'installation.

*La valeur retenue, pour le classement au titre de la nomenclature ICPE, est arrondi au 1/10 supérieur de l'unité de la dite nomenclature.

Tableau récapitulatif de la situation, avant et après mis en œuvre du Projet :

Rubrique ICPE		**Situation actuelle**	**Situation future**	**Différence**
1185-2a	Gaz à effet de serre fluorés	0 kg	30 kg	(+) 30 kg
1450.1	Solides inflammables	0 t	0.3 t	(+) 0.3 t
2563.2	Nettoyage-dégraissage de surface quelconque,	0 L	170 L	(+)170 L
2925.1	Accumulateurs électriques (ateliers de charge d') lorsque la charge produit de l'hydrogène	0 kW	0.6 kW	(+) 0.6 kW
4210.1.A	Produits explosibles	0 kg	515 kg	(+) 515 kg
4220.1.A	Produits explosifs (stockage de)	0 kg	500 kg	(+) 500 kg
4330	Liquides inflammables de catégorie 1	0 t	0.6 t	(+) 0.6 t

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.13 Création d'un quartier de production de munitions d'artillerie

4.2.1.13.1 Descriptif général

Ainsi qu'il a été rappelé en introduction du présent document, la montée en puissance des capacités industrielles de KNDS Ammo France est un enjeu essentiel pour la sécurité et la souveraineté européenne et nationale : il s'agit en particulier de porter la production nationale d'obus de 155 mm de 30 000 à 120 000 unités par an, afin de répondre aux besoins des forces armées françaises, de nos alliés européens et de l'Ukraine. Il s'agit d'une demande expresse du ministère des Armées, qui s'inscrit dans la loi de programmation militaire 2024-2030.

L'enjeu stratégique est celui du renforcement de l'outil industriel de la défense française et européenne. L'édification d'un « quartier artillerie » permettra de produire en quantité des obus de 155 mm et sécuriser l'approvisionnement des explosifs.

La production d'obus de 155 mm est actuellement réalisée dans les bâtiments :

- 10S : Usinage des corps d'obus ;
- 67F : Contrôle, préparation et mise en place des réhausses ;
- 101F : Coulée de l'explosif ;
- 93F : Radiographie ;
- 41P : Retrait réhausse, et finitions.

Cette composante du Projet consiste ainsi à construire, dans l'enceinte pyrotechnique du site un « quartier artillerie » permettant la production complète de munitions de 155 mm. Ce quartier sera constitué de plusieurs nouveaux bâtiments dédiés, à savoir :

- les 281A et 282A, des bâtiments de stockage produits et matières amonts (pyrotechniques) ;
- le 279I, un bâtiment de stockage produits et matières amonts (inertes) ;
- le 289A, un bâtiment de préparation des obus ;
- le 290A, un bâtiment de préparation des explosifs ;
- le 291A, un bâtiment de coulée des obus ;
- le 292A, un bâtiment de traitement thermique des obus ;
- le 293A, un bâtiment de contrôle et obturation (radio, dévissage réhausses, dégorgement, nettoyage, obturation) ;
- le 294A, un bâtiment de finition (marquage, palettisation) ;
- les 296A, 297A, 298A, 299A, des bâtiments de stockage produits finis ;
- le 295A, un double quai de chargement pour expédition.

Le « quartier artillerie » sera implanté en dehors des zones d'effets pyrotechniques Z2 (limite des effets domino) des installations à proximité.

Le transfert des préparation et obus sera réalisé en automatique par des véhicules à guidage automatique dit « AGV » entre les batiments 289A, 290A, 291A, 292A, 293A et 294A. Ce cheminement sera soit en intérieur, soit en extérieur sur des voiries couvertes d'une toiture.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

L'augmentation du volume d'activité générée par le Projet implique en conséquence une augmentation des masses pyrotechniques présentes au sein des installations et relevant de la rubrique 4210, entrainant l'augmentation de la masse pyrotechnique totale à 26 971 kg. De la même façon, l'augmentation de masse relevant de la rubrique 4220 entraine l'augmentation de la masse pyrotechnique totale à 29 500 kg.

L'augmentation du volume d'activité générée par le Projet implique en conséquence une augmentation de la masse de solides inflammables présente au sein des installations et relevant de la rubrique 1450, entrainant l'augmentation de la masse totale à 6.4 t.

Le volume des produits utilisés relevant de la rubrique 1185 est augmenté sans modifier le régime de déclaration.

Les puissances installées relevant de la rubrique 2925.1 sont augmentés sans modifier le régime de déclaration.

Le volume des produits stockés et/ou utilisés relevant des rubriques 1532, 2563, 2662 et 2663.2, et les produits chimiques relevant des rubriques 4130.1, 4331 et 4511 sont augmentés sans dépasser le seuil de classement.

L'étude d'impact et l'étude de dangers annexées au présent dossier étudient les impacts et effets de cette composante du Projet.

4.2.1.13.2 Situation de l'installation

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le plan de situation de l'installation est protégé et soumis à une diffusion restreinte. Il est présenté dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.13.3 Descriptif de l'installation

279I : Stockage inerte

Le prochain tableau présente l'installation de stockage inerte amont du nouveau quartier.

	Installation future (279I)
Activité(s)	STOCKAGE AMONT MATIÈRE INERTE
Description du bâtiment	• Voie d'accès L'accès à l'installation se fera par la voie n°18.
	• Accès dans l'installation L'accès à l'installation sera réglementé.
	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Toutes les parties conductrices fixes ou mobiles seront interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre. La prise de terre générale sera assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles.
	• Protection contre la foudre La protection contre la foudre sera assurée conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection des risques accidentels au sein des ICPE soumise à autorisation. L'installation fera l'objet d'une étude du risque foudre et les mesures de prévention identifiées seront mises en place.
	• Alarme Des sirènes sonores couvriront l'installation et permettront l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.
	• Merlons Sans objet
	• Parking Un parking pour véhicules légers sera implanté à proximité de l'installation.
	• Dimensions du bâtiment Le batiment aura une surface d'environ 1 000 m² (20 x 50m).
	• Gros œuvre Les murs seront en maconnerie.
	• Toiture La toiture sera en bac acier simple.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation future (279l)
	• Sol L'installation sera équipée d'un revêtement de sol lisse et facilement nettoyable.
	• Menuiserie et portes Les portes d'accès seront de type sectionnelle.
	• Electricité L'alimentation électrique sera centralisée sur un tableau divisionnaire situé à l'extérieur des bâtiments. Un panneau sera installé à l'entrée de l'installation indiquant le positionnement du sectionneur électrique. Tout le matériel électrique employé sera vérifié annuellement par une société agréée.
	• Air comprimé Sans objet
	• Chauffage – Climatisation Sans objet
	• Eclairage L'éclairage intérieur du bâtiment est assuré par des blocs luminaires. L'éclairage de secours est assuré par des blocs autonomes placés au-dessus des différentes portes du bâtiment.
	• Moyen d'appel Un téléphone sera placé dans un boîtier fermé dans le local.
	• Rétention Le bâtiment et ces voiries feront office de rétention. Un système de vanne, asservi au système de détection incendie, permettra d'isoler ces surfaces et de confiner le volume d'eau définie dans le calcul D9/D9A.
	• Incendie Le bâtiment sera doté d'extincteurs, d'une détection incendie avec un report d'alarme vers le PCS et de trappes de désenfumage. Il sera également protégé par 2 poteaux incendie situés à 80 m au Nord-Est et à 105 m au Sud-Est du bâtiment.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

281A / 282A : Stockage pyrotechnique amont

Le prochain tableau présente l'installation de stockage pyrotechnique amont.

	Installations futures (281A, 282A)
Activité(s)	STOCKAGE AMONT MATIÈRE PYROTECHNIQUES
Description du bâtiment	• Voie d'accès L'accès à l'installation se fera par une voie nouvellement créée.
	• Accès dans l'installation L'accès dans chaque l'installation est réglementé par la présence de moyens physiques d'interdiction de passage en amont. Un moyen d'appel est implanté à l'entrée de la zone, il sert à demander l'autorisation d'accès à l'installation.
	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Toutes les parties conductrices fixes ou mobiles seront interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre. La prise de terre générale sera assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles.
	• Protection contre la foudre La protection contre la foudre sera assurée conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection des risques accidentels au sein des ICPE soumise à autorisation. L'installation fera l'objet d'une étude du risque foudre et les mesures de prévention identifiées seront mises en place.
	• Alarme Des sirènes sonores couvriront l'installation et permettront l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.
	• Merlons L'installation sera complétée par des merlons et ½ merlons permettant le piégeage partiel des éclats. Une procédure interne permet d'assurer le suivi de l'altimétrie des merlons du site avec notamment un contrôle périodique et une remise à hauteur si nécessaire.
	• Parking Sans objet.
	• Dimensions du bâtiment Les bâtiments 281A, 282A auront chacun une surface d'environ 30 m² (5m x 6m).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installations futures (281A, 282A)
	• Gros œuvre Le bâtiment sera une construction légère. Les deux soutes seront séparées par un mur caisson permettant le découplage.
	• Toiture Le bâtiment possèdera une toiture légère du type bac acier double peau.
	• Sol L'installation sera équipée d'un revêtement de sol lisse et facilement nettoyable.
	• Menuiserie et portes Les bâtiments posséderont plusieurs portes simples et/ou doubles servant aux mouvements du personnel, des matériaux ou d'issues de secours.
	• Electricité L'alimentation électrique sera centralisée sur un tableau divisionnaire situé à l'extérieur des bâtiments. Tout le matériel électrique employé sera vérifié annuellement par une société agréée.
	• Air comprimé Sans objet.
	• Chauffage – Climatisation Le chauffage est réalisé par des aérothermes à eau alimentés par une pompe à chaleur air/eau.
	• Eclairage L'éclairage intérieur des bâtiments sera assuré par des blocs luminaires étanches.
	• Moyen d'appel Un moyen d'appel sera disponible au sein du bâtiment.
	• Rétention Les bâtiments et les voiries feront office de rétention. Un système de vanne, asservi au système de détection incendie, permettra d'isoler ces surfaces et de confiner le volume d'eau définie dans le calcul D9/D9A.
	• Incendie L'installation sera dotée d'extincteurs et d'une détection incendie avec un report d'alarme vers le PCS. Elle sera également protégée par au moins 1 poteau incendie situé à proximité.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

289A : Préparation d'obus

Le prochain tableau présente l'installation de préparation d'obus.

	Installations futures (289A)
Activité(s)	PRÉPARATION D'OBUS
Description du bâtiment	• Voie d'accès L'accès à l'installation se fera par la nouvelle voie venant de la voie n° 51.
	• Accès dans l'installation L'accès dans chaque l'installation est réglementé par la présence de moyens physiques d'interdiction de passage en amont. Un moyen d'appel est implanté à l'entrée de la zone, il sert à demander l'autorisation d'accès à l'installation.
	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Toutes les parties conductrices fixes ou mobiles seront interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre. La prise de terre générale sera assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles.
	• Protection contre la foudre La protection contre la foudre sera assurée conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection des risques accidentels au sein des ICPE soumise à autorisation. L'installation fera l'objet d'une étude du risque foudre et les mesures de prévention identifiées seront mises en place.
	• Alarme Des sirènes sonores couvriront l'installation et permettront l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.
	• Merlons Sans objet
	• Parking Un parking pour véhicules légers sera implanté à proximité de l'installation.
	• Dimensions du bâtiment Le bâtiment 289A aura une surface d'enivron 1 200 m² (30m x 40m).
	• Gros œuvre Le bâtiment sera une construction avec des parios maconnées type béton banchée. Le local de charge des AGV sera coupe feu REI120.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installations futures (289A)
	• Toiture Le bâtiment possèdera une dalle haute.
	• Sol L'installation sera équipée d'un revêtement de sol lisse et facilement nettoyable.
	• Menuiserie et portes Les bâtiments posséderont plusieurs portes simples et/ou doubles servant aux mouvements du personnel, des matériaux ou d'issues de secours. Les portes du local de préparation seront à minima REI15. Les portes du local de charge seront à minima coupe feu 30 minutes.
	• Electricité L'alimentation électrique sera centralisée sur un tableau divisionnaire situé à l'extérieur des bâtiments. Tout le matériel électrique employé sera vérifié annuellement par une société agréée.
	• Air comprimé Le bâtiment sera alimenté en air comprimé. La distribution est assurée par un piquage sur ceinture haute dans le bâtiment, puis par un raccordement type prise rapide aux différents postes de l'installation. La pression du réseau est d'environ 7 bars.
	• Chauffage – Climatisation Le bâtiment sera chauffé et climatisé par un système air-eau type PAC.
	• Eclairage L'éclairage intérieur des bâtiments sera assuré par des blocs luminaires. L'éclairage de secours sera assuré par des blocs autonomes placés au-dessus des différentes portes des bâtiments.
	• Moyen d'appel Un moyen d'appel sera disponible au sein du bâtiment.
	• Rétention Le bâtiment et ces voiries feront office de rétention. Un système de vanne, asservi au système de détection incendie, permettra d'isoler ces surfaces et de confiner le volume d'eau définie dans le calcul D9/D9A.
	• Incendie L'installation sera dotée d'extincteurs et d'une détection incendie avec un report d'alarme vers le PCS. L'installation sera équipée d'éxutoires de fuméee pour le local principal et le local de charge. Elle sera également protégée par au moins 1 poteau incendie situé à proximité.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

290A : Préparation d'explosifs

Le prochain tableau présente l'installation de préparation des explosifs du nouveau quartier.

	Installations futures (290A)
Activité(s)	PRÉPARATION DES EXPLOSIFS
Description du bâtiment	• Voie d'accès L'accès à l'installation se fera par une voie nouvellement créée.
	• Accès dans l'installation L'accès dans chaque l'installation est réglementé par la présence de moyens physiques d'interdiction de passage en amont. Un moyen d'appel est implanté à l'entrée de la zone, il sert à demander l'autorisation d'accès à l'installation.
	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Toutes les parties conductrices fixes ou mobiles seront interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre. La prise de terre générale sera assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles.
	• Protection contre la foudre La protection contre la foudre sera assurée conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection des risques accidentels au sein des ICPE soumise à autorisation. L'installation fera l'objet d'une étude du risque foudre et les mesures de prévention identifiées seront mises en place.
	• Alarme Des sirènes sonores couvriront l'installation et permettront l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.
	• Merlons L'installation sera complétée par des ½ merlons permettant le piégeage partiel des éclats. Une procédure interne permet d'assurer le suivi de l'altimétrie des merlons du site avec notamment un contrôle périodique et une remise à hauteur si nécessaire.
	• Parking Un parking pour véhicules légers sera implanté à proximité de l'installation.
	• Dimensions du bâtiment Le bâtiment 290A aura une surface maximale de 1 500 m².
	• Gros œuvre Le bâtiment sera une construction forte capable de résister aux effets des matières qu'il contient.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installations futures (290A)
	• Toiture La partie pyrotechnique sera équipé d'une dalle de toit en béton armé. Les locaux techniques adjacents auront un toit en bac acier double peau incombustible.
	• Sol L'installation sera équipée d'un revêtement de sol lisse et facilement nettoyable.
	• Menuiserie et portes Les bâtiments posséderont plusieurs portes simples et/ou doubles servant aux mouvements du personnel, des matériaux ou d'issues de secours. Les portes du local de préparation seront à minima REI15. Les portes du local de stockage de solides inflammables seront à minima REI30.
	• Electricité L'alimentation électrique sera centralisée sur un tableau divisionnaire situé à l'extérieur des bâtiments. Tout le matériel électrique employé sera vérifié annuellement par une société agréée.
	• Air comprimé La distribution est assurée par un piquage sur ceinture haute dans le bâtiment, puis par un raccordement type prise rapide aux différents postes de l'installation. La pression du réseau est d'environ 7 bars.
	• Chauffage – Climatisation Le bâtiment sera chauffé et climatisé par un système air-eau type PAC.
	• Eclairage L'éclairage intérieur des bâtiments sera assuré par des blocs luminaires. L'éclairage de secours sera assuré par des blocs autonomes placés au-dessus des différentes portes des bâtiments.
	• Moyen d'appel Un moyen d'appel sera disponible au sein du bâtiment.
	• Rétention Le bâtiment et ces voiries feront office de rétention. Un système de vanne, asservi au système de détection incendie, permettra d'isoler ces surfaces et de confiner le volume d'eau définie dans le calcul D9/D9A. Une cuve de 5 m^3 permettra de récupérer les eaux de lavage. Elle sera équipée d'une chaussette textile pour filtrer les restes d'explosifs. Les eaux de la machine à laver seront aussi récupérées dans cette cuve.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installations futures (290A)
	• <u>Incendie</u> L'installation sera dotée d'extincteurs et d'une détection incendie avec un report d'alarme vers le PCS. Le local de stockage des solies inflammables et le local technique avec la machine à laver seront équipés d'exuctoires de fumées. Elle sera également protégée par au moins 1 poteau incendie situé à proximité.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

291A : Coulée d'obus

Le prochain tableau présente l'installation de coulée des obus.

	Installations futures (291A)
Activité(s)	COULÉE D'OBUS
Description du bâtiment	• Voie d'accès L'accès à l'installation se fera par une voie nouvellement créée.
	• Accès dans l'installation L'accès dans chaque l'installation est réglementé par la présence de moyens physiques d'interdiction de passage en amont. Un moyen d'appel est implanté à l'entrée de la zone, il sert à demander l'autorisation d'accès à l'installation.
	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Toutes les parties conductrices fixes ou mobiles seront interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre. La prise de terre générale sera assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles.
	• Protection contre la foudre La protection contre la foudre sera assurée conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection des risques accidentels au sein des ICPE soumise à autorisation. L'installation fera l'objet d'une étude du risque foudre et les mesures de prévention identifiées seront mises en place.
	• Alarme Des sirènes sonores couvriront l'installation et permettront l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.
	• Merlons L'installation sera complétée par des ½ merlons permettant le piégeage partiel des éclats. Une procédure interne permet d'assurer le suivi de l'altimétrie des merlons du site avec notamment un contrôle périodique et une remise à hauteur si nécessaire.
	• Parking Un parking pour véhicules légers sera implanté à proximité de l'installation.
	• Dimensions du bâtiment Le bâtiment 291A aura une surface d'environ 1 550 m².
	• Gros œuvre Le bâtiment sera une construction forte capable de résister aux effets des matières qu'il contient.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installations futures (291A)
	• Toiture Le bâtiment sera équipé d'une dalle de toit en béton armé.
	• Sol L'installation sera équipée d'un revêtement de sol lisse et facilement nettoyable.
	• Menuiserie et portes Les bâtiments posséderont plusieurs portes simples et/ou doubles servant aux mouvements du personnel, des matériaux ou d'issues de secours. Les portes seront à minima REI15.
	• Electricité L'alimentation électrique sera centralisée sur un tableau divisionnaire situé à l'extérieur des bâtiments. Tout le matériel électrique employé sera vérifié annuellement par une société agréée.
	• Air comprimé La distribution est assurée par un piquage sur ceinture haute dans le bâtiment, puis par un raccordement type prise rapide aux différents postes de l'installation. La pression du réseau est d'environ 7 bars.
	• Chauffage – Climatisation Le bâtiment sera chauffé et climatisé par un système air-eau type PAC.
	• Eclairage L'éclairage intérieur des bâtiments sera assuré par des blocs luminaires. L'éclairage de secours sera assuré par des blocs autonomes placés au-dessus des différentes portes des bâtiments.
	• Moyen d'appel Un moyen d'appel sera disponible au sein du bâtiment.
	• Rétention Le bâtiment et ces voiries feront office de rétention. Un système de vanne, asservi au système de détection incendie, permettra d'isoler ces surfaces et de confiner le volume d'eau définie dans le calcul D9/D9A.
	• Incendie L'installation sera dotée d'extincteurs et d'une détection incendie avec un report d'alarme vers le PCS. Elle sera également protégée par au moins 1 poteau incendie situé à proximité.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

292A : Traitement thermique des obus

Le prochain tableau présente l'installation de traitement thermique permettant le refroidissement des obus.

	Installations futures (292A)
Activité(s)	TRAITEMENT THERMIQUE
Description du bâtiment	• Voie d'accès L'accès à l'installation se fera par une voie nouvellement créée.
	• Accès dans l'installation L'accès dans chaque l'installation est réglementé par la présence de moyens physiques d'interdiction de passage en amont. Un moyen d'appel est implanté à l'entrée de la zone, il sert à demander l'autorisation d'accès à l'installation.
	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Toutes les parties conductrices fixes ou mobiles seront interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre. La prise de terre générale sera assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles.
	• Protection contre la foudre La protection contre la foudre sera assurée conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection des risques accidentels au sein des ICPE soumise à autorisation. L'installation fera l'objet d'une étude du risque foudre et les mesures de prévention identifiées seront mises en place.
	• Alarme Des sirènes sonores couvriront l'installation et permettront l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.
	• Merlons L'installation sera complétée par des ½ merlons permettant le piégeage partiel des éclats. Une procédure interne permet d'assurer le suivi de l'altimétrie des merlons du site avec notamment un contrôle périodique et une remise à hauteur si nécessaire.
	• Parking Un parking pour véhicules légers sera implanté à proximité de l'installation.
	• Dimensions du bâtiment Le bâtiment 292A aura une surface d'environ 2 400 m².
	• Gros œuvre Le bâtiment sera une construction forte capable de résister aux effets des matières qu'il contient.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installations futures (292A)
	• Toiture Le bâtiment sera équipé d'une dalle de toit en béton armé.
	• Sol L'installation sera équipée d'un revêtement de sol lisse et facilement nettoyable.
	• Menuiserie et portes Les bâtiments posséderont plusieurs portes simples et/ou doubles servant aux mouvements du personnel, des matériaux ou d'issues de secours. Les portes seront à minima REI15.
	• Electricité L'alimentation électrique sera centralisée sur un tableau divisionnaire situé à l'extérieur des bâtiments. Tout le matériel électrique employé sera vérifié annuellement par une société agréée.
	• Air comprimé La distribution est assurée par un piquage sur ceinture haute dans le bâtiment, puis par un raccordement type prise rapide aux différents postes de l'installation. La pression du réseau est d'environ 7 bars.
	• Chauffage – Climatisation Le bâtiment sera chauffé et climatisé par un système air-eau type PAC.
	• Eclairage L'éclairage intérieur des bâtiments sera assuré par des blocs luminaires. L'éclairage de secours sera assuré par des blocs autonomes placés au-dessus des différentes portes des bâtiments.
	• Moyen d'appel Un moyen d'appel sera disponible au sein du bâtiment.
	• Rétention Le bâtiment et ces voiries feront office de rétention. Un système de vanne, asservi au système de détection incendie, permettra d'isoler ces surfaces et de confiner le volume d'eau définie dans le calcul D9/D9A.
	• Incendie L'installation sera dotée d'extincteurs et d'une détection incendie avec un report d'alarme vers le PCS. Elle sera également protégée par au moins 1 poteau incendie situé à proximité.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

293A : Contrôle et obturation

Le prochain tableau présente l'installation de contrôle et obturation.

	Installations futures (293A)
Activité(s)	CONTRÔLE ET OBTURATION
Description du bâtiment	• Voie d'accès L'accès à l'installation se fera par une voie nouvellement créée.
	• Accès dans l'installation L'accès dans chaque l'installation est réglementé par la présence de moyens physiques d'interdiction de passage en amont. Un moyen d'appel est implanté à l'entrée de la zone, il sert à demander l'autorisation d'accès à l'installation.
	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Toutes les parties conductrices fixes ou mobiles seront interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre. La prise de terre générale sera assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles.
	• Protection contre la foudre La protection contre la foudre sera assurée conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection des risques accidentels au sein des ICPE soumise à autorisation. L'installation fera l'objet d'une étude du risque foudre et les mesures de prévention identifiées seront mises en place.
	• Alarme Des sirènes sonores couvriront l'installation et permettront l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.
	• Merlons L'installation sera complétée par des ½ merlons permettant le piégeage partiel des éclats. Une procédure interne permet d'assurer le suivi de l'altimétrie des merlons du site avec notamment un contrôle périodique et une remise à hauteur si nécessaire.
	• Parking Un parking pour véhicules légers sera implanté à proximité de l'installation.
	• Dimensions du bâtiment Le bâtiment 293A aura une surface d'environ 1 200 m².
	• Gros œuvre Le bâtiment sera une construction forte capable de résister aux effets des matières qu'il contient.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installations futures (293A)
	• Toiture Le bâtiment sera équipé d'une dalle de toit en béton armé.
	• Sol L'installation sera équipée d'un revêtement de sol lisse et facilement nettoyable.
	• Menuiserie et portes Les bâtiments posséderont plusieurs portes simples et/ou doubles servant aux mouvements du personnel, des matériaux ou d'issues de secours. Les portes seront à minima REI15.
	• Electricité L'alimentation électrique sera centralisée sur un tableau divisionnaire situé à l'extérieur des bâtiments. Tout le matériel électrique employé sera vérifié annuellement par une société agréée.
	• Air comprimé La distribution est assurée par un piquage sur ceinture haute dans le bâtiment, puis par un raccordement type prise rapide aux différents postes de l'installation. La pression du réseau est d'environ 7 bars.
	• Chauffage – Climatisation Le bâtiment sera chauffé et climatisé par un système air-eau type PAC.
	• Eclairage L'éclairage intérieur des bâtiments sera assuré par des blocs luminaires. L'éclairage de secours sera assuré par des blocs autonomes placés au-dessus des différentes portes des bâtiments.
	• Moyen d'appel Un moyen d'appel sera disponible au sein du bâtiment.
	• Rétention Le bâtiment et ces voiries feront office de rétention. Un système de vanne, asservi au système de détection incendie, permettra d'isoler ces surfaces et de confiner le volume d'eau définie dans le calcul D9/D9A.
	• Incendie L'installation sera dotée d'extincteurs et d'une détection incendie avec un report d'alarme vers le PCS. Elle sera également protégée par au moins 1 poteau incendie situé à proximité.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

294A : Finitions

Le prochain tableau présente l'installation de finition et palettisation.

	Installations futures (294A)
Activité(s)	FINITION
Description du bâtiment	• Voie d'accès L'accès à l'installation se fera par une voie nouvellement créée.
	• Accès dans l'installation L'accès dans chaque l'installation est réglementé par la présence de moyens physiques d'interdiction de passage en amont. Un moyen d'appel est implanté à l'entrée de la zone, il sert à demander l'autorisation d'accès à l'installation.
	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Toutes les parties conductrices fixes ou mobiles seront interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre. La prise de terre générale sera assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles.
	• Protection contre la foudre La protection contre la foudre sera assurée conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection des risques accidentels au sein des ICPE soumise à autorisation. L'installation fera l'objet d'une étude du risque foudre et les mesures de prévention identifiées seront mises en place.
	• Alarme Des sirènes sonores couvriront l'installation et permettront l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.
	• Merlons L'installation sera complétée par des ½ merlons permettant le piégeage partiel des éclats. Une procédure interne permet d'assurer le suivi de l'altimétrie des merlons du site avec notamment un contrôle périodique et une remise à hauteur si nécessaire.
	• Parking Un parking pour véhicules légers sera implanté à proximité de l'installation.
	• Dimensions du bâtiment Le bâtiment 294A aura une surface d'environ 670 m².
	• Gros œuvre Le bâtiment sera une construction légère.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installations futures (294A)
	• Toiture La toiture sera en bac acier double peau.
	• Sol L'installation sera équipée d'un revêtement de sol lisse et facilement nettoyable.
	• Menuiserie et portes Les bâtiments posséderont plusieurs portes simples et/ou doubles servant aux mouvements du personnel, des matériaux ou d'issues de secours. Les portes seront à minima REI15.
	• Electricité L'alimentation électrique sera centralisée sur un tableau divisionnaire situé à l'extérieur des bâtiments. Tout le matériel électrique employé sera vérifié annuellement par une société agréée.
	• Air comprimé La distribution est assurée par un piquage sur ceinture haute dans le bâtiment, puis par un raccordement type prise rapide aux différents postes de l'installation. La pression du réseau est d'environ 7 bars.
	• Chauffage – Climatisation Le bâtiment sera chauffé et climatisé par un système air-eau type PAC.
	• Eclairage L'éclairage intérieur des bâtiments sera assuré par des blocs luminaires. L'éclairage de secours sera assuré par des blocs autonomes placés au-dessus des différentes portes des bâtiments.
	• Moyen d'appel Un moyen d'appel sera disponible au sein du bâtiment.
	• Rétention Le bâtiment et ces voiries feront office de rétention. Un système de vanne, asservi au système de détection incendie, permettra d'isoler ces surfaces et de confiner le volume d'eau définie dans le calcul D9/D9A.
	• Incendie L'installation sera dotée d'extincteurs, d'une détection incendie avec un report d'alarme vers le PCS et de trappes de désunfumage. Elle sera également protégée par au moins 1 poteau incendie situé à proximité.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

295A : Quai de chargement + 296A, 297A, 298A, 299A : Soutes de stockage

Le prochain tableau présente les installations de stockage et les quais de chargement

	Installations futures (295A, 296A, 297A, 298A, 299A)
Activité(s)	SOUTES DE STOCKAGE ET QUAI DE CHARGEMENT
Description du bâtiment	• Voie d'accès L'accès à l'installation se fera par une voie nouvellement créée.
	• Accès dans l'installation L'accès dans chaque l'installation est réglementé par la présence de moyens physiques d'interdiction de passage en amont.
	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Bâtiments 296A, 297A, 298A, 299A : Toutes les parties conductrices fixes ou mobiles seront interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre. La prise de terre générale sera assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles. Quai chargemetn 295A : Sans objet
	• Protection contre la foudre La protection contre la foudre sera assurée conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection des risques accidentels au sein des ICPE soumise à autorisation. L'installation fera l'objet d'une étude du risque foudre et les mesures de prévention identifiées seront mises en place.
	• Alarme Des sirènes sonores couvriront l'installation et permettront l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.
	• Merlons L'installation sera complétée par des ½ merlons permettant le piégeage partiel des éclats. Une procédure interne permet d'assurer le suivi de l'altimétrie des merlons du site avec notamment un contrôle périodique et une remise à hauteur si nécessaire.
	• Parking Un parking pour véhicules légers sera implanté à proximité de l'installation.
	• Dimensions du bâtiment Bâtiments 296A, 297A, 298A, 299A : Les bâtiments feront environ 50 m² (6 m x 8 m). Quai chargement 295A : Sans objet

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installations futures (295A, 296A, 297A, 298A, 299A)
	• Gros œuvre Bâtiments 296A, 297A, 298A, 299A : Les bâtiment seront des constructions légères constituées de murs en parpaings creux Quai chargement 295A : Sans objet
	• Toiture Bâtiments 296A, 297A, 298A, 299A : La couverture du bâtiment est une couverture en bac acier double peau. Le bac acier double peau permet d'assurer une protection anti-retombée. Quai chargement 295A : Sans objet
	• Sol L'installation sera équipée d'un revêtement de sol lisse et facilement nettoyable.
	• Menuiserie et portes Bâtiments 296A, 297A, 298A, 299A : Toutes les portes de l'installation ont une largeur minimum de 0,80m et sont munies d'une serrure à clé unique et sont équipées d'un système permettant l'ouverture vers l'extérieur par simple poussée. Une porte sectionnelle servant aux flux pyrotechniques est également présente. Ces portes sont REI15 minimum. Quai chargement 295A : Sans objet
	• Electricité L'alimentation électrique sera centralisée sur un tableau divisionnaire situé à l'extérieur des bâtiments. Tout le matériel électrique employé sera vérifié annuellement par une société agréée.
	• Air comprimé Sans objet
	• Chauffage – Climatisation Sans objet
	• Eclairage L'éclairage intérieur des bâtiments sera assuré par des blocs luminaires. L'éclairage de secours sera assuré par des blocs autonomes placés au-dessus des différentes portes des bâtiments.
	• Moyen d'appel Un moyen d'appel sera disponible au sein du secteur.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installations futures (295A, 296A, 297A, 298A, 299A)
	• Rétention Le bâtiment et ces voiries feront office de rétention. Un système de vanne, asservi au système de détection incendie, permettra d'isoler ces surfaces et de confiner le volume d'eau définie dans le calcul D9/D9A.
	• Incendie Bâtiments 296A, 297A, 298A, 299A : L'installation sera dotée d'extincteurs et d'une détection incendie avec un report d'alarme vers le PCS. Elle sera également protégée par au moins 1 poteau incendie situé à proximité.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.13.4 Descriptif des opérations et activités

Cette composante du Projet permettra la fabrication d'obus d'artillerie par coulée d'explosif. En ce sens, les activités réalisées seront les suivantes :

- Chargement / déchargement de matières pyrotechniques et/ou inertes ;
- Stockage de matières pyrotechniques et/ou inertes ;
- Stockage de produits chimiques ;
- Préparation des corps d'obus ;
- Manipulation de matières pyrotechniques ;
- Manipulation de produits chimiques ;
- Coulée d'explosifs ;
- Traitement thermique des obus ;
- Radiographies d'obus ;
- Contrôles et finitions des obus ;
- Palettisation des obus ;
- Expéditions des palettes d'obus.

Le transfert entre les installations suivantes sera réalisé-à l'aide d'engins automatisés :

- le 289A, un bâtiment de préparation des obus ;
- le 290A, un bâtiment de préparation des explosifs ;
- le 291A, un bâtiment de coulée des obus ;
- le 292A, un bâtiment de traitement thermique des obus ;
- le 293A, un bâtiment de contrôle et obturation (radio, dévissage réhausses, dégorgement, nettoyage, obturation) ;
- le 294A, un bâtiment de finition (marquage, palettisation).

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le déroulement des opérations et leurs descriptions sont protégés et soumis à une diffusion restreinte. Ils sont présentés dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_ Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

279I : Stockage inerte

Le batiment 279I sera dédié au stockage des composants inertes de ce secteur du site.

Les opérations seront :

- le déchargement des camions de livraisons sur l'aire devant le bâtiment ;
- la mise en stock ;
- la prise et mise à disposition des batiments de production.

Les opérations de manutention seront réalisées avec un gerbeur électrique qui sera chargé dans le local de charge.

Le bâtiment 279I sera constitué de plusieurs cellules dont au moins 1 sera dédiée au stockage de la cire et 1 au stockage de l'Antaron.

281A / 282A : Stockage pyrotechnique amont

Il s'agira de 2 bâtiments de stockage d'explosifs. Ceux-ci serviront de stockage temporaire pour la ligne de production.

Les opérations réalisées dans ces bâtiments seront de la manutention de palettes de produits et du stockage.

La manutention, à l'intérieur des soutes, est réalisée à l'aide d'un gerbeur électrique (un par soute). Ceux-ci sont chargés en extérieur sous un abri.

Le transport est réalisé soit par des chariots élévateurs soit par une navette.

289A : Préparation d'obus

Il s'agira d'un bâtiment à faible quantité de matière pyrotechnique, réalisant les opérations de :

- Nettoyage des réhausses ;
- Contrôle marquage des obus ;
- Mise en place des obus en chariot ;
- Assemblage des bagues de calage et réhausse.

Les opérations de manutention seront réalisées avec un gerbeur électrique qui sera chargé dans le local de charge.

Une machine à laver, à base aqeuses, sera installée afin de nettoyer les réhausses et autres outillages après utilisation. Elle sera vidangée fréquement et l'eau souillée sera stockée dans une cuve en attente de reprise en tant que déchets.

De plus, ce bâtiment acceuillera un local technique comprenant :

- un transformateur ;
- le système de génération d'eau surchauffée / vapeur alimentant les batiments 290A, 291A et 292A .

Un local de charge des véhicules à guidage automatique sera intégré au batiment avec 4 points de charges.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

290A : Préparation d'explosifs

Le bâtiment 290A sera composé des secteurs suivants :

- Stockage des solides inflammables ;
- Stockage et préparation des antifissurants ;
- Préparation d'explosifs ;
- Locaux techniques.

Le secteur de stockage des solides inflammables permettra de stocker temporairement les quantités nécessaires afin d'éviter des ruptures d'approvisionnement.

Le secteur de stockage et préparation de l'antifissurants permettra de réaliser une opération non pyrotechnique hors de l'atelier pyrotechnique de préparation d'explosifs afin d'optimiser les flux.

Ce secteur intégrera un machine à laver les outillages et accessoires de préparation.

Le secteur de préparation des explosifs réalisera les opérations suivantes :

- Livraison et stabilisation des produits à température ambiante ;
- Préparation des balancelles d'explosifs.

Les opérations de manutention seront réalisées avec un gerbeur électrique qui sera chargé dans le local de charge.

291A : Coulée d'obus

Le bâtiment 291A est conçu pour réaliser la coulée des explosifs dans les corps d'obus avec au préalable leur mise en température.

L'opération de coulée est réalisée à l'aide de deux cuves de coulée prendront place dans la salle principale.

Les opérations réalisées sont les suivantes :

- Livraison, par AGV, des chariots de corps d'obus depuis le bâtiment 289A ;
- Mise en température des obus ;
- Livraison, par AGV, de l'explosif depuis le bâtiment 290A ;
- Transfert de l'explosif dans les cuves ;
- Remplissage des obus par coulée sous vide ;
- Transfert des chariots d'obus, par AGV, vers le bâtiment 292A.

Les opérations de manutention seront réalisées avec un gerbeur électrique qui sera chargé dans le local de charge.

En cas de perte de l'alimentation électrique, un groupe électrogéne sera installé afin de garantir la mise en sécurité de ce process.

292A : Traitement thermique des obus

Le bâtiment 292A est conçu pour réaliser le « traitement thermique ». Il s'agit d'un process de refroidissement de l'explosifs de façon contrôlée afin d'éviter la création de fissure et garantir la qualité des munitions.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Les opérations réalisées sont les suivantes :

- Livraison, par AGV, des chariots de corps d'obus depuis le bâtiment 291A ;
- Refroidissement maitrisé ;
- Transfert des chariots d'obus, par AGV, vers le bâtiment 293A.

293A : Contrôle et obturation

Le bâtiment 293A est conçu pour réaliser la contrôle radiographique et l'obturation des obus.

Les opérations réalisées sont les suivantes :

- Livraison, par AGV, des chariots de corps d'obus depuis le bâtiment 292A ;
- Contrôle Radiographie ;
- Enlèvement réhausse ;
- Dégorgement ;
- Nettoyage ;
- Contrôle ;
- Obturation Transfert des chariots d'obus, par AGV, vers le bâtiment 294A.

294A : Finitions

Le bâtiment 294A est conçu pour réaliser la finition des obus.

Les opérations réalisées sont les suivantes :

- Livraison, par AGV, des chariots de corps d'obus depuis le bâtiment 293A ;
- Vissage BB/HB ;
- Contrôle ;
- Marquage ;
- Emballage.

Les opérations de manutention seront réalisées avec un gerbeur électrique qui sera chargé dans le local de charge.

295A : Quai de chargement + 296A, 297A, 298A, 299A : Soutes de stockage

Il s'agira de 4 bâtiments de stockage de munitions et/ou d'explosifs. Ceux-ci serviront de stockage des munitions en attente de livraison et de stockage temporaires d'explosifs.

Les opérations réalisées dans ces bâtiments seront de la manutention de palettes de produits et du stockage.

La manutention, à l'intérieur des soutes, est réalisée à l'aide d'un gerbeur électrique (un par soute). Ceux-ci sont chargés en extérieur sous un abri.

Le transport est réalisé soit par des chariots élévateurs soit par une navette.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.13.5 Descriptif des produits

279I : Stockage inerte

Les produits inertes servant à cette installation sont :

	Installation future			
279I	**Noms**	**Quantités**	**Risques**	**Rubrique ICPE**
	Cire X102	20 t	/	NC
	ANTARON WP-660	1 t (2 m^3)	/	2662

La somme totale maximum des produits présents représente environ 21 tonnes.

Ces produits sont conditionnés sur rétention dans des emplacements prévus à cet effet.

NOTA : les fiches de données de sécurité sont annexées au dossier (Annexe 12 en pièce n°7).

281A / 282A : Stockage pyrotechnique amont

Il n'y aucun produit chimique mis en œuvre dans cette installation.

289A : Préparation d'obus

L'installation accueille également des produits chimiques suivants :

	Installation future			
Préparation obus	**Noms**	**Quantités**	**Risques**	**Rubrique ICPE**
	ACETONE	100 L	H225 H319 H336	4331
	RHODORSIL BLUESIL PAST7	25 kg au poste 50 kg en stockage	H360FD	/
	BARDHAL HTX	16 kg au poste 32 kg en stockage	/	/
Nettoyage réhausse	BONDERITE C-NE N3*	4 cuves de 500 L dont environ 48 L de produit 200 L en stockage	H302 H318	/

*Le produit est utilisé en tant qu'additifs à l'eau à hauteur de 5 %.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

L'acétone est stockée en bidon métalliques.

La somme totale maximum des produits présents représente environ 471 kg.

Ces produits sont conditionnés sur rétention dans des emplacements prévus à cet effet.

NOTA : les fiches de données de sécurité sont annexées au dossier (Annexe 12 en pièce n°7).

290A : Préparation d'explosifs

L'installation accueille également des produits chimiques suivants :

	Installation future			
	Noms	**Quantités**	**Risques**	**Rubrique ICPE**
Préparation explosifs	PARAMONONITROTOLUENE	50 kg en utilisation + 500 kg en stockage	H301 H311 H331 H373 H411	4130.1
	ORTHOMONONITROTOLUENE	50 kg en utilisation + 500 kg en stockage	H302 H340 H350 H361f H411	4511
	ACETONE	5 L	H225 H319 H336	4331
	ALUMINIUM	1 056 kg en utilisation + 2 112 kg en stockage	H228	1450
Nettoyage outillages	BONDERITE C-NE N3*	1 cuve de 170 L dont environ 10 L de produit Stock : 1 bidon de 25 L	H302 H318	/

*Le produit est utilisé en tant qu'additifs à l'eau à hauteur de 5 %.

L'acétone est stockée en bidon métallique.

La somme totale maximum des produits présents représente environ 140 kg.

Ces produits sont conditionnés sur rétention dans des emplacements prévus à cet effet.

NOTA : les fiches de données de sécurité sont annexées au dossier (Annexe 12 en pièce n°7).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

291A : Coulée d'obus

L'installation accueille également des produits chimiques suivants :

	Installation future			
	Noms	**Quantités**	**Risques**	**Rubrique ICPE**
Coulée d'explosifs	ACETONE	5 L	H225 H319 H336	4331
	ESSENCE C	5 L	H225 H315 H361 H336 H373 H304 H411	4511
	TOLUENE	10 L	H225 H315 H361d H336 H373 H304 H412	4331

Les produits sont stockés en bidons métalliques.

La somme totale maximum des produits présents représente environ 20 kg.

Ces produits sont conditionnés sur rétention dans des emplacements prévus à cet effet.

NOTA : les fiches de données de sécurité sont annexées au dossier (Annexe 12 en pièce n°7).

292A : Traitement thermique des obus

Il n'y aucun produit chimique mis en œuvre dans cette installation.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

293A : Contrôle et obturation

L'installation accueille également des produits chimiques suivants :

	Installation future			
	Noms	**Quantités**	**Risques**	**Rubrique ICPE**
Contrôle et obturation	ACETONE	5L au poste 25 L en stockage	H225 H319 H336	4331
	ESSENCE C	5 L au poste 25 L en stockage	H225 H315 H361 H336 H373 H304 H411	4511
	TOLUENE	5 L au poste 25 L en stockage	H225 H315 H361d H336 H373 H304 H412	4331
	LOCTITE FREIN FILET FAIBLE 222	1 L au poste 4 L en stockage	H319 H335	/

Les produits sont stockés en bidons métalliques.

La somme totale maximum des produits présents représente environ 95 kg.

Ces produits sont conditionnés sur rétention dans des emplacements prévus à cet effet.

NOTA : les fiches de données de sécurité sont annexées au dossier (Annexe 12 en pièce n°7).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

294A : Finitions

L'installation accueille également des produits chimiques suivants :

	Installation future			
	Noms	**Quantités**	**Risques**	**Rubrique ICPE**
FINITIONS	ACETONE	25L au poste 225 L en stockage	H225 H319 H336	4331
	ADHESIF FREIN FILET FAIBLE- LOCTITE 222-	0.25 L au poste 0.75 L en stockage	H319 H335	NC
	ADHESIF FREIN FILET FORT- LOCTITE 270-VERT	0.25 L au poste 0.75 L en stockage	H315 H319 H317 H335 H411	4511
	ENCRE BICOMPOSANT OPAQUE JAUNE	4 L au poste 11 L en stockage	H319 H336 H225	4331
	ADDITIF ENCRE OPAQUE	4 L au poste 11 L en stockage	H319 H336 H225	4331
	PRODUIT DE RINCAGE ENCRE OPAQUE	2 L au poste 7 L en stockage	H319 H336 H225	4331
	ADHESIF ANAEROBIE- LOCTITE 572-BLANC	0.25 L au poste 0.75 L en stockage	H319	NC
	ADHESIF SILICONE-LOCTITE SI 5366-TRANSP	0.25 L au poste 0.75 L en stockage	H319 H319	NC
	Essence C	25 L au poste 225 L en stockage	H225 H315 H361 H336 H373 H304 H411	4511

Les produits chimiques présents sont conditionnés en bidons et en flacon.

Ces produits sont conditionnés sur rétention dans des emplacements prévus à cet effet.

Pour les produits inflammables, ils sont stockés dans des armoires REI60.

La somme totale maximum des produits présents représente environ 548 L pour le bâtiment 294A.

NOTA : les fiches de données de sécurité sont annexées au dossier (Annexe 12 en pièce n°7).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

295A : Quai de chargement + 296A, 297A, 298A, 299A : Soutes de stockage

Il n'y aucun produit chimique mis en œuvre dans cette installation.

4.2.1.13.6 Situation règlementaire de la composante du Projet

Cette composante du Projet impliquera :

- l'installation de pompes à chaleur ou climatisation réversible, ainsi que des enceintes climatiques, utilisant des fluides frigorigènes relevant de la rubrique 1185-2a de la nomenclature des ICPE, au régime de la Déclaration avec Contrôle Périodique.

1185-2a : Gaz à effet de serre fluorés			
Installation	**Situation actuelle Volume des équipements**	**Situation future Volume des équipements**	**Localisation**
Pompe à chaleur – R290	/	0 kg *	281A
Pompe à chaleur – R290	/	0 kg *	282A
Pompe à chaleur – R290	/	45 kg	289A
Pompe à chaleur – R290	/	60 kg	290A
Pompe à chaleur – R290	/	60 kg	291A
Pompe à chaleur – R290	/	90 kg	292A
Pompe à chaleur – R290	/	45 kg	293A
Pompe à chaleur – R290	/	30 kg	294A

* Les systèmes des bâtiments présentent des capacités unitaires inférieures à 2 kg. Elles ne sont donc pas comptabilisées.

- l'augmentation de la quantité de masse de solides inflammables relevant de la rubrique 1450 de la nomenclature des ICPE. Le site relève actuellement du régime de l'autorisation. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

1450.1 : Solides inflammables			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
Poudre d'aluminium	/	3.2 t *	290A
Poudre d'aluminium	/	3.2 t **	49S

*La valeur retenue, pour le classement au titre de la nomenclature ICPE, est arrondi au 1/10 supérieur de l'unité de la dite nomenclature.

**Afin de garantir le bon fonctionnement de l'installation, il est nécessaire d'avoir en stock une quantité équivalente à la quantité présente dans l'installation.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

- l'augmentation des quantités de bois stockées relevant de la rubrique 1532.2 de la nomenclature des ICPE, sans pour autant que les volumes présents n'atteignent le seuil de classement au sein de cette rubrique.

1532.2 : Stockage de Bois ou matériaux combustibles analogues,			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
Stockage	/	235 m^3	279I

- l'augmentation du volume relevant de la rubrique 2563 de la nomenclature des ICPE. Le site relève actuellement du régime de la déclaration avec contrôle périodique. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

2563.2 : Nettoyage-dégraissage de surface quelconque,			
Installation	**Situation actuelle Quantité de produit mise en œuvre**	**Situation future Quantité de produit mise en œuvre**	**Localisation**
Machine nettoyage	/	2 000 L	289A
Machine nettoyage	/	170 L	290A

- l'augmentation des quantités de matières plastiques stockées relevant de la rubrique 2662 de la nomenclature des ICPE, sans pour autant que les volumes présents n'atteignent le seuil de classement au sein de cette rubrique.

2662 : Stockage de polymères			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
ANTARON WP-660	/	2 t	279I
ANTARON WP-660	/	2 t *	49S

*Afin de garantir le bon fonctionnement de l'installation, il est nécessaire d'avoir en stock une quantité équivalente à la quantité présente dans l'installation.

- l'augmentation des quantités de matières plastiques stockées relevant de la rubrique 2663.2 de la nomenclature des ICPE, sans pour autant que les volumes présents n'atteignent le seuil de classement au sein de cette rubrique.

2663.2 : Stockage de pneumatiques et produits composés d'au moins 50 % de polymères - autres			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
Stockage	/	150 m^3	279I

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

- l'installation de point de charge pour gerbeur, située en extérieur des bâtiments sous un auvent non fermé, relève de la rubrique 2925.1 de la nomenclature des ICPE, augmentant les puissances installées du site au dessus du seuil du régime de la Déclaration avec Contrôle Périodique.

2925.1 : Accumulateurs électriques (ateliers de charge d') lorsque la charge produit de l'hydrogène			
Installation	**Situation actuelle Puissance maximale de courant continu délivrable**	**Situation future Puissance maximale de courant continu délivrable**	**Localisation**
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	279I
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	281A
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	282A
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	289A
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	290A
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	291A
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	296A
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	297A
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	298A
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	299A
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	294A

- l'installation de point de charge pour véhicule à guidage automatique relève de la rubrique 2925.2 de la nomenclature des ICPE. Les puissances nouvellement installées ne feront toutefois pas dépasser le site au dessus du seuil de classement de cette rubrique.

2925.2 : Accumulateurs électriques (ateliers de charge d') lorsque la charge ne produit pas de l'hydrogène			
Installation	**Situation actuelle Puissance maximale de courant continu délivrable**	**Situation future Puissance maximale de courant continu délivrable**	**Localisation**
Chargeur AGV – 48V/40A	/	2 kW *	289A
Chargeur AGV – 48V/40A	/	2 kW *	
Chargeur AGV – 48V/40A	/	2 kW *	
Chargeur AGV – 48V/40A	/	2 kW *	

*La valeur retenue, pour le classement au titre de la nomenclature ICPE, est arrondi au 1/10 supérieur de l'unité de la dite nomenclature.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

- l'installation de marquage, au sein du bâtiment 294A relève de la rubrique 2940.2.A de la nomenclature des ICPE. Le site relève actuellement du régime de l'enregistrement. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

2940.2.A : Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.			
Equipements	**Situation connue Quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre en kg/j**	**Situation Quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre en kg/j**	**Localisation**
FINITION DES OBUS GROS CALIBRE	/	15	294A
TOTAL	**0 kg/j**	**15 kg/j**	

- l'augmentation des quantités de produits chimiques mis en œuvre relevant de la rubrique 4130.1 de la nomenclature des ICPE, sans pour autant que les volumes présents n'atteignent le seuil de classement au sein de cette rubrique.

4130.1 – Toxicité aiguë catégorie 3 / inhalation - Substances et mélanges solides			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
PRÉPARATION EXPLOSIFS	/	0.6 t **	290A
Stockage	0 t	0.6 t *	Plateforme

*Afin de garantir le bon fonctionnement de l'installation, il est nécessaire d'avoir en stock une quantité équivalente à la quantité présente dans l'installation.

**La valeur retenue, pour le classement au titre de la nomenclature ICPE, est arrondi au 1/10 supérieur de l'unité de la dite nomenclature.

- l'augmentation de la quantité de masse pyrotechnique relevant de la rubrique 4210 de la nomenclature des ICPE. Le site relève actuellement du régime de l'autorisation Seveso seuil Haut. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

4210.1.A – Produits explosibles			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
PRÉPARATION OBUS	/	20 kg *	289A
PRÉPARATION D'EXPLOSIFS	/	1 500 kg	290A
COULÉE D'EXPLOSIFS	/	1 600 kg	291A
TRAITEMENT THERMIQUE	/	6 500 kg	292A
CONTRÔLE / OBTURATION	/	1 700 kg	293A
FINITION	/	6 500 kg	294A

*Cette installation présente des traces d'explosifs secondaires et est considérée comme une installation pyrotechnique. Cette installation nettoie les réhausses de coulées après utilisation. Des

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

traces d'explosifs peuvent être toujours présentes sur celles-ci.Il est retenu une valeur forfaitaire de 20 kg au titre de la nomenclature ICPE.

- l'augmentation de la masse pyrotechnique à stocker conformément à la rubrique 4220 de la nomenclature des ICPE. Le site relève actuellement du régime de l'autorisation Seveso seuil Haut. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

4220.1.A – Produits explosifs (stockage de)			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
STOCKAGE	/	750 kg	281A
STOCKAGE	/	750 kg	282A
QUAI DE CHARGEMENT	/	10 000 kg	295A
STOCKAGE	/	7 000 kg	296A
STOCKAGE	/	7 000 kg	297A
STOCKAGE	/	7 000 kg	298A
STOCKAGE	/	7 000 kg	299A

- l'augmentation des quantités de produits chimiques mis en œuvre relevant de la rubrique 4331 de la nomenclature des ICPE, sans pour autant que les volumes présents n'atteignent le seuil de classement au sein de cette rubrique.

4331 – Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
PRÉPARATION OBUS	/	0.1 t	289A
PRÉPARATION EXPLOSIFS	/	0.1 t **	290A
COULÉE D'EXPLOSIFS	/	0.1 t **	291A
CONTRÔLE / OBTURATION	/	0.1 t **	293A
FINITION	/	0.3 t **	294A
Stockage	0 t	0.7 t *	Plateforme de stockage produits chimiques

*Afin de garantir le bon fonctionnement de l'installation, il est nécessaire d'avoir en stock une quantité équivalente à la quantité présente dans l'installation.

**La valeur retenue, pour le classement au titre de la nomenclature ICPE, est arrondi au 1/10 supérieur de l'unité de la dite nomenclature.

- l'augmentation des quantités de produits chimiques mis en œuvre relevant de la rubrique 4511 de la nomenclature des ICPE, sans pour autant que les volumes présents n'atteignent le seuil de classement au sein de cette rubrique.

4511 – Dangereux pour l'environnement aquatique 2

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Installation	Situation actuelle	Situation future	Localisation
PRÉPARATION EXPLOSIFS	/	0.6 t **	290A
COULÉE D'EXPLOSIFS	/	0.1 t **	291A
CONTRÔLE / OBTURATION	/	0.1 t **	293A
FINITION	/	0.3 t **	294A
Stockage	0 t	1.1 t *	Plateforme de stockage produits chimiques

*Afin de garantir le bon fonctionnement de l'installation, il est nécessaire d'avoir en stock une quantité équivalente à la quantité présente dans l'installation.

**La valeur retenue, pour le classement au titre de la nomenclature ICPE, est arrondi au 1/10 supérieur de l'unité de la dite nomenclature.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Tableau récapitulatif de la situation, avant et après mis en œuvre du Projet :

Rubrique ICPE		Situation actuelle	Situation future	Différence
1185-2a	Gaz à effet de serre fluorés	/	330 kg	(+) 330 kg
1450.1	Solides inflammables	/	6,4 t	(+) 6,4 t
1532.2	Stockage de Bois ou matériaux combustibles analogue	Autres installations que celles définies au 1	235 m^3	(+) 235 m^3
2563.2	Nettoyage-dégraissage de surface quelconque	/	2 170 L	(+) 2 170 L
2662	Stockage de polymères	/	4 m^3	(+) 4 m^3
2663.2	Stockage de pneumatiques et produits composés d'au moins 50 % de polymères – Autres	/	150 m^3	(+) 150 m^3
2925.1	Accumulateurs électriques (ateliers de charge d') lorsque la charge produit de l'hydrogène	/	3,3 kW	(+) 3,3 kW
2925.2	Accumulateurs électriques (ateliers de charge d') lorsque la charge ne produit pas de l'hydrogène	/	8 kW	(+) 8 kW
2940.2.A	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.	/	15 kg/j	(+) 15 kg/j
4130.1	Toxicité aiguë catégorie 3 / inhalation - Substances et mélanges solides	/	1.2 t	(+) 1.2 t
4210.1.A	Produits explosibles	/	17 820 kg	(+) 17 820 kg
4220.1.A	Produits explosifs (stockage de)	/	39 500 kg	(+) 39 500 kg
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3	/	1.4 t	(+) 1.4 t
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique 2	/	2.2 t	(+) 2.2t

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.14 Augmentation des capacités d'usinage au sein du bâtiment 10S

4.2.1.14.1 Descriptif général

Le bâtiment 10S est dédié aux activités de la ligne Mécanique, dont l'objet est l'usinage des pièéces mécaniques de munitions. L'augmentation capacitaire induite par le Projet nécessite de doubler en conséquence les capacités d'usinage dédiées aux corps d'obus d'artillerie

Actuellement, le site comporte 2 ilots automatisés d'usinage et de ceinturage gros calibre (UCGC).

La présente composante du Projet consistera en l'installation de 2 nouvelles lignes automatisées dans l'atelier mécanique implanté au sein du bâtiment 10S. Il s'agira de lignes flexibles contenant des tours à commande numérique capables d'usiner des obus de 155 mm. Cette ligne flexible sera capable de réaliser toutes les actions suivantes : usiner, manipuler, moleter, ceinturer, nettoyer et contrôler des corps d'obus de gros calibres.

L'augmentation du volume d'activité générée par le Projet implique en conséquence une augmentation de la puissance installées présente au sein de l'installation entrainant l'augmentation de la puissance installée totale à 1 679.2 kW. Cette activité relève de la rubrique 2560 de la nomenclature des ICPE.

Par ailleurs, cette composante du Projet implique l'augmentation de quantité de produits utilisés dans les groupes de refroidissement, relevant de la rubrique 1185 de la nomenclature des ICPE.

Aucune modification du bâtiment actuel n'est prévue pour permettre l'accueil de cette composante du Projet.

L'étude de dangers et l'étude d'impact jointes au présent dossier étudient les impacts liés à cette augmentation. Il n'y a ni augmentation des zones d'effets, ni modification des probabilités pyrotechniques.

4.2.1.14.2 Situation de l'installation

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le plan de situation de l'installation est protégé et soumis à une diffusion restreinte. Il est présenté dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.14.3 Descriptif de l'installation

	Installation actuelle	Installation future
Activité(s)	TRAVAIL MÉCANIQUE DES MÉTAUX	TRAVAIL MÉCANIQUE DES MÉTAUX
Description du bâtiment	• <u>Voie d'accès</u> L'accès se fait par la voie n°1.	• <u>Voie d'accès</u> Identique à la situation actuelle.
	• <u>Accès dans l'installation</u> L'accès du personnel KNDS au bâtiment sera autorisé et sans restriction d'accès.	• <u>Accès dans l'installation</u> Identique à la situation actuelle.
	• <u>Rétention</u> La rétention est composée des voiries et du réseau d'eaux pluviales isolée par une vanne de séparation.	• <u>Rétention</u> Identique à la situation actuelle.
	• <u>Mise à la terre – liaisons équipotentielles</u> Toutes les parties conductrices fixes ou mobiles sont interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre. La prise de terre générale est assurée par un ceinturage du bâtiment à fond de fouilles.	• <u>Mise à la terre – liaisons équipotentielles</u> Identique à la situation actuelle.
	• <u>Protection contre la foudre</u> La protection contre la foudre est assurée conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection des risques accidentels au sein des ICPE soumise à autorisation.	• <u>Protection contre la foudre</u> Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• Alarme Des sirènes sonores couvrent l'installation et permettent l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.	• Alarme Identique à la situation actuelle.
	• Merlons Sans objet.	• Merlons Identique à la situation actuelle.
	• Parking Un parking pour véhicules légers est implanté à proximité de l'installation.	• Parking Identique à la situation actuelle.
	• Dimensions du bâtiment L'atelier mécanique au sein du bâtiment 10S représente un surface d'environ 5 300 m².	• Dimensions du bâtiment Identique à la situation actuelle.
	• Gros œuvre Le bâtiment est une structure métallique avec des murs en bacs acier.	• Gros œuvre Identique à la situation actuelle.
	• Toiture La couverture du bâtiment est réalisée dans un complexe de type bac acier double peau prélaqué.	• Toiture La couverture sera réalisée avec un bac acier double peau isolée.
	• Sol L'installation est équipée d'une dalle béton.	• Sol Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• Menuiserie et portes Toutes les portes à battants de l'installation ont une largeur minimum de 0,80 m et sont munies d'une serrure à clé unique et sont équipées d'un système permettant l'ouverture vers l'extérieur par simple poussée.	• Menuiserie et portes Identique à la situation actuelle.
	• Electricité L'alimentation électrique sera centralisée sur un tableau divisionnaire situé à l'extérieur des bâtiments. Un panneau sera installé à l'entrée de l'installation indiquant le positionnement du sectionneur électrique. Tout le matériel électrique employé sera vérifié annuellement par une société agréée.	• Electricité Identique à la situation actuelle.
	• Air comprimé La distribution est assurée par un piquage sur ceinture haute dans le bâtiment, puis par un raccordement type prise rapide aux différents postes de l'installation. La pression du réseau est d'environ 7 bars.	• Air comprimé Identique à la situation actuelle.
	• Chauffage Le chauffage est réalisé par des soufflants air/eau alimentés par une chaudière.	• Chauffage Identique à la situation actuelle.
	• Eclairage L'éclairage intérieur du bâtiment est assuré par des blocs luminaires. L'éclairage de secours est assuré par des blocs autonomes placés au-dessus des différentes portes du bâtiment et / ou cela sera nécessaire.	• Eclairage Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle	Installation future
	• Interphones Sans objet.	• Interphones Identique à la situation actuelle.
	• Incendie Le bâtiment est doté d'extincteurs. Il est également protégé par 3 poteaux incendie situés à 15 m au Nord, à 10 m au Sud-Est et à 5 m à l'Ouest du bâtiment.	• Incendie Identique à la situation actuelle.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.14.4 Descriptif des opérations et activités

Les opérations sont des opérations d'usinage de corps d'obus.

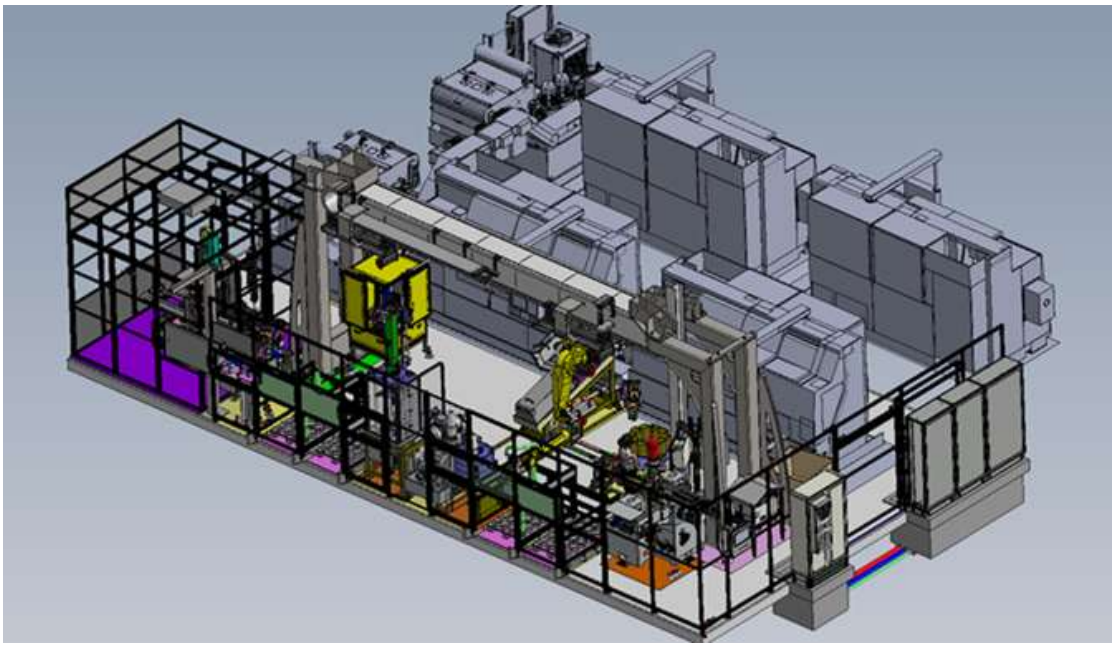


Figure 9 : Vue 3D de principe d'une ligne automatisée

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.14.5 Descriptif des produits

	Installation actuelle				Installation future			
Produits Au 10S	**Noms**	**Quantités**	**Risques**	**Rubrique ICPE**	**Noms**	**Quantités**	**Risques**	**Rubrique ICPE**
	QUAKERCOOL 7200 HBFF	2 x 200 litres	H315 H318	/	QUAKERCOOL 7200 HBFF	3 x 200 litres	H315 H318	/

Le produit QUAKERCOOL est mélangé avec de l'eau (entre 90 % et 95 % d'eau) pour obtenir de l'huile soluble.

Deux futs sont utilisés pour l'atelier pour réaliser les appoints des machines.

Les produits chimiques présents sont conditionnés en futs de 200 litres.

La somme totale maximum des produits présents représente environ 3 x 200 L, soit 600 L.

Ces produits sont conditionnés sur rétention dans des emplacements prévus à cet effet.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.14.6 Situation règlementaire de la composante du Projet

Cette composante du Projet impliquera :

- l'augmentation de la puissance installée relevant de la rubrique 2560 de la nomenclature des ICPE. Le site relève actuellement du régime de l'enregistrement. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

Rubrique ICPE 2560-1 : Travail mécanique des métaux			
Installation	**Situation actuelle Puissance**	**Situation future Puissance**	**Localisation**
Parc actuel	1445.2 kW	1445.2 kW	10S
UCGC 3 : Tour usinage	/	48 kW	10S
UCGC 3: Tour usinage	/	48 kW	10S
UCGC 3 : Moletage	/	6 kW	10S
UCGC 3 : Ceinturage	/	15 kW	10S
UCGC 4 : Tour usinage	/	48 kW	10S
UCGC 4 : Tour usinage	/	48 kW	10S
UCGC 4 : Moletage	/	6 kW	10S
UCGC 4 : Ceinturage	/	15 kW	10S

- l'utilisation complémentaire dans le processus de refroidissement de l'activité d'usinage d'un produit utilisé relevant de la rubrique 1185-2a de la nomenclature des ICPE. Le site relève actuellement du régime de la déclaration avec contrôle périodique. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

1185-2a : Gaz à effet de serre fluorés			
Installation	**Situation actuelle Volume des équipements**	**Situation future Volume des équipements**	**Localisation**
Parc actuel	90.32	90.32	10S
UCGC 3 : Groupe froid refroidissement du liquide de coupe	/	5 kg	10S
UCGC 4 : Groupe froid refroidissement du liquide de coupe	/	5 kg	10S

Tableau récapitulatif de la situation, avant et après mis en œuvre du Projet :

Rubrique ICPE		**Situation actuelle**	**Situation future**	**Différence**
1185.3.2	Gaz à effet de serre fluorés	90.32 kg	100.32 kg	(+) 10 kg
2560-1	Travail mécanique des métaux	1 445.2	1 679.2 kW	(+) 234 kW

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.15 Augmentation des capacités de stockages pyrotechniques au sein de la zone de stockage « TONKIN »

4.2.1.15.1 Descriptif général

Les capacités de stockage actuelles arrivent à leurs limites d'utilisation , et le volume de production supplémentaire généré par le Projet nécessite d'augmenter ces capacités de stockage, pour les explosifs / poudres / composants pyrotechniques comme pour les munitions finies.

Actuellement, ce stockage d'éléments pyrotechniques est réalisé au sein de la zone de stockage nommée « TONKIN ».

Cette zone est composée de 13 soutes de stockage type igloo, 3 poudrières, 3 bâtiments de stockage, 1 bâtiment de détaillage, 1 quai de chargement / déchargement, 1 zone de stockage des emballages.

L'augmentation, prévue dans le cadre du Projet, sera réalisée par la construction de :

- 7 soutes de stockage de type igloo (220P, 221P, 222P, 229P, 230P, 231P, 232P) ;
- 4 poudrières (225P, 226P, 227P et 228P) ;
- 2 bâtiments de stockage (223P et 224P).

L'ensemble de ces nouvelles constructions sera dans l'actuelle zone de stockage « TONKIN ».

La manutention, à l'intérieur, sera réalisée à l'aide de gerbeurs électriques. Ceux-ci seront chargés en extérieur sous un abri.

Ces nouvelles capacités de stockage seront implantées en dehors des zones d'effets pyrotechniques Z2 (limite des effets domino) des installations à proximité.

L'augmentation du volume d'activité générée par le Projet implique en conséquence une augmentation de la masse pyrotechnique présente au sein des installations et relevant de la rubrique 4220, entrainant l'augmentation de la masse pyrotechnique totale à 252 166 kg. La puissance installée relevant de la rubrique 2925 est augmenté sans modifier le régime de déclaration.

4.2.1.15.2 Situation de l'installation

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le plan de situation de l'installation est protégé et soumis à une diffusion restreinte. Il est présenté dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.15.3 Descriptif de l'installation

	Installation future
Description des bâtiments	• Voie d'accès L'accès à l'installation se fera par la voie n°25.
	• Accès à l'installation L'accès à l'ensemble de la zone « TONKIN » est réglementé par la présence d'un panneau d'entrée. Chaque personne désirant se rendre dans l'installation dépose son badge sur le tableau situé à l'entrée de l'installation et demande l'autorisation au niveau du bureau du 9P, le nombre d'emplacement est limité à l'effectif autorisé.
	• Rétention Les bâtiments et leurs voiries feront office de rétention. Un système de vanne, asservi au système de détection incendie, permettra d'isoler ces surfaces et de confiner le volume d'eau définie dans le calcul D9/D9A.
	• Mise à la terre – liaisons équipotentielles Toutes les parties conductrices fixes ou mobiles seront interconnectées par une liaison équipotentielle supplémentaire assurée par une tresse métallique raccordée sur le circuit de terre.
	• Protection contre la foudre L'installation fera l'objet d'une étude du risque foudre et les mesures de prévention identifiées seront mises en place.
	• Alarme Des sirènes sonores, couvriront l'installation et permettent l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement.
	• Merlons Les igloos 220P, 221P, 222P, 229P, 230P, 231P et 232P seront recouverts de terre. Les poudrières 225P, 226P, 227P et 228P seront entourées de ½ merlons d'une hauteur de 4 mètres. Une procédure interne permet d'assurer le suivi de l'altimétrie des merlons du site avec notamment un contrôle périodique et une remise à hauteur si nécessaire.
	• Parking Un parking pour véhicules légers est disponible à l'entrée de la zone TONKIN.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation future
	• <u>Dimensions du bâtiment</u> Les soutes igloo 220P, 221P, 222P, 229P, 230P, 231P et 232P feront environ 220 m² chacune (7 m x 30 m). Les poudrières 225P, 226P, 227P et 228P feront environ 570 m² chacune (28.5 m x 20 m). La soute 223P fera environ 580 m² (11 m x 53 m). La soute 224P fera environ 480 m² (16 m x 30 m).
	• <u>Menuiseries et portes</u> Les portes de l'ensemble des igloos seront blindées et résisteront à 7 bars de pression. Les portes des poudrières et soutes résisteront aux effets des matières pour lesquelles elles sont été conçues.
	• <u>Gros œuvre</u> Les igloos 220P, 221P, 222P, 229P, 230P, 231P et 232P seront des bâtiments en béton armés recouvert de terre. Les poudrières 225P, 226P, 227P et 228P et soutes 223P et 224P seront des constructions légères en béton.
	• <u>Toiture</u> Les toitures des poudrières 225P, 226P, 227P et 228P et soutes 223P et 224P seront légères (du type bac acier double peau).
	• <u>Sol</u> Les sols des igloos, poudrières et soutes seront lisses et facilement nettoyables.
	• <u>Electricité</u> L'alimentation électrique sera centralisée sur un tableau divisionnaire. Tout le matériel électrique employé est vérifié annuellement par une société agréée.
	• <u>Air comprimé</u> Sans objet.
	• <u>Chauffage</u> Sans objet.
	• <u>Eclairage</u> Un éclairage permettant la sécurité des usagers sera installé.
	• <u>Moyens d'appel</u> Un téléphone est disponible au 9P.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation future
	• Incendie Les bâtiments seront dotés a minima d'extincteurs et d'une détection incendie avec un report d'alarme vers le PCS. Ils seront également protégés par 2 poteaux incendie situés dans la zone du TONKIN.

4.2.1.15.4 Descriptif des opérations et activités

Ces nouvelles constructions seront dédiées à du stockage de matières ou produits pyrotechniques, en ce sens seules des activités de chargement / déchargement des bâtiments pourront être réalisées.

Les produits sont déplacés par chariot élévateur électrique ou navette électrique.

Les produits, transportés en emballages homologués équivalent ADR, sont déposés et/ou pris sur une zone définie. Cette opération est limitée à la pose et prise d'une palette avec des éléments pyrotechniques en emballages. Il n'y a pas d'opérations d'ouvertures d'emballages et donc pas d'augmentation de la probabilité pyrotechnique.

Ils sont manipulés par un gerbeur électrique pour la mise en soute et leur sortie.

Les gerbeurs électriques sont stationnés et chargés dans un petit auvent ouvert à l'extérieur des installations de stockage.

Pour les installations 200P, 221P et 222P, le gerbeur utilisé sera ceux déjà installés aux installations 57P, 59P et 61P.

Pour les installations 223P, 224P, 225P, 226P, 227P et 228P, un gerbeur par bâtiment sera installé.

Pour les installations 229P, 230P, 231P et 231P, un seul gerbeur pour les 4 bâtiments sera installé.

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le déroulement des opérations et leurs descriptions sont protégés et soumis à une diffusion restreinte. Ils sont présentés dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_ Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

4.2.1.15.5 Descriptif des produits

Il n'y aucun produit chimique mis en œuvre dans cette installation.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.15.6 Situation règlementaire de la composante du Projet

Cette composante du Projet impliquera :

- l'augmentation de la masse pyrotechnique à stocker conformément à la rubrique 4220 de la nomenclature des ICPE. Le site relève actuellement du régime de l'autorisation Seveso seuil Haut. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

4220.1.A – Produits explosifs (stockage de)			
Installation	**Situation actuelle**	**Situation future**	**Localisation**
STOCKAGE DE MATIÈRES ET PRODUITS PYROTECHNIQUES	/	25 000 kg	220P
	/	25 000 kg	221P
	/	25 000 kg	222P
	/	10 000 kg	223P
	/	2 500 kg	224P
	/	13 333 kg *	225P
	/	13 333 kg *	226P
	/	60 000 kg	227P
	/	60 000 kg	228P
	/	25 000 kg	229P
	/	25 000 kg	230P
	/	25 000 kg	231P
	/	25 000 kg	232P

* La valeur retenue, pour le classement au titre de la nomenclature ICPE, est arrondi à l'unité inférieure de la dite nomenclature.

- l'installation de point de charge pour gerbeur, situé en extérieur des bâtiments sous un auvent non fermé, relevant de la rubrique 2925.1 de la nomenclature des ICPE, augmentant les puissances installées du site. . Le site relève actuellement du régime de la déclaration. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

2925.1 : Accumulateurs électriques (ateliers de charge d') lorsque la charge produit de l'hydrogène			
Equipements	**Situation actuelle Puissance maximale de courant continu délivrable**	**Situation future Puissance maximale de courant continu délivrable**	**Localisation**
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	223P
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	224P
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	225P
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	226P
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	227P
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	228P
Gerbeur type WF3000 - 24V/12A	/	0.3 kW	229P /230P / 231P / 232P

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Tableau récapitulatif de la situation, avant et après mis en œuvre du Projet :

Rubrique ICPE		Situation actuelle	Situation future	Différence
2925.1	Accumulateurs électriques (ateliers de charge d') lorsque la charge produit de l'hydrogène	0 kW	2.1 kW	(+) 2.1 kW
4220.1.A	Produits explosifs (stockage de)	0 kg	332 166 kg	(+)332 166 kg

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.16 Augmentation des capacités de production de douille au sein du bâtiment 28S

4.2.1.16.1 Descriptif général

La bâtiment 28S accueille une activité de production de douilles de moyens calibres. Les premières étapes de production sont réalisées sur des presses de déformation à froid.

Dans le cadre de la production d'une nouvelle munition de 30x173, les presses actuelles ne sont pas capables de produire cette douille. Il est nécessaire de s'équiper de nouvelles presses et d'une machine de dégraissage. Actuellement, le bâtiment 28S n'a de surface disponible.

La composante du Projet prévoit donc d'agrandir le bâtiment existant aux même caractéristiques que l'existant pour accueillir cette augmentation de capacités.

Cette composante du Projet relèvera du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2560 et du régime de la déclaration avec contrôle périodique au titre de la rubrique 2563 de la nomenclature des ICPE.

L'étude de dangers et l'étude d'impact jointes au présent dossier étudient les impacts liés à cette augmentation.

4.2.1.16.2 Situation de l'installation

NOTA : Pour des raisons de sureté et de confidentialité d'un établissement de l'industrie de défense, le plan de situation de l'installation est protégé et soumis à une diffusion restreinte. Il est présenté dans la version confidentielle de la description du projet (« Piece2_Description_Projet_Ind_A_Diff_Protegee »).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.16.3 Descriptif de l'installation

	Implantation actuelle	Implantation future
Activité(s)	TRAVAIL MÉCANIQUE DES MÉTAUX	TRAVAIL MÉCANIQUE DES MÉTAUX
Description du bâtiment	• <u>Voie d'accès</u> Une voie d'accès se trouve sur les faces Nord et Ouest du bâtiment pour les piétons, les véhicules légers et les poids lourds pour le transport des marchandises dangereuses. Le chemin de ronde passe sur la face Est du bâtiment.	• <u>Voie d'accès</u> Identique à la situation actuelle
	• <u>Rétention</u> La rétention incendie, de 483 m^3, se trouvant à proximité du bâtiment 28S participera à retenir les eaux d'extinctions incendie. En cas de remplissage, la boucle EP, entourant le bâtiment, possède une surverse ver la boucle du 10S. La rétention des eaux d'extinction incendie du 10S, comme déclaré en 1995, a une capacité de 500 m^3. Celle-ci est composée du bâtiment, des voiries avoisinantes et du réseau d'eaux pluviales. Le réseau d'eaux pluviales est équipé d'une vanne de fermeture avant la lagune.	• <u>Rétention</u> Identique à la situation actuelle
	• <u>Protection contre la foudre</u> La protection contre la foudre est assurée conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection des risques accidentels au sein des ICPE soumises à autorisation.	• <u>Protection contre la foudre</u> Identique à la situation actuelle

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Implantation actuelle	Implantation future
	• Alarme Des sirènes sonores, couvrent l'installation et permettent l'évacuation du personnel vers le point de rassemblement. La chaine de traitement de surface est équipée de rétention avec alarme point bas.	• Alarme Identique à la situation actuelle
	• Parking Un parking pour véhicules légers est implanté à proximité de l'installation.	• Parking Identique à la situation actuelle
	• Dimensions du bâtiment Le bâtiment 28S est un atelier mesurant environ 120 m de long et 60 m de large et une hauteur de 7 m sous fermes et 8 m sous bac.	• Dimensions du bâtiment Identique à la situation actuelle
	• Gros œuvre Le bâtiment est composé de murs extérieurs en bardage en panneaux sandwich coupe-feu 2h et isolant laine de roche. Les murs séparatifs intérieurs des locaux coupe-feu (laquage et stockage produits finis) sont en maçonnerie REI120. Ceux du traitement de surface sont en béton REI120. Le mur séparatif intérieur de la zone bureau est en maçonnerie REI 90 min.	• Gros œuvre Identique à la situation actuelle
	• Toiture Le bâtiment est équipé d'une toiture deux pentes faibles constituée des éléments suivants : - Charpente béton - Couverture bac acier	• Toiture Identique à la situation actuelle

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Implantation actuelle	Implantation future
	La toiture du bâtiment est équipée de trappes de désenfumage (2 % de la toiture) à déclenchement automatique asservies au déclenchement de la centrale SSI.	
	• Plafond Le plafond de la partie laquage des douilles sera coupe feu 2h. Le plafond de la partie bureaux sera coupe-feu 1h.	• Plafond Identique à la situation actuelle
	• Sol Le sol est lisse et facilement nettoyable.	• Sol Identique à la situation actuelle
	• Menuiserie et portes Plusieurs portes, d'une largeur minimum de 0,80 m, sont installées sur le pourtour du bâtiment. Ces portes simples ou doubles battants sont équipées d'une barre anti-panique permettant l'ouverture par simple poussée sur l'extérieur.	• Menuiserie et portes Identique à la situation actuelle
	• Electricité Le bâtiment est alimenté en 15 000 volts. Le local transformateur et TGBT contient 2 transformateurs de 1 600 KVA chacun délivrant du 240/400 volts. La distribution électrique est centralisée sur 2 armoires dans ce local situé à l'extérieur du bâtiment. Ces équipements sont vérifiés annuellement par une société agréée.	• Electricité Identique à la situation actuelle
	• Air comprimé En complément de la ceinture haute, 2 cuves tampons de 2 743 litres en zone 3 et 2033 litres au dessus du laquage sont présentes afin de maintenir la pression de service du réseau.	• Air comprimé Identique à la situation actuelle

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Implantation actuelle	Implantation future
	• Chauffage Le chauffage de l'atelier est raccordé par l'intermédiaire de la chaufferie centrale du site.	• Chauffage Identique à la situation actuelle
	• Eclairage L'éclairage du bâtiment est assuré par blocs luminaires. L'éclairage de secours est assuré par blocs autonomes placés au-dessus des portes du bâtiment et des blocs phare placés dans l'atelier.	• Eclairage Identique à la situation actuelle

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.16.4 **Descriptif des opérations et activités**

La fabrication de douilles est une succession d'opération de déformation et étirage à froid.

Les nouvelles presses réaliseront les mêmes opérations que dans la situation actuelle.

	Installation actuelle		**Installation future**	
Opérations effectuées	**Emplacement**	**Description**	**Emplacement**	**Description**
	Zone 0 Zone 1	Stockage des barres Sciage des barres et ébavurage	Zone 0 Zone 1	Stockage des barres Sciage des barres et ébavurage
	Zone 2	Déformations à froid (pressage des lopins)	Zone 2	Déformations à froid (pressage des lopins)
	Zone 3	Déformation à froid (étirage et bourreletage)	Zone 3	Déformation à froid (étirage et bourreletage)
	Zone 4	Usinage des douilles	Zone 4	Usinage des douilles
	Zone 5	Traitement thermique	Zone 5	Traitement thermique
	Zone 6	Déformation à froid (rétreint et étirage)	Zone 6	Déformation à froid (rétreint et étirage)
	Zone 7 Zone 5	Chaîne de traitement de surface Recuit	Zone 7 Zone 5	Chaîne de traitement de surface Recuit
	Zone 8	Usinage finition et contrôle	Zone 8	Usinage finition et contrôle
	Zone 9	Laquage	Zone 9	Laquage
	Zone 10 Zone 10'	Laboratoire chimie Laboratoire mécanique	Zone 10 Zone 10'	Laboratoire chimie Laboratoire mécanique

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

	Installation actuelle		Installation future	
	Zone 11	Unité de traitement des effluents	Zone 11	Unité de traitement des effluents
	Zone 12	Stockage des douilles	Zone 12	Stockage des douilles
	Zone 13	Stockage chariots vides douilles	Zone 13	Stockage chariots vides douilles
	Zone 18	Tertiaire	Zone 18	Tertiaire
	Zone 17	Vestiaire	Zone 17	Vestiaire
	Zones 14, 14', 14''	Equipements techniques (transformateurs, chaufferie…)	Zones 14, 14', 14''	Equipements techniques (transformateurs, chaufferie...)
	Zone 16	Aspiration COV et équipements divers (stocks chariots…)	Zone 16	Aspiration COV et équipements divers (stocks chariots...)
	Zone 15	Laveur de fumées	Zone 15	Laveur de fumées
	Zone 19	Aire de dépotage	Zone 19	Aire de dépotage
	/	/	Zone 20	Déformation à froid (étirage et retreint)

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

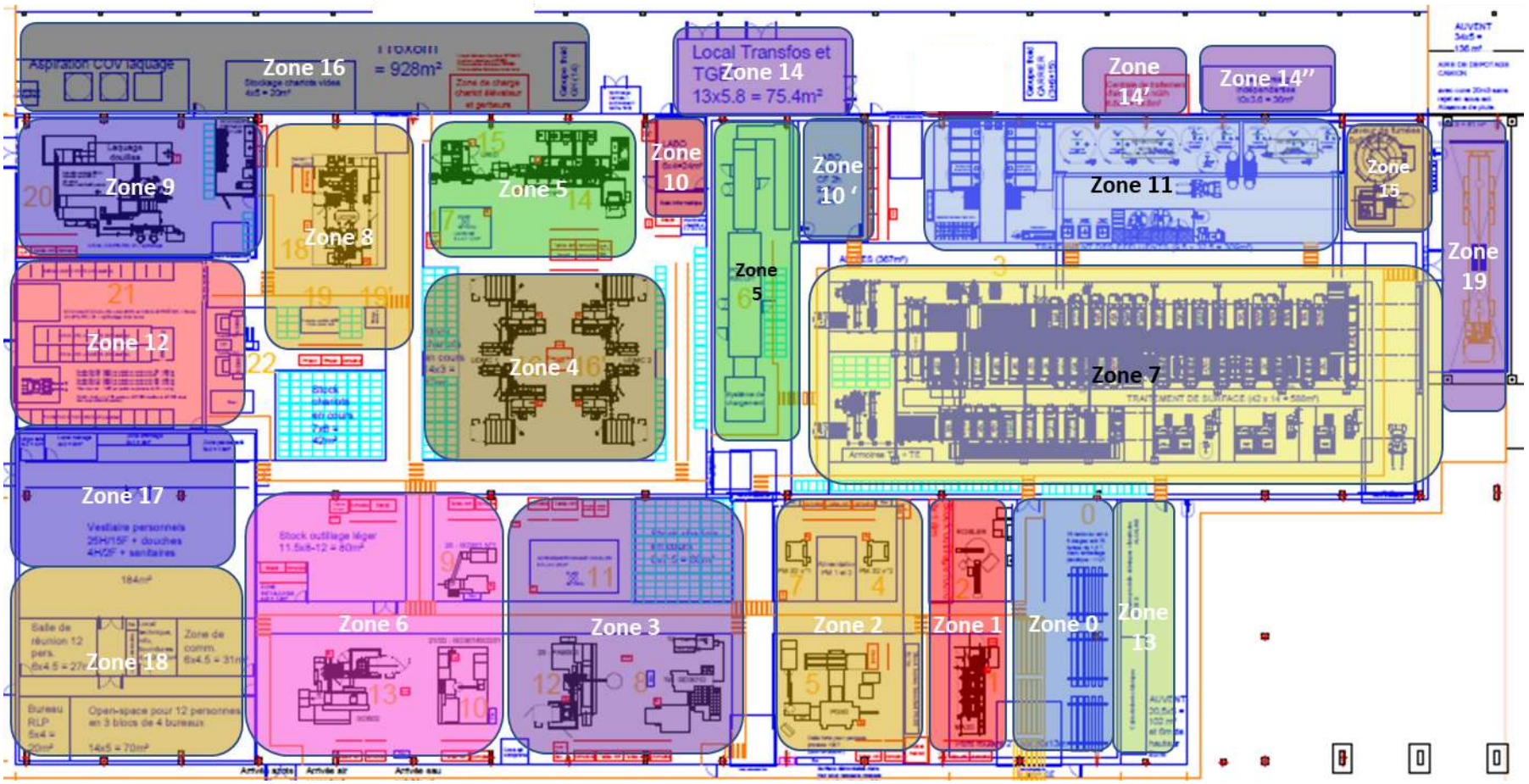


Figure 10 : Plan d'implantation actuelle du bâtiment 28S

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Les zones 0, 1 et 13 seront déplacés dans cette extension.

La zone 20 comprendra une presse type GD301D pour les opérations de 2éme et 3 étirage avec sa laveuse et une presse type GD502 pour l'opération de rétreint.

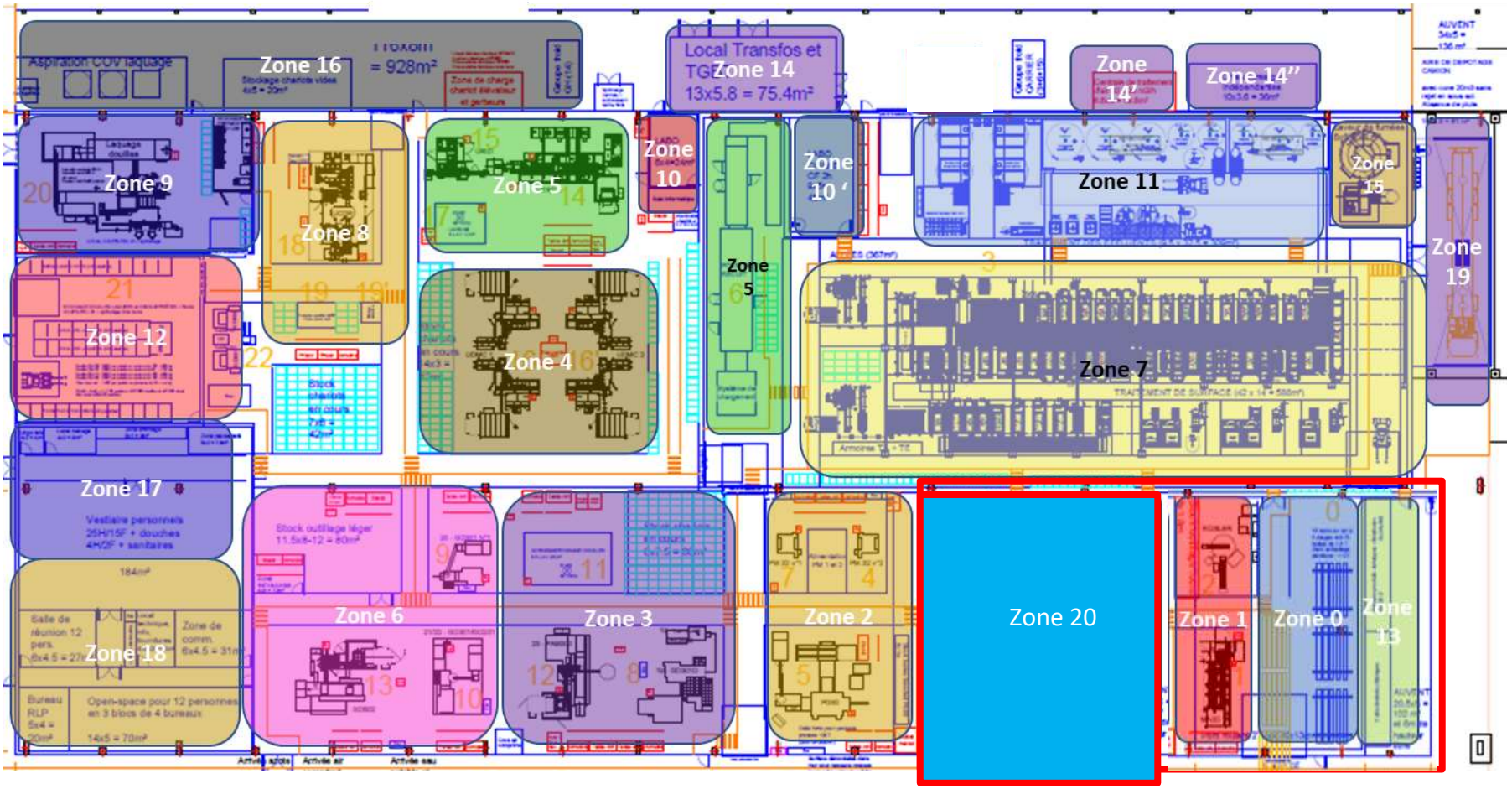


Figure 11 : Plan d'implantation du futur bâtiment 28S

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.16.5 **Descriptif des produits**

	Installation actuelle				Installation future			
Zone 4 : Mécanique	Mobil VACTRA OIL N°3	185 kg	/	/	Mobil VACTRA OIL N°3	185 kg	/	/
	HOCUT 795 GE	200 kg	H315 H318 H412	/	HOCUT 795 GE	200 kg	H315 H318 H412	/

Les quantités identifiées ci-dessus sont les quantités présentes dans l'atelier afin d'assurer le flux et les appoints pour maintenir les bains en concentrations.

Ces stockages seront équipés de rétention adéquate.

Ces produits ne sont que des huiles et seront conditionnés dans des futs de 200 litres.

NOTA : les fiches de données de sécurité sont annexées au dossier (Annexe 12 en pièce n°7).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.1.16.6 Situation règlementaire de la composante du Projet

Cette composante du Projet impliquera :

l'augmentation de la puissance induite par cette composante releve de la rubrique 2560 de la nomenclature des ICPE. Le site relève actuellement du régime de l'enregistrement. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

Rubrique ICPE 2560-1 : Travail mécanique des métaux			
Machines	**Situation actuelle Puissance**	**Situation future Puissance**	**Localisation**
Parc actuel	749.5 kW	749.5 kW	28S
Presse type GD 301 D	/	50 kW	28S Zone 20
Presse type GD502	/	30 kW	28S Zone 20

- l'augmentation du volume de produits chimiques induit par cette composante du Projet relève de la rubrique 2563 de la nomenclature des ICPE. Le site relève actuellement du régime de la déclaration avec contrôle périodique. La modification en cause n'entrainera aucun changement de ce régime.

2563.2 : Nettoyage-dégraissage de surfaces quelconques			
Machines	**Situation actuelle Volume des cuves**	**Situation future Volume des cuves**	**Localisation**
Parc actuel	680 L	680 L	28S
Laveuse DG2539 (Presse GD301)	/	200 L	28S Zone 20

Tableau récapitulatif de la situation, avant et après mis en œuvre du Projet :

Rubrique ICPE		Situation actuelle	Situation future	Différence
2560-1	Travail mécanique des métaux	749.5 kW	829.5 kW	(+) 80 kW
2563.2	Nettoyage-dégraissage de surfaces quelconque	680 l	880 l	(+) 200 l

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

4.2.2 Composantes réalisées dans le cadre de la seconde phase du Projet

Ce chapitre présente une description sommaire des composantes de la seconde phase du Projet.

4.2.2.1 Construction d'un quartier dédié à la production de composants et à l'intégration de munitions 155 mm, « Quartier BONUS »

La munition 155 mm BONUS développée en coopération Franco-Suédoise dans les années 1990 est une munition à vocation anti-blindée. Elle équipe à ce jour plusieurs armées de l'OTAN dans l'US Army.

Certains pays européens envisagent sérieusement à date de placer chez KNDS France des commandes massives de cette mission qui permettrait de dissuader toute active massive de char sur le flanc Est de l'OTAN.

À ce jour la volumétrie exacte de ces commandes n'est pas connue bien que conditionnant l'emprise exacte de ce nouveau quartier, d'où l'incertitude qui plane sur les impacts environnementaux et sécuritaires de ce nouveau quartier.

L'installation envisagée reprendra les grands principes de fabrication de cette munition en automatisant nombre de tâches et permettra d'augmenter de manière significative les cadences de production.

4.2.2.2 Construction d'une installation d'encartouchage de munitions de gros calibre pour le tir tendu (Char)

Les installations d'intégration de munitions de gros calibre tir tendu pour les chars de combat, actuellement en place ou en cours de déploiement (7C), permettent de répondre aux besoins de l'Armée Française et de ses alliés, dans la configuration actuelle des flottes de chars lourds en service.

Si le projet de Capacité Intermédiaire pour le combat de mêlée (CAPINT) arrive à son terme avec une mise en service de nouveaux chars lourds à l'horizon 2035, KNDS Ammo France doit se doter d'installations modernes de production de munitions pour char, capable de hautes cadences de production. C'est l'investissement d'ores et déjà mis en service par Rheinmetall sur son site de Unterluss en Basse-Saxe.

Là encore de nombreuses incertitudes demeurent quant aux besoins opérationnels, qui ne permettent pas de définir plus précisément le projet.

4.2.2.3 Construction d'une unité de destruction de produits pyrotechniques

L'augmentation des capacités de production du site pose le problème de la destruction des rebuts de production pyrotechniques.

Ces destructions doivent se faire dans le respect de réglementations environnementales de plus en plus contraignantes qui peuvent rendre rédhibitoire pour chaque industriel de la défense, l'investissement sur un moyen propre en renchérissant très significativement le coût de telles installations.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Plusieurs options sont envisagées par KNDS Ammo France, de la mise en place d'un moyen propre de destruction sur son site de La Chapelle-Saint Ursin à la coopération avec d'autres industriels sur une installation commune.

Néanmoins, en fonction d'un compromis quantités de munitions à produire post 2030 / besoins en soutes de stockage / quantités de rebuts / impacts économiques, KNDS Ammo France doit se laisser la possibilité d'investir sur ses propres moyens.

Le projet sera précisé dans les mois qui viennent en fonction de ces différentes contraintes et conditionnera les impacts environnementaux et sécuritaires.

4.2.2.4 Construction d'une installation de montage de dispositifs de sécurité d'armement (DSA) et de sécurité de mise de feu (DSMF) pour missiles et torpilles

Il s'agit là d'un investissement permettant d'augmenter de manière très significative les quantités de composants de type DSA et DSMF pour les grands systémiers en automatisant de manière plus poussée les tâches d'intégration de ces composants.

Les missiliers ou les fabricants de munitions navales ayant leur propre calendrier de montée capacitaire, et dans l'attente d'une vision affermie sur leur besoin (et donc des quantités pyrotechniques mises en jeu), KNDS Ammo France a identifié des opportunités d'implantations de cet atelier sur le site mais guère plus.

4.2.2.5 Construction d'une installation de montage de munitions intelligentes

KNDS Ammo France développe depuis plusieurs années une munition guidée d'artillerie (155 mm KATANA), permettant des frappes de précision dans la profondeur du champ de bataille.

En parallèle un projet de munition guidée pour CAPINT est à l'étude, capitalisant sur les démonstrateurs technologiques réalisés par le passé.

Au final, c'est l'affermissement de commandes pour la première, et la confirmation du besoin opérationnel pour la deuxième, qui conditionnera les grandes lignes de ce que pourrait être cet atelier d'intégration pour munitions intelligentes.

KNDS Ammo France est à ce jour en attente de retours de ses grands clients et donneurs d'ordres.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

5 SITUATION RÈGLEMENTAIRE

5.1 CLASSEMENT AU TITRE DE LA NOMENCLATURE ICPE

Le tableau en page suivante récapitule les activités relevant de la nomenclature des ICPE actuellement exercées au sein du site de KNDS Ammo France La Chapelle-Saint-Ursin, ainsi que les activités qui seront exercées à l'issue de la réalisation de la première phase du Projet.

En synthèse, pour les composantes de la première phase du Projet :

- Le Projet impactera les rubriques suivantes :
  - Rubriques à Autorisation : 1450.1, 4210.1.A, 4220.1.A (augmentation des capacités) ;
  - Rubriques à Enregistrement : 2560.1, 2940.2.A (augmentation des capacités) ;
  - Rubriques à Déclaration avec Contrôle Périodique : 1185.2.A, 2563.2, 4330.2 (augmentation des capacités) ;
  - Rubriques à Déclaration : 2518 (nouvelle rubrique), 2925.1 (passage de non classé à Déclaration) ;
  - Rubriques Non Classées : 1185.3.2, 1532.2, 2662, 2663.2, 2925.2, 4130.1, 4320, 4331, 4511.
- Aucune des composantes du Projet ne rentre dans le champ des activités liées à la directive IED (rubriques 3XXX).
- Le site reste soumis au statut Seveso seuil Haut au titre des rubriques 4210.1.A et 4220.1.A. Le Projet fait passer la quantité autorisée sous la rubrique 4210.1.A de 36 834.691 kg à 81 343.671 kg (+ 44 508.98 kg). Le Projet fait passer la quantité autorisée sous la rubrique 4220.1.A de 582 770.91 kg à 930 383.91 kg (+ 347 613 kg).

L'analyse de conformité des nouvelles installations classées au titre de la nomenclature des ICPE vis-à-vis des Arrêtés ministériels de prescriptions générales (AMPG) est annexée au présent dossier (Annexe 10 en pièce n°7).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Rubrique ICPE			Seuil du site		Installations actuelles	Installations futures	Différence	Nouveau seuil	
Activités soumises à Autorisation									
1450.1	Solides inflammables	/	21.32 t	A	0 t	6.7 t	(+) 6.7 t	28.02 t	A
2793.3.B	Traitement de déchets d'explosifs	Autre installation de traitement de déchets de produits explosifs	66.67 kg	A	/	/	/	66.67 kg	A
3260	Traitement de surface	/	62.698 m^3	A	/	/	/	62.698 m^3	A
4210.1.A	Produits explosibles	/	36 834.691 kg	A	6 234.42 kg	50 743.4 kg	(+)44 508.98 kg	81 343.671 kg	A
4220.1.A	Produits explosifs (stockage de)	/	582 770.91 kg	A	4 700 kg	352 313 kg	(+) 347 613 kg	930 383.91 kg	A
Activités soumises à Enregistrement									
2560.1	Travail mécanique des métaux et Alliages	/	2 197.2 kW	E	2194.7 kW	2 508.7 kW	(+) 314 kW	2 511.2 kW	E
2940.2.A	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.	Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le « trempé »	185.2 kg/j	E	59 kg/j	103 kg/j	(+) 44 kg/j	229.20 kg/j	E
Activités soumises à Déclaration avec Contrôle Périodique									
1185.2.A	Gaz à effet de serre fluorés	Emploi dans des équipements clos en exploitation	926.33 kg	DC	/	454 kg	(+) 454 kg	1 380.33 kg	DC

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Rubrique ICPE			Seuil du site		Installations actuelles	Installations futures	Différence	Nouveau seuil	
2561	Trempé recuit, revenu des métaux et alliages	/	0	DC	/	/	/	0	DC
2563.2	Nettoyage-dégraissage de surface quelconque	/	1 500 L	DC	680 L	3 220 L	(+) 2 540 L	4 040 L	DC
2564.1.C	Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques	Hors procédé sous vide	220 L	DC	/	/	/	220 L	DC
2564.2		Pour les procédés sous vide	410 L	DC	/	/	/	410 L	DC
2910-A-2	Combustion	/	1.658 MW	DC	/	/	/	1.658 MW	DC
4330.2	Liquides inflammables de catégorie 1	/	4.171 t	DC	/	0.6 t	(+) 0.6 t	4.771 t	DC
Activités soumises à Déclaration									
2518	Installation de production de béton prêt à l'emploi	/	/	NC	/	3 m^3	(+) 3 m^3	3 m^3	D
2575	Emploi de matières abrasives	/	40.29 kW	D	/	/	/	40.29 kW	D
2661.1.C	Transformation de polymères	Par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression	3.037 t/j	D	/	/	/	3.037 t/j	D

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Rubrique ICPE			Seuil du site		Installations actuelles	Installations futures	Différence	Nouveau seuil	
2663.1	Stockage de pneumatiques et produits composés d'au moins 50 % de polymères	A l'état alvéolaire et expansé	1 225 m^3	D	/	/	/	1 225 m^3	D
2915.2	Procédés de chauffage	Lorsque la température d'utilisation est inférieure au point éclair des fluides,	2 730 L	D	/	/	/	2 730 L	D
2925.1	Atelier de charge d'accumulateurs électriques	Lorsque la charge produit de l'hydrogène	48.384 kW	NC	/	7.5 kW	(+) 7.5 kW	55.884 kW	D
4130.2	Toxicité aiguë catégorie 3 / inhalation	Substances et mélanges liquides.	3.35 t	D	/	/	/	3.35 t	D
Activités en dessous du seuil de déclaration									
1185.3.1	Gaz à effet de serre fluorés	Stockage	0 kg	NC	/	/	/	0 kg	NC
1185.3.2	Gaz à effet de serre fluorés	Cas de l'hexafluorure de soufre	0 kg	NC	/	12 kg	(+) 12 kg	12 kg	NC
1510.2.C	Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts	/	0 m^3	NC	/	/	/	0 m^3	NC
1530	Dépôts de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues	/	850 m^3	NC	/	/	/	850 m^3	NC

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Rubrique ICPE			Seuil du site		Installations actuelles	Installations futures	Différence	Nouveau seuil	
1532.2	Stockage de Bois ou matériaux combustibles analogues,	Autres installations que celles définies au 1,	498 m^3	NC	/	235 m^3	(+) 235 m^3	733 m^3	NC
1630	Emploi ou stockage de lessives de soude ou de potasse caustique	/	12.4 t	NC	/	/	/	12.4 t	NC
2220.2	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale,	2. Autres installations	0.15 t/j	NC	/	/	/	0.15 t/j	NC
2221	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale		0.05 t/j	NC	/	/	/	0.05 t/j	NC
2662	Stockage de polymères	/	11 m^3	NC	10 m^3	14 m^3	(+) 4 m^3	15 m^3	NC
2663.2	Stockage de pneumatiques et produits composés d'au moins 50 % de polymères	Autres	70 m^3	NC	/	150 m^3	(+) 150 m^3	220 m^3	NC
2925.2	Lorsque la charge ne produit pas d'hydrogène	Lorsque la charge ne produit pas d'hydrogène	551.877 kW	NC	/	8 kW	(+) 8 kW	559.877 kW	NC
4120.1	Toxicité aiguë catégorie 2	Substances et mélanges solides	0.01 t	NC	/	/	/	0.01 t	NC
4130.1	Toxicité aiguë catégorie 3 / orale	Substances et mélanges solides	0.8 t	NC	/	1.2 t	(+) 1.2 t	2 t	NC

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Rubrique ICPE			Seuil du site		Installations actuelles	Installations futures	Différence	Nouveau seuil	
4140.1	Toxicité aiguë catégorie 3 / orale	Substances et mélanges solides	0.8 t	NC	/	/	/	0.8 t	NC
4140.2	Toxicité aiguë catégorie 3 / orale	Substances et mélanges liquides.	0.1 t	NC	/	/	/	0.1 t	NC
4150	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique catégorie 1	/	0.001 t	NC	/	/	/	0.001 t	NC
4310	Gaz inflammables catégorie 1 et 2	/	0.02 t	NC	/	/	/	0.02 t	NC
4320	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables	/	0.729 t	NC	0.001 t	0.2 t	(+) 0.199 t	0.928 t	NC
4321	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables	/	0.17 t	NC	/	/	/	0.17 t	NC
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3	/	17.656 t	NC	1.2165 t	5.2 t	(+) 3.9835 t	21.64 t	NC
4422	Peroxydes organiques type E ou type F	/	5 t	NC	/	/	/	5 t	NC
4430	Solides pyrophoriques catégorie 1.	/	0.2 t	NC	/	/	/	0.2 t	NC
4440	Solides comburants catégorie 1, 2 ou 3	/	0.15 t	NC	/	/	/	0.15 t	NC

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Rubrique ICPE			Seuil du site		Installations actuelles	Installations futures	Différence	Nouveau seuil	
4441	Liquides comburants catégorie 1, 2 ou 3	/	2.5 t	D	/	/	/	0.5 t	NC
4442	Gaz comburants catégorie 1	/	0.03 t	D	/	/	/	0.03 t	NC
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique 1	/	8.944 t	NC	/	/	/	8.944 t	NC
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique 2	/	9.428 t	NC	0.288 t	3.2 t	(+) 2.912 t	12.34 t	NC
4610	Substances ou mélanges auxquels est attribuée la mention de danger EUH014	/	0.01 t	NC	/	/	/	0.01 t	NC
4722	Méthanol	/	0.003 t	NC	/	/	/	0.003 t	NC
4725	Oxygène	/	0.003 t	NC	/	/	/	0.003 t	NC
4734.1.c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Cavités souterraines et les stockages enterrés	1.7 t	NC	/	/	/	1.7 t	NC
4734.2.c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Pour les autres stockages	2.361 t	NC	/	/	/	2.361 t	NC
4735	Ammoniac	/	8 kg	NC	/	/	/	8 kg	NC

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Le rayon d'affichage du Projet sera de 3 km.

Les communes concernées par ce rayon sont les suivantes :

- La Chapelle-Saint-Ursin ;
- Morthomiers ;
- Marmagne ;
- Bourges ;
- Le Subdray ;
- Saint-Florent-sur-Cher ;
- Villeneuve-sur-Cher ;
- Saint-Thorette.

Le plan règlementaire au 1/25000ème, faisant notamment apparaitre ce rayon d'affichage, est présenté en Annexe 5 du dossier (en pièce n°7).

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

5.2 CLASSEMENT AU TITRE DE LA NOMENCLATURE IOTA

La nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (« IOTA ») soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-6 figure au tableau annexé à l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Les composantes de la première phase du Projet sont susceptibles de relever de la catégorie suivante de la nomenclature IOTA :

- Rubrique 2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :
    - 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ;
    - 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).

En l'espèce, la surface totale des composantes du Projet, correspondant à la surface additionnée de ses différentes composantes augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, est détaillée dans le tableau suivant.

La surface totale étant supérieure à 1 ha, mais inférieure à 20 ha, la première phase du Projet relève du régime de la Déclaration IOTA au titre de la rubrique 2.1.5.0.

Composante de la première phase du Projet	**Bâtiments**	**Surface (m²)**
Installation temporaire d'une centrale à béton	Sans objet	3 000
Augmentation de la masse pyrotechnique au sein de l'installation de radiographie d'objets explosifs	93F existant	NC*
Modernisation d'une ligne d'encartouchage moyen calibre au sein du bâtiment 142F	142F existant	NC*
Installation d'une mise en température d'explosifs au sein du magasin d'atelier 4I et 10I	4I et 10I existant	NC*
Modernisation de l atelier de préparation des douilles amorcées au sein des bâtiments 1C-21C	1C-21C existants	NC*
Remise en service de l'activité de contrôle de munitions moyen calibre au sein du bâtiment 143F	143F existant	NC*

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Composante de la première phase du Projet	**Bâtiments**	**Surface (m²)**
Création d'un parking secondaire	Sans objet	7 380(4)
Modernisation d'une ligne d'encartouchage gros calibre au sein du bâtiment 7C	7C existant	NC*
Augmentation de la capacité de stockage au sein du magasin d'atelier 145F	145F existant	NC*
Augmentation de la capacité de stockage au sein du magasin d'atelier 6C	6C existant	NC*
Construction de 5 installations d'essais d'environnement autour du 82P	211P/212P/213P/214P/216P	3 333(3)
Construction d'un nouvel atelier de fabrication d'explosif XP	276I / 277I / 278I	2 773(3)
Création d'un quartier de production de munitions d'artillerie	279I	2 859(2)
	281A / 282A	940(3)
	289A	1 548
	290A	1 953(3)
	291A	2 660(3)
	292A	3 050(3)
	293A	2 283(3)
	293A	1 114(3)
	295A / 296A / 297A / 298A / 299A	2 107(3)
Augmentation des capacités d'usinage au sein du bâtiment 10S	10S existant	NC(*)

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Composante de la première phase du Projet	Bâtiments	Surface (m²)
Augmentation des capacités de stockages pyrotechniques au sein de la zone de stockage « TONKIN »	233P/224P	1 430(1)
	225P/226P/227P/228P	4 650(3)
	220P/221P/222P/229P/230P/231P/232P	1 401(5)
Augmentation des capacités de production de douille au sein du bâtiment 28S	28S et voiries associées existantes	NC(6)
TOTAL		**4.25 ha**

* Non classé : installation prévue dans un bâtiment existant et non modifié.

(1) Cette composante n'intercepte pas les écoulements du bassin naturel. Elle se situe sur la partie la plus élevée du site.

(2) Cette composante n'intercepte pas les écoulements du bassin naturel. Elle est entourée de bâtiments existants et l'écoulement des voiries existantes entraine l'eau à l'opposé de l'installation.

(3) Cette composante du Projet n'intercepte pas les écoulements du bassin naturel. Les bâtiments sont entourés de merlons végétalisés et forment un cuvette ne permettant pas aux eaux extérieures à l'emprise d'être captées.

(4) Cette composante du Projet n'intercepte pas les écoulements du bassin naturel. Elle se situe en bordure du site et sur la partie la plus élevée du site de celui-ci. L'écoulement naturel est intercepté par la voie publique et le fossé associé.

(5) Cette composante du Projet n'intercepte pas les écoulements du bassin naturel. Les bâtiments sont entourés de merlons végétalisés et sont eux-mêmes végétalisés.

(6) Non classé : la composante vient en lieu et place d'une voirie existante.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

5.3 CLASSEMENT AU TITRE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Les projets relevant d'une ou plusieurs rubriques énumérées dans le tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement font l'objet d'une évaluation environnementale, de façon systématique ou après un examen au cas par cas, en application du II de l'article L.122-1, en fonction des critères et des seuils précisés dans ce tableau.

Les composantes de la première phase du Projet relèvent des rubriques suivantes du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement :

Composantes de la première phase du Projet	**Rubrique au titre du R.122-2 concernée et justification**	**Soumission à évaluation environnementale**
Augmentation de la masse pyrotechnique au sein de l'installation de radiographie d'objets explosifs (bâtiment 93F) Modernisation d'une ligne d'encartouchage moyen calibre au sein du bâtiment 142F Installation d'une mise en température d'explosifs au sein du magasin d'atelier 4I et 10I Modernisation de l'atelier de préparation des douilles amorcées au sein des bâtiments 1C-21C Remise en service de l'activité contrôle de munitions moyen calibre au bâtiment 143F Modernisation d'une ligne d'encartouchage gros calibre au sein du bâtiment 7C Augmentation de la capacité de stockage au sein du magasin d'atelier 145F Augmentation de la capacité de stockage au sein du magasin d'atelier 6C Construction d'un nouvel atelier de fabrication d'explosif XP Construction de 5 installations d'essais d'environnement autour du 82P Création d'un quartier de production de munitions d'artillerie Augmentation des capacités de stockages pyrotechniques au sein de la zone de stockage « TONKIN »	**<u>Rubrique 1</u>** : « Installations classées pour la protection de l'environnement » a) « Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation » *L'ensemble de ces composantes du Projet est soumis au régime de l'autorisation au titre de la réglementation ICPE.*	Cas par cas

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Composantes de la première phase du Projet	**Rubrique au titre du R.122-2 concernée et justification**	**Soumission à évaluation environnementale**
Modernisation d'une ligne d'encartouchage moyen calibre au sein du bâtiment 142F Installation d'une mise en température d'explosifs au sein du magasin d'atelier 4I et 10I Modernisation de l'atelier de préparation des douilles amorcées au sein des bâtiments 1C-21C Remise en service de l'activité contrôle de munitions moyen calibre au bâtiment 143F Modernisation d'une ligne d'encartouchage gros calibre au sein du bâtiment 7C Construction nouveau parking PL / VL Construction d'un nouvel atelier de fabrication d'explosif XP Construction de 5 installations d'essais d'environnement autour du 82P Création d'un quartier de production de munitions d'artillerie Augmentation des capacités de stockages pyrotechniques au sein de la zone de stockage « TONKIN » Augmentation des capacités de production de douille au sein du bâtiment 28S	**<u>Rubrique 39</u>** : « Travaux, constructions et opérations d'aménagement. » « b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur ou égal à 10 ha ; » rubrique relevant de l'évaluation environnementale systématique *Conformément au guide d'application de la nomenclature de l'article R. 122-2 du code de l'environnement (dans sa version de novembre 2025), le projet, qui implique un volonté urbanistique d'ensemble pour permettre l'extension et la modernisation du site KNDS de la Chapelle-Saint-Ursin, relève de la notion d'opération d'aménagement au sens de l'évaluation environnementale. Le terrain d'assiette du projet est supérieur à 10 ha.* « a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m² ; » rubrique relevant du cas par cas *Conformément aux dispositions du II et III de l'article R.122-2 du code de l'environnement, lorsqu'un même projet relève à la fois d'une évaluation environnementale systématique et d'un examen au cas par cas en vertu d'une ou plusieurs rubriques, il est alors*	Systématique

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Composantes de la première phase du Projet	**Rubrique au titre du R.122-2 concernée et justification**	**Soumission à évaluation environnementale**
	soumis à évaluation environnementale de manière systématique et dispensé de la demande de cas par cas.	
Construction nouveau parking PL / VL Construction d'un nouvel atelier de fabrication d'explosif XP Construction de 5 installations d'essais d'environnement autour du 82P Création d'un quartier de production de munitions d'artillerie Augmentation des capacités de stockages pyrotechniques au sein de la zone de stockage « TONKIN »	**Rubrique 47** : « Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols. » a) « Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare. » *Surface à défricher de ces composantes du Projet : 13.34 ha*	Cas par cas

À noter que la demande de défrichement est une pièce spécifique du dossier de demande d'autorisation environnementale : il s'agit de la pièce n°5.

En conclusion, **l'analyse du Projet au regard des dispositions de l'article R.122-2 du code de l'environnement entraine la soumission de celui-ci à la procédure d'évaluation environnementale de manière systématique**.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

5.4 EXAMEN MISE EN ŒUVRE MTD

Comme vu précédemment, aucune des composantes du Projet ne rentre dans le champ des activités à la directive IED.

5.5 INFORMATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

L'article R.121-2 du code de l'environnement définit la liste des catégories d'opérations relatives aux projets d'aménagement ou d'équipement dont la Commission nationale du débat public (CNDP) est saisie de droit en application du I de l'article L.121-8 et celles relatives aux projets d'aménagement ou d'équipement rendus publics en application du II de l'article L.121-8.

Le Projet « KNDS Ammo 2035 » répond à la définition de la catégorie d'opérations n°10 : Équipements industriels.

Le montant total du Projet est inférieur au seuil de 600 millions mentionné à l'article L.121.8-I et au seuil de 300 millions euros mentionné à l'article L.121-8-II.

En conséquence, ce Projet n'est pas soumis à l'obligation de saisir la Commission nationale du débat public.

Le Projet fera toutefois bien l'objet d'une consultation du public, conformément aux dispositions de l'article L.181-10 du code de l'environnement.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

6 REMISE EN ÉTAT DU SITE POST-EXPLOITATION

En application de l'article D.181-15-2 du code de l'environnement, le pétitionnaire doit recueillir l'avis du propriétaire des terrains (lorsqu'il n'est pas pétitionnaire) et du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme sur l'état dans lequel devra ainsi être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations concernées.

Au cas d'espèce, cet avis a été sollicité auprès du président de la communauté d'agglomération Bourges Plus, en tant qu'autorité compétente en matière d'urbanisme pour le présent projet.

Le courrier de sollicitation de l'avis envoyé par KNDS, ainsi que l'avis favorable de la communauté d'agglomération de Bourges Plus, sont annexés au présent dossier (Annexe 11 en pièce n°7).

En cas de mise à l'arrêt définitif des installations concernées, l'exploitant notifiera au préfet la date de cet arrêt 3 mois au moins avant celui-ci.

La notification indiquera les mesures prises ou prévues pour assurer la mise en sécurité du site. Ces mesures comporteront notamment :

- des interdictions ou limitations d'accès au site ;
- la coupure des alimentations en énergie ;
- l'évacuation des produits dangereux et déchets divers présents sur le site ;
- la surveillance des effets des installations sur l'environnement.

Conformément à la réglementation, l'exploitant informera le Préfet de l'achèvement des travaux de remise en état.

KNDS Ammo France s'engage à remettre le site dans un état compatible avec un usage industriel.

À noter que dans le cas d'une mise à l'arrêt partielle, le III de l'article R. 512-75-1 précise :

« La mise à l'arrêt définitif consiste à arrêter totalement ou à réduire dans une mesure telle qu'elles ne relèvent plus de la nomenclature définie à l'article R. 511-9 toutes les activités classées d'une ou plusieurs installations classées d'un même site, indépendamment de la poursuite d'autres activités sur le site et de la libération des terrains. »

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

7 GARANTIES FINANCIÈRES

Conformément aux dispositions des articles L.516-1 et R.516-1 à R.516-3 du code de l'environnement, les installations classées relevant du statut Seveso seuil Haut sont soumises à l'obligation de constituer des garanties financières destinées à assurer, en cas de défaillance de l'exploitant, le financement des opérations de surveillance, de maintien en sécurité des installations et d'intervention consécutives à un événement accidentel.

Ces garanties financières ne couvrent pas les dommages susceptibles d'être causés aux tiers ni les opérations de mise en sécurité du site en fin d'exploitation, lesquelles relèvent des garanties financières prévues au 5° de l'article R.516-1 du code de l'environnement.

Le site KNDS Ammo France de La Chapelle-Saint-Ursin est soumis à cette obligation depuis 2002. Les garanties financières actuellement constituées ont été déterminées conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle du 18 juillet 1997 relative aux garanties financières applicables aux établissements Seveso seuil Haut.

Dans le cadre de la présente demande d'autorisation environnementale, une actualisation complète du calcul des garanties financières a été réalisée. Cette actualisation se substitue au calcul historique établi en 2002 et prend en considération :

- les évolutions des installations concernées par le classement Seveso seuil Haut ;
- les évolutions de la nomenclature des installations classées et de la règlementation issue de la directive Seveso III ;
- l'actualisation des paramètres de calcul proposée par la circulaire technique France Chimie T645 (juillet 2020), laquelle met à jour les données de référence de la circulaire ministérielle du 18 juillet 1997 sans en modifier les principes méthodologiques.

Le calcul a été réalisé conformément à la méthode forfaitaire définie par la circulaire ministérielle du 18 juillet 1997 et actualisée par la circulaire technique France Chimie T645. Cette méthode repose successivement sur :

- l'identification des installations entrant dans le champ des garanties financières ;
- la sélection des événements accidentels susceptibles d'affecter l'environnement ;
- l'évaluation des coûts forfaitaires associés à chacun de ces événements afin de déterminer le montant global des garanties financières.

Conformément à cette méthodologie, seules les installations et les substances dangereuses participant au classement Seveso seuil Haut sont prises en compte dans le calcul. Les substances ou activités ne contribuant pas au classement Seveso, ainsi que celles ne relevant pas du champ d'application des garanties financières, sont exclues de l'évaluation. Par ailleurs, conformément aux recommandations de la circulaire T645, les garanties financières sont limitées aux événements accidentels susceptibles d'affecter l'environnement ; elles ne prennent pas en compte les phénomènes chroniques ni les opérations de remise en état du site après exploitation.

Le détail des hypothèses retenues, des événements accidentels considérés ainsi que les fiches de calcul sont présentés ci-après.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

Le montant des garanties financières résultant de cette actualisation est fixé à : **327 000 €.**

Ce montant est destiné à se substituer au montant des garanties financières actuellement en vigueur, constitué depuis 2002. Il constitue le nouveau montant proposé dans le cadre de la présente demande d'autorisation environnementale et a vocation à être repris dans le futur arrêté préfectoral. Les garanties financières correspondantes seront constituées et maintenues conformément aux dispositions des articles R.516-1 et suivants du code de l'environnement.

Nota :

Les garanties financières du site ont été initialement établies en 2002 (76 225 €) puis réévaluées en 2004 (282 640 €) à la suite de l'évolution des installations soumises à autorisation.

Le dernier acte de caution disponible, en date du 26 septembre 2022, fait apparaître un montant de 344 360 €. L'évolution du montant entre 2004 et 2022 est cohérente avec une actualisation périodique prévue par l'arrêté préfectoral, réalisée sur la base de l'évolution de l'indice TP01, conformément aux modalités de réévaluation des garanties financières applicables aux établissements Seveso seuil haut.

Dans le cadre de la présente demande d'autorisation environnementale, une révision complète des garanties financières a été réalisée. Contrairement aux actualisations successives fondées sur l'évolution de l'indice TP01, cette révision consiste à reprendre intégralement le calcul conformément à la méthodologie définie par la circulaire ministérielle du 18 juillet 1997, actualisée par la circulaire technique France Chimie T645 (juillet 2020), en tenant compte de l'état actuel des installations, des substances dangereuses effectivement présentes et de la réglementation en vigueur.

Le montant de 327 000 € proposé dans le présent dossier constitue ainsi une nouvelle valeur de référence, destinée à se substituer au montant actuellement garanti.

- ✓ Justification de l'évolution du montant

L'évolution du montant des garanties financières par rapport au calcul approuvé en 2002 résulte de la réactualisation de l'évaluation conformément à la méthode actuellement recommandée. Elle prend en compte les évolutions règlementaires intervenues depuis le calcul initial, notamment la refonte de la nomenclature des installations classées, l'entrée en vigueur de la directive Seveso III et de la classification CLP, l'actualisation des montants forfaitaires de référence ainsi que les évolutions des installations et des substances dangereuses présentes sur le site. Cette évolution ne remet pas en cause le principe des garanties financières précédemment constituées mais correspond à leur actualisation dans le cadre de la présente demande d'autorisation environnementale.

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.

✓ Présentation des feuilles de calculs

Fiche 1 : Identification des activités soumises à servitude							
Liste des activités soumises à servitude				Dangerosité des produits manipulés			
Ref. Activité	Rubriques	Libéllé de la rubrique	Description sommaire de l'activité	Toxicité au sens de la nomenclature		Dangerosité pour l'environnement au sens de la nomenclature	
1	4210.1.A	Produits explosibles	73,7 t au total / plus grande capacité 7,4 t au quai de chargement	Très toxique ou toxique		Classé dangereux	
				Non toxique	x	Non classé dangereux	x
				Non déterminé		Non déterminé	
2	4220.1.A	Produits explosifs (stockage de)	754,8 t au total / plus grande capacité 20 t dans la nouvelle soute de stockage	Très toxique ou toxique		Classé dangereux	
				Non toxique	x	Non classé dangereux	x
				Non déterminé		Non déterminé	

Fiche 2 : Évaluation des évènements d'atteintes à l'environnement et du maintien de la sécurité

Identification activité : 1 — N° ordre activité : 1 — N° rubrique ICPE : 4210.1.A — Libellé : Produits explosibles

N°	Intitulé de l'évènement	Évènement à étudier si :		Grandeur caractéristique de l'activité		Facteurs de pondération						Montant (k€)
				Type	Valeur	Dangerosité de produit			Sensibilité de l'environnement			
						Type		Coefficient	Type	Coefficient		
1	Contamination soudaine du sol ou des eaux de surface suite à une fuite ou un épandage de liquide polluant	Le produit est liquide aux conditions standard		Plus grande capacité de produit pur présente dans une capacité pour l'activité considérée	7,4	Produit très toxique, toxique ou dangereux pour l'environnement			Terrain plutôt perméable ou nappe d'eau souterraine utilisée à proximité	1		
						Oui		5				
						Non	x	1	Terrain plutôt imperméable ou pas de nappe d'eau souterraine utilisée à proximité	0,8		
						Non déterminé		5				
		Oui	x	Montant forfaitaire de l'évènement (k€)		Coefficient applicable			Coefficient applicable			
		Non		150	x	1		x	0,8		=	**120**
2	Contamination soudaine du sol ou des eaux de surface suite à un incendie ou une explosion (eaux d'extinction)	Le produit est liquide ou solide aux conditions standards		Quantité totale de produit pur présent dans une même zone (cuvette de stockage, bâtiment)	7,4	Produit très toxique, toxique ou dangereux pour l'environnement			Somme forfaitaire pour l'intervention d'urgence : 75 000 €			
						Oui		5				
						Non	x	1				
						Non déterminé		5				
		Oui	x	Montant forfaitaire de l'évènement (k€)		Coefficient applicable						
		Non		75	x	1		+	75		=	**150**
3	Explosion ou dispersion accidentelle d'un nuage toxique	Risque d'explosion ou risque toxique (produit lui-même ou par décomposition)		Plus grande quantité de produit présente dans une capacité pour l'activité considérée	7,4	Produit dangereux pour l'environnement			Somme forfaitaire pour l'intervention d'urgence : 75 000 €			
						Oui		5				
						Non déterminé		5				
						Non	x	0				
		Oui	x	Montant forfaitaire de l'évènement (k€)		Coefficient applicable						
		Non		30	x	0		+	75		=	**75**
4	Contamination graduelle du sol à partir d'équipements enterrés	Le produit est liquide (conditions standard) et présent dans des équipements enterrés		Plus grande capacité de produit pur présente dans une capacité enterrée ou dans une canalisation enterrée	0	Produit très toxique, toxique ou dangereux pour l'environnement			Terrain plutôt perméable ou nappe d'eau souterraine utilisée à proximité	1		
						Oui		5				
						Non	x	1	Terrain plutôt imperméable ou pas de nappe d'eau souterraine utilisée à proximité	0,8		
						Non déterminé		5				
		Oui		Montant forfaitaire de l'évènement (k€)		Coefficient applicable			Coefficient applicable			
		Non	x	0	x	1		x	0,8		=	**0**
5	Arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du site								Somme forfaitaire 150000 € ou 60000 € (ne compter ce coût qu'une seule fois pour l'ensemble des installations du site)			
		Oui	x									
		Non							150		=	**150**
6	Arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du stockage intermédiaire de déchets industriels spéciaux	Des déchets industriels spéciaux sont produits par l'activité considérée		Tonnage trimestriel de déchets industriels spéciaux pour l'activité considérée								
		Oui		Montant forfaitaire de l'évènement (k€)								
		Non	x								=	**0**

Fiche 2 : Évaluation des évènements d'atteintes à l'environnement et du maintien de la sécurité

Identification activité : 2 — N° ordre activité : 2 — N° rubrique ICPE : 4220.1.A — Libellé : Produits explosifs (stockage de)

N°	Intitulé de l'évènement	Évènement à étudier si :		Grandeur caractéristique de l'activité		Facteurs de pondération						Montant (k€)
				Type	Valeur	Dangerosité de produit			Sensibilité de l'environnement			
						Type		Coefficient	Type	Coefficient		
1	Contamination soudaine du sol ou des eaux de surface suite à une fuite ou un épandage de liquide polluant	Le produit est liquide aux conditions standard		Plus grande capacité de produit pur présente dans une capacité pour l'activité considérée	20	Produit très toxique, toxique ou dangereux pour l'environnement			Terrain plutôt perméable ou nappe d'eau souterraine utilisée à proximité	1		
						Oui		5				
						Non	x	1	Terrain plutôt imperméable ou pas de nappe d'eau souterraine utilisée à proximité	0,8		
						Non déterminé		5				
		Oui	x	Montant forfaitaire de l'évènement (k€)		Coefficient applicable			Coefficient applicable			
		Non		204	x	1		x	0,8		=	**163,2**
2	Contamination soudaine du sol ou des eaux de surface suite à un incendie ou une explosion (eaux d'extinction)	Le produit est liquide ou solide aux conditions standards		Quantité totale de produit pur présent dans une même zone (cuvette de stockage, bâtiment)	20	Produit très toxique, toxique ou dangereux pour l'environnement			Somme forfaitaire pour l'intervention d'urgence : 75 000 €			
						Oui		5				
						Non	x	1				
						Non déterminé		5				
		Oui	x	Montant forfaitaire de l'évènement (k€)		Coefficient applicable						
		Non		102	x	1		+	75		=	**177**
3	Explosion ou dispersion accidentelle d'un nuage toxique	Risque d'explosion ou risque toxique (produit lui-même ou par décomposition)		Plus grande quantité de produit présente dans une capacité pour l'activité considérée	20	Produit dangereux pour l'environnement			Somme forfaitaire pour l'intervention d'urgence : 75 000 €			
						Oui		5				
						Non déterminé		5				
						Non	x	0				
		Oui	x	Montant forfaitaire de l'évènement (k€)		Coefficient applicable						
		Non		42,45	x	0		+	75		=	**75**
4	Contamination graduelle du sol à partir d'équipements enterrés	Le produit est liquide (conditions standard) et présent dans des équipements enterrés		Plus grande capacité de produit pur présente dans une capacité enterrée ou dans une canalisation enterrée	0	Produit très toxique, toxique ou dangereux pour l'environnement			Terrain plutôt perméable ou nappe d'eau souterraine utilisée à proximité	1		
						Oui		5				
						Non	x	1	Terrain plutôt imperméable ou pas de nappe d'eau souterraine utilisée à proximité	0,8		
						Non déterminé		5				
		Oui		Montant forfaitaire de l'évènement (k€)		Coefficient applicable			Coefficient applicable			
		Non	x	0	x	1		x	0,8		=	**0**
5	Arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du site								Somme forfaitaire 150000 € ou 60000 € (ne compter ce coût qu'une seule fois pour l'ensemble des installations du site)			
		Oui	x									
		Non							150		=	**150**
6	Arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du stockage intermédiaire de déchets industriels spéciaux	Des déchets industriels spéciaux sont produits par l'activité considérée		Tonnage trimestriel de déchets industriels spéciaux pour l'activité considérée								
		Oui		Montant forfaitaire de l'évènement (k€)								
		Non	x								=	**0**

Fiche 3 : Détermination du montant des garanties financières

N° ordre activité	Rubrique	Libellé de rubrique	Montant associés aux évènements d'atteinte à l'environnement (en k€)					
			Évènements accidentels				Maintien en sécurité	
			1	2	3	4	5	6
			Contamination soudaine du sol ou des eaux de surface suite à une fuite ou un épandage de liquide polluant	Contamination soudaine du sol ou des eaux de surface suite à un incendie ou une explosion (eaux d'extinction)	Explosion ou dispersion accidentelle d'un nuage toxique	Contamination graduelle du sol à partir d'équipements enterrés	Arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du site	Arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du stockage intermédiaire de déchets industriels spéciaux
1	4210.1.A	Produits explosibles	120	150	75	0	150	0
2	4220.1.A	Produits explosifs (stockage de)	163,2	177	75	0	150	0
Montant globaux pour chaque type d'évènements			Evénement 1 = Max	Evénement 2 = Max	Evénement 3 = Max	Evénement 4 = Max	Evénement 5 = Max	Evénement 6 = Somme
Reporter le maxiumum de la colonne (Évènement max) Maintien en sécurité du site : Reporter le max de la colonne (Évènement = Max) Maitien en sécurité du stockage inermédiaire de déchets : reporter la somme des montants (Évènement = somme)			163,2	177	75	0	150	0
			Max (événement 1 à 4) : événements à caractère accidentel				Max (événement 5)	Evénement 6
Montants globaux Reporter l'événement accidentel maximum et les événement 5 et 6			177				150	0
			Somme des 3 montants de la ligne précédente					
Montant des garanties financières (en k€) Cumul de l'événement accidentel maximum et des frais de maintien en sécurité)			**327**					

Ce document est la propriété de KNDS.
Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable écrit de l'autorité émettrice.